



2008

Rapport annuel



Les recettes

Le chiffre d'affaires en 2008 s'élève à 218.000.000 €, ce qui correspond à une diminution de 5,7% par rapport à 2007. Pour rappel, les droits avaient progressé de 7% en 2007 pour atteindre un montant record de 231.000.000 €.

La baisse constatée en 2008 résulte des faits principaux suivants :

Les perceptions individuelles: 121.000.000 €
-9,5% (-12.702.000 €)

Les perceptions individuelles diminuent de 9,5 % (- 12,7 millions €) à cause principalement du Central licensing (droits mécaniques). Remarquons toutefois les belles performances du théâtre (+5,7%), de la musique légère vivante (+9,1%), des cinémas (+6,2%) et des arts visuels (+24,6%).

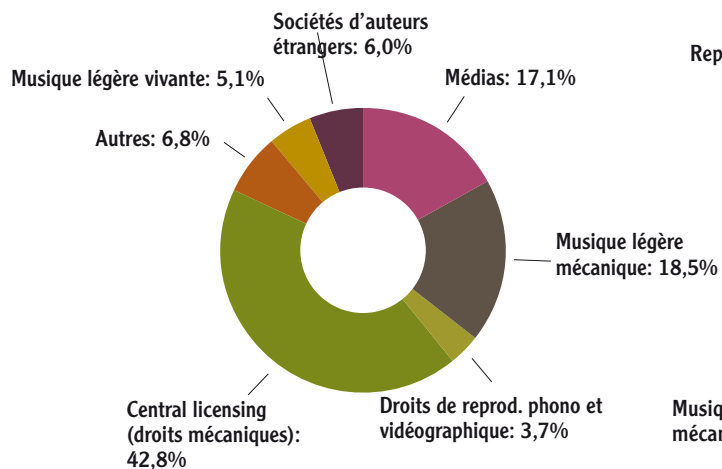
Les perceptions collectives: 83.900.000 €
-2,5% (-2.143.000 €)

Après avoir progressé de 13,6% en 2007, les perceptions collectives marquent le pas et diminuent de 2,5% en 2008 (-2,1 millions €) pour atteindre 83,9 millions € en 2008 (86 millions € en 2007). La baisse attendue de la copie privée (-64,5%) suite à la comptabilisation de droits arriérés importants en 2007 a été en partie compensée par la musique légère mécanique (+4,9%) et les médias (+5%).

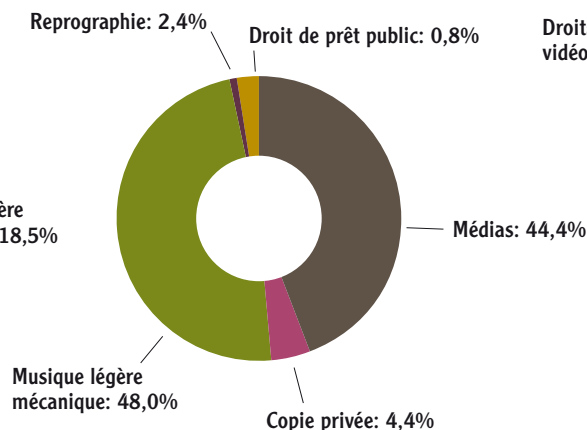
Les sociétés d'auteurs étrangers: 13.100.000 €
+15,4% (1.749.000 €)

Les œuvres théâtrales, audiovisuelles et les droits d'exécution permettent aux perceptions provenant des sociétés sœurs de progresser de plus de 15% contre une baisse de 12% en 2007.

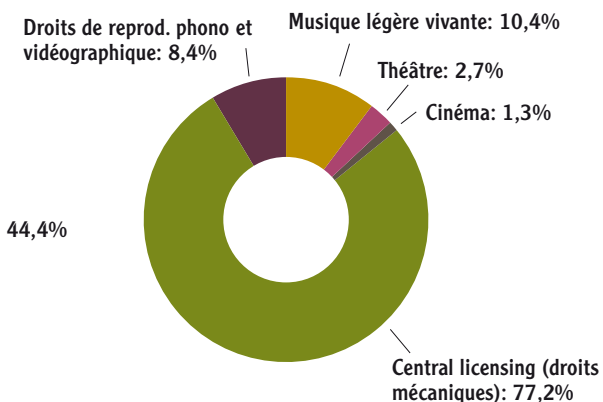
Ventilation des perceptions 2008 par source directe de revenus



Ventilation des perceptions collectives



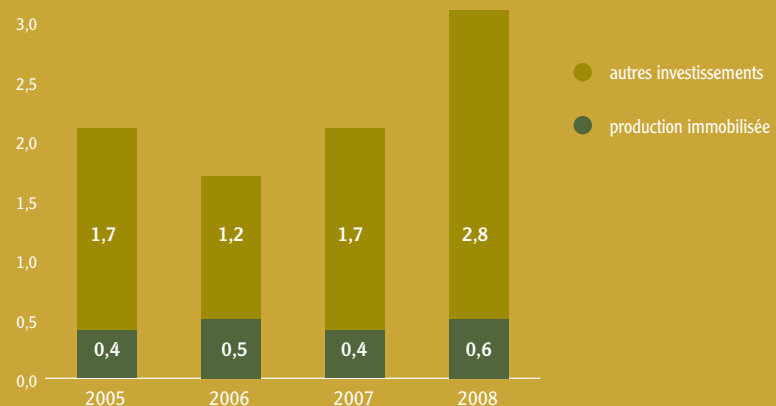
Ventilation des perceptions individuelles



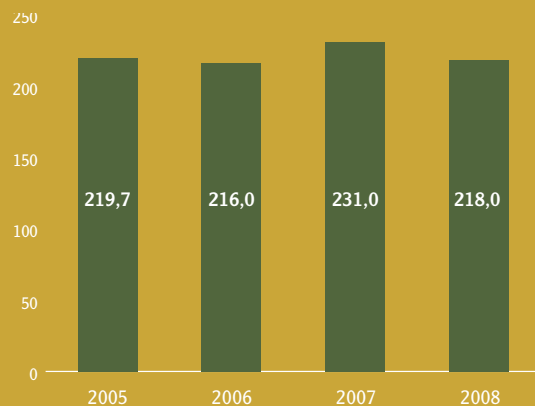
Chiffres clés

Une baisse de 5,7 % du chiffre d'affaires, une augmentation des frais nets de 11,3 % et une diminution de 7 % des droits nets à répartir, tels sont les chiffres clés qui illustrent les résultats de la SABAM en 2008.

Investissements (en millions €)



Evolution du chiffre d'affaires (en millions €)



Produits financiers (en millions €)



Chiffres-clés consolidés

(en millions de € sauf indication contraire)

	2008	2007	2006	2005
Résultats d'exploitation (selon modèle BNB)				
Perceptions droits d'auteur	218,0	231,0	216,0	219,7
Produits financiers	9,8	11,1	10,5	11,6
Frais d'exploitation	39,8	36,8	35,8	34,8
Résultats (selon les flux financiers)				
Recettes nettes	213,2	224,6	210,4	214,7
Frais nets	25,6	23,0	23,9	23,8
Droits nets à répartir	187,6	201,6	186,5	190,9
Structure bilantaire				
Fonds propres	3,0	2,5	3,2	2,7
Fonds de roulement net (1)	3,8	2,9	3,8	3,2
Cash-flow et investissements				
Cash-flow net courant (2)	184,9	209,5	194,1	203,9
Amortissements	2,3	2,1	2,1	2,1
Investissements	3,4	2,1	1,7	2,1
Personnel (converti plein temps)	303,5	312,6	316,5	320,4
Ratios (en %)				
Pourcentage des frais	12,0%	10,3%	11,4%	11,1%

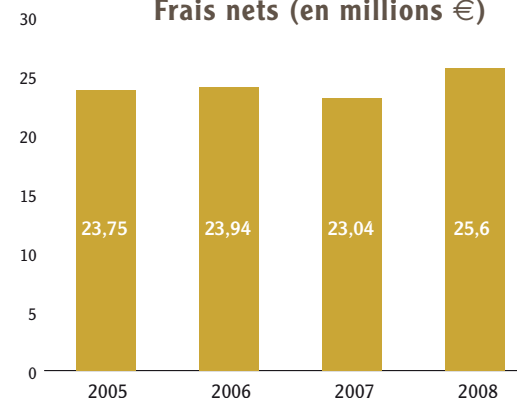
(1) Actifs circulants - dettes

(2) Résultat de l'exercice + amortissements + provisions

Les charges nettes

Les charges nettes augmentent de 11,3% en 2008 pour atteindre 25,6 millions d'€. En 2008, l'augmentation des coûts nets est principalement due à la baisse enregistrée au niveau des frais récupérés (autres produits d'exploitation) et des produits financiers en baisse déduits des charges ainsi qu'aux mouvements de réserves (dotation aux réserves disponibles).

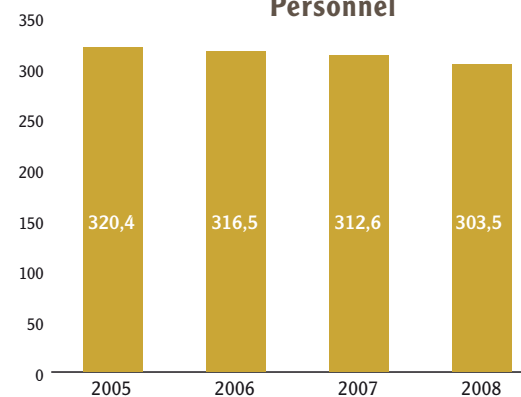
Frais nets (en millions €)



Le personnel

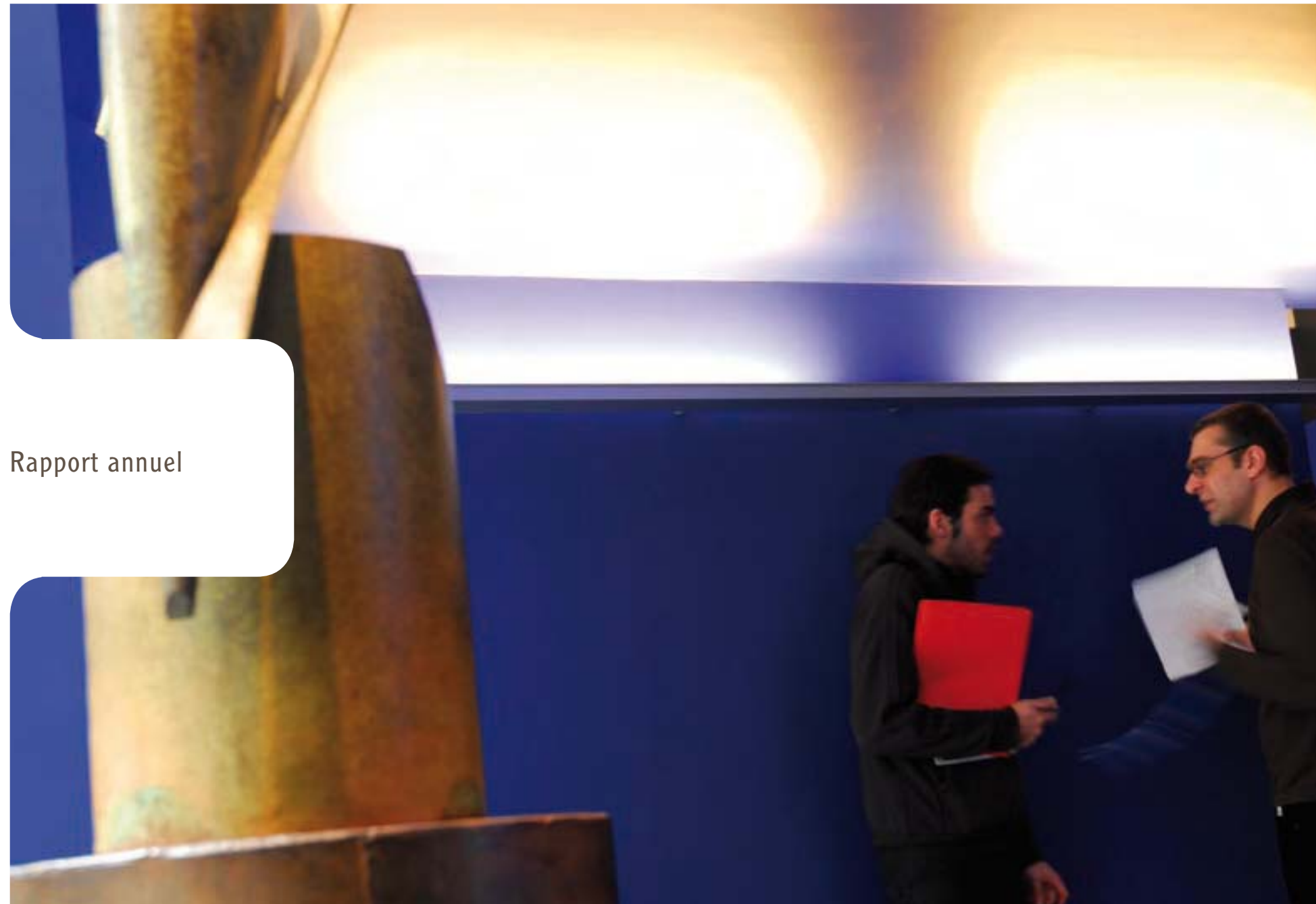
A la clôture de l'exercice, l'effectif comptait 303,5 équivalents temps plein (ETP).

Personnel



Sommaire

1. Mot du Président et du Directeur général	9
2. Présentation de la SABAM	11
3. Structure de gestion	17
4. Flux financiers	29
5. Rapport des activités	67
6. Activités culturelles – fonds culturel	69
7. Rapport financier	71
8. Annexes BNB	109



Rapport annuel

Rapport annuel 2008

Rapport du Conseil d'Administration
présenté à l'Assemblée générale ordinaire du 8 juin 2009

SOCIÉTÉ BELGE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS
« SABAM »

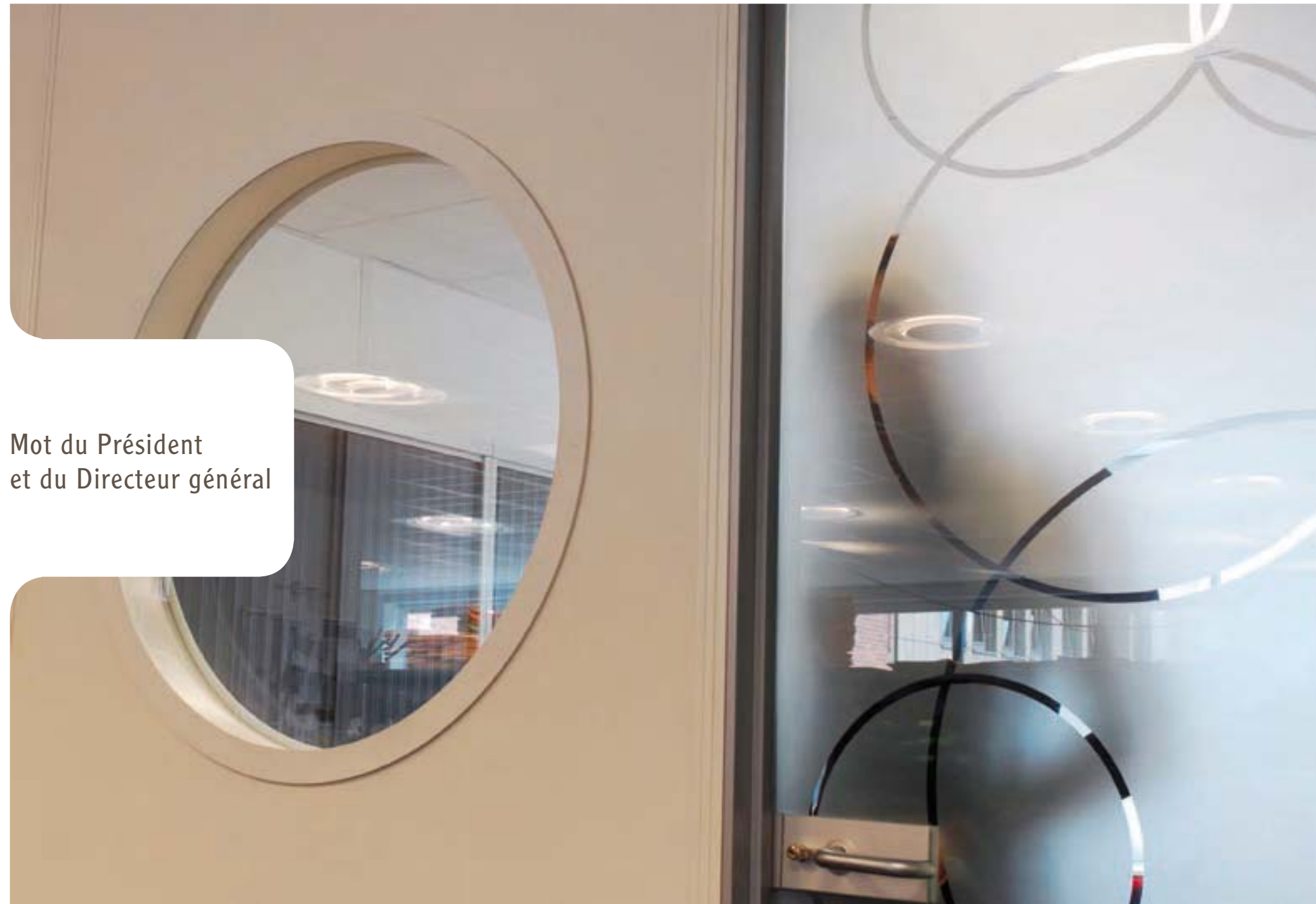
S.C.R.L. – Soc. Civ.

Siège social :

Rue d'Arlon 75-77
1040 Bruxelles

Tél. : + 32 (0)2 286 82 11
Fax : + 32 (0)2 231 18 00
Site Internet : <http://www.sabam.be>

TVA : BE-0402.989.270
Registre des Sociétés civiles – Bruxelles n°6



Mot du Président
et du Directeur général

1. Mot du Président et du Directeur général

« Le défi d'aujourd'hui: maintenir la pérennité de l'entreprise en respectant au mieux sa dimension humaine et les intérêts de tous ».

Jacques Lion

Cher Associé,

Alors que nous avons qualifié les résultats de l'année 2007 de « grand cru » au vu de la performance exceptionnelle réalisée dans toutes nos rubriques de perceptions et de répartitions, nous nous devons aujourd'hui de vous présenter dans notre rapport annuel un bilan chiffré en demi-teinte, moins euphorique en termes de recettes globales, de frais de gestion et de produits financiers.

Peut-on déjà interpréter ces résultats comme les prémises de l'impact de la crise financière, économique et sociale qui secoue la planète? Pas complètement pour l'exercice 2008. Même s'il est clair que la crise mondiale n'épargnera pas notre secteur d'activités en 2009, la gestion collective des droits d'auteur en Europe subit davantage une crise structurelle profonde dont l'élément déclencheur a été la fourniture de musique numérique.

Si d'aucuns considèrent toujours le droit d'auteur comme un goulet d'étranglement à l'émergence de nouveaux services en ligne, c'est la gestion collective et les sociétés d'auteurs qui en ont la charge qui sont, au travers de

Mot du Président et du Directeur général

leur mécanisme de fonctionnement traditionnel sur leur territoire ou dans leurs relations entre elles, clouées au pilori européen de la sainte concurrence : monopoles naturels archaïques, sans réelle gouvernance d'entreprise de nature à assurer une efficacité optimale de l'outil de gestion dans l'intérêt des ayants droit et des usagers, incapables structurellement de se mettre d'accord pour mettre en place de nouveaux modèles de gestion transfrontaliers sans coups de pied aux fesses donnés par la Commission européenne.

Voilà autant de défis structurels auxquels nous nous sommes attelés tout au long de l'année 2008.

Comme nous l'avions annoncé dans notre rapport annuel 2007, le vaste chantier de réflexions sur une organisation nouvelle de notre Société en termes d'efficacité, de productivité, de rentabilité, de qualité de services rendus à nos membres et de réductions des coûts a démarré en janvier 2008.

Démontrer dans de nombreux dossiers une ambition européenne en tentant d'améliorer notre modèle de fonctionnement existant ne suffisait pas à rencontrer les défis relevés ci-dessus.

C'est au départ d'une page blanche que nous avons travaillé à la création d'un nouveau modèle organisationnel.

Réfléchi, dans le cadre du projet Allegro, conjointement par un chef de projet externe à la société, par la direction et une grande partie du personnel d'encadrement, le nouveau modèle d'organisation de la société se fonde ou se recentre sur les métiers indispensables à la réalisation de la mission première de la SABAM, c'est-à-dire générer un chiffre d'affaires et attribuer les fonds au mieux des intérêts des ayants droit.

Ces métiers sont tantôt stratégiques et tactiques, tantôt opérationnels (perception, identification des œuvres, attribution des fonds, gestion des données des ayants droit et

gestion financière) et également de support (ICT, service juridique, ressources humaines, e.a.). Une analyse pointue de tous nos processus de travail a bien entendu démontré l'indispensable interaction de tous ces métiers mais aussi et surtout l'absolue nécessité pour chaque responsable, à quelque niveau que ce soit, d'exercer son métier de manière optimale et pas celui d'un autre.

Mettre fin à l'existence des petites PME fonctionnant au sein de l'entreprise était une priorité.

Vouloir un changement radical dans le fonctionnement de l'entreprise exige aussi qu'il faille s'assurer du soutien de tous les acteurs du changement, c'est-à-dire celles et ceux qui la font vivre au quotidien.

Toutes les actions qui ont été prises dans ce domaine (cartographie des compétences de tous les managers, assessments individuels, etc.) ont eu pour objet de définir toutes les compétences nécessaires à l'exercice

même de toutes les fonctions retenues.

« The right person at the right place » est une des pièces maîtresses du moteur de changement de l'entreprise.

Après 43 semaines de travail intensif mobilisant le personnel impliqué en sus de tout le quotidien qui est développé dans le Rapport annuel, ce qui était un projet est devenu réalité, tant dans son approche organisationnelle que dans son approche humaine, c'est-à-dire l'effectif nécessaire à son bon fonctionnement.

Lors de sa séance du 21 octobre 2008, le Conseil d'Administration a confirmé son accord sur le nouveau modèle organisationnel de la SABAM tel que communiqué au personnel par Intranet le 10 juin 2008. Lors de cette même séance, le Conseil d'Administration a autorisé la direction à soumettre ce projet de nouvel organigramme à la concertation du Conseil d'entreprise le 22 octobre 2008.

En date du 13 janvier 2009, le Conseil d'Administration a communiqué son intention de procéder à un licenciement collectif.

A l'heure où nous rédigeons ces lignes, nous pouvons vous communiquer que la concertation avec le Conseil d'entreprise a débuté le 14 janvier 2009, que conformément à la « loi Renault », la phase dite d'information et de consultation a été clôturée le 21 avril 2009 et que la phase de négociation est en cours.

En ce qui me concerne (Jacques Lion), cette importante réforme, qui vise à asseoir la crédibilité de notre gestion au travers d'un modèle qui prend en compte l'équilibre économique et la transparence des procédures, sera la dernière.

Nous te souhaitons bon vent Christophe. Nous savons, Stijn et moi, que tu seras à la hauteur de cette fonction, certes difficile, mais combien belle !



Jacques Lion, Directeur général



Stijn Coninx, Président

2. Présentation de la SABAM

La SABAM est une société de gestion au sens de l'article 65 de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins.

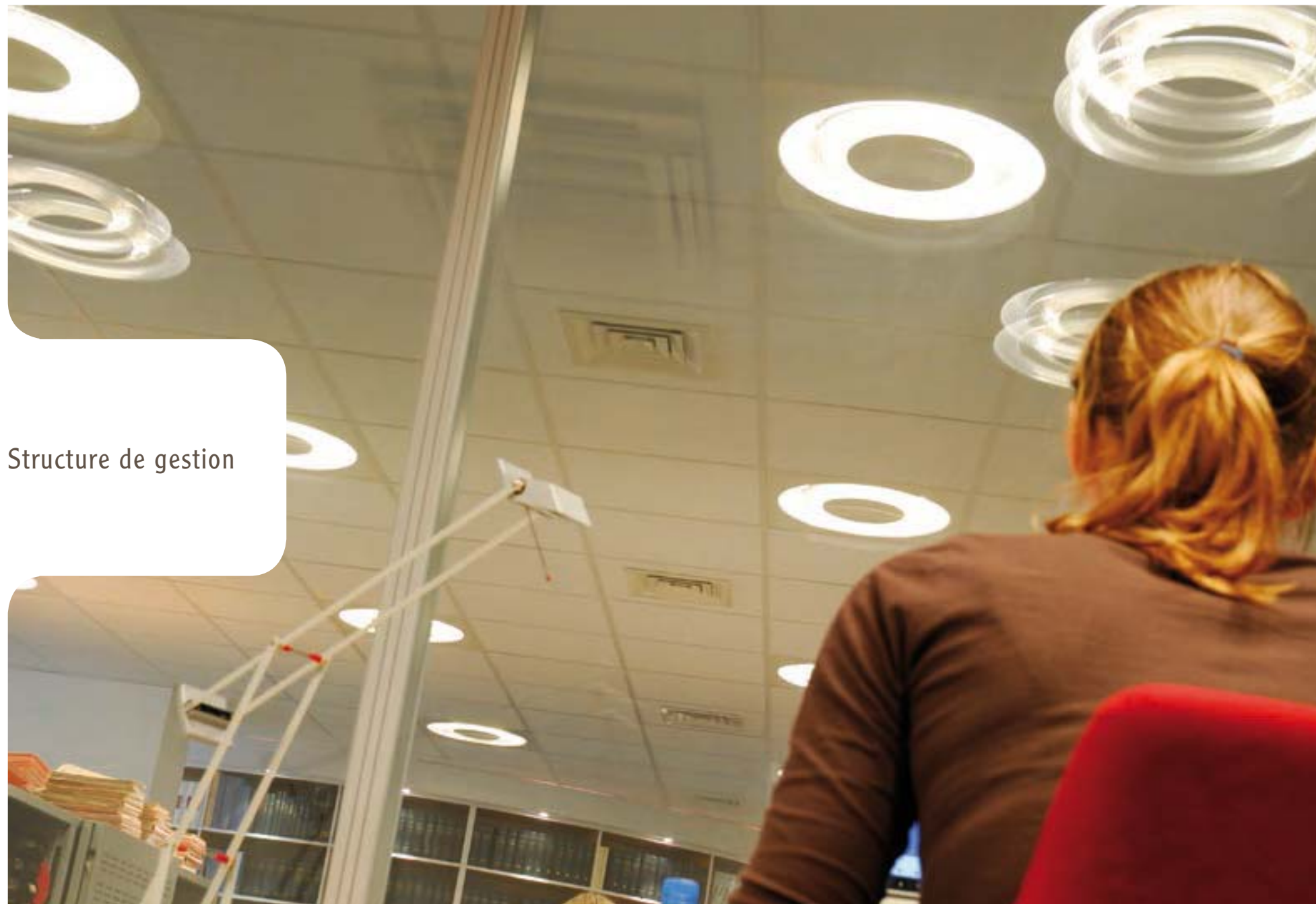
Officiellement reconnue par le ministère de la Justice et habilitée à exercer ses activités sur le territoire belge par arrêté royal du 1^{er} septembre 1995, elle est aujourd'hui la société de gestion de droits la plus importante et l'unique société multidisciplinaire en Belgique.

Ses associés sont actifs dans diverses disciplines artistiques, lesquelles sont mentionnées à l'article 10 des statuts et sont subdivisées selon les huit catégories d'œuvres suivantes : œuvres musicales ; œuvres dramatiques et dramatico-musicales ; œuvres chorégraphiques ; œuvres audiovisuelles ; œuvres radiophoniques ; œuvres du domaine des arts visuels ; œuvres photographiques et graphiques ; œuvres littéraires.

La mission de la SABAM réside dans l'administration et la gestion collective, dans l'acceptation la plus large du terme, de l'ensemble des droits d'auteur de ses associés, de ses mandants et de sociétés correspondantes.

La gestion des droits ne se limite pas au territoire belge. En vertu d'accords de réciprocité conclus avec des sociétés de gestion établies à l'étranger, la SABAM est représentée quasiment dans le monde entier. De plus, elle est statutairement autorisée à intervenir directement dans les pays de l'Union européenne.

2



Structure de gestion

3. Structure de gestion

La SABAM est une société privée, sous la forme d'une société civile coopérative à responsabilité limitée des associés. Ceux-ci sont représentés dans les organes statutaires de la société, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil d'Administration, le Comité de Gestion journalière, les Collèges et les Commissions.

Dans le cadre de la stratégie telle que définie par le Conseil d'Administration, l'administration, placée sous la conduite du Directeur général, exerce les activités de l'entreprise. Les compétences du Directeur général sont fixées par décision du Conseil d'Administration et publiées au Moniteur belge.

3.1. Organes statutaires

3.1.1. Assemblée générale

L'Assemblée générale, constituée des associés de la SABAM auteurs, compositeurs et éditeurs, est compétente pour toutes les matières qui lui sont réservées spécifiquement par la loi ou ses statuts, notamment l'élection des membres du Conseil d'Administration.

3.1.2. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'organe de gestion de la société au sein duquel est définie la stratégie garantissant la pérennité de l'entreprise. Le Conseil d'Administration décide notamment de l'éventuelle adhésion à des groupements internationaux, de la politique tarifaire, de la politique d'investissement dans les limites d'un budget qu'il approuve. Ce budget est préparé par le Comité de Direction et est soumis au contrôle du Comité des Comptes.

Le Conseil d'Administration rend compte à l'Assemblée générale qui l'a élu.

Au 31 décembre 2008, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Président

- M. Stijn Coninx

Administrateurs délégués

- M. Paul Louka
- M. Johan Verminnen

Vice-présidents

- M. Michel Herr
- Hans Kusters Music S.A. (représentant : M. Hans P. Kusters)

Secrétaires

- M. Pierre Coran (jusqu'au 31/12/2008)
- M. Jan Van Landeghem

Administrateurs

- M. Dirk Brossé
- M. Robert Cogoi
- M. Ignace Cornelissen
- EMI Music Publishing Belgium S.A. (représentant : M. Guy Van Handenhove)
- M. Timothy Hagelstein
- M. Robert Janssens

- TEAM FOR ACTION scrl (représentant : M. Claude Martin)
- M. John Terra
- M. Jacques Viesvil (jusqu'au 31/12/2008)

Le 2 juin 2008, la scrl TEAM FOR ACTION, représentée par M. Claude Martin, a été élue par l'Assemblée générale en remplacement de l'asbl Adasong Productions, représentée par M. André D'Anjou.

Le 6 janvier 2009, MM. Benoît Coppée et Marc Hermant ont été cooptés pour achever respectivement les mandats de MM. Pierre Coran et Jacques Viesvil. M. Robert Cogoi exerce depuis lors la fonction de secrétaire du Conseil d'Administration, en remplacement de M. Coran.

Directeur général

- M. Jacques Lion

Juristes

- Mme Carine Libert, Secrétaire générale – juriste d'entreprise
- Me Daniel Absil, Avocat

3.1.3. Comité de Gestion journalière

Afin d'optimiser la dynamique d'entreprise, le suivi de la gestion journalière est confié au Comité de Gestion journalière. Ce Comité est composé des Administrateurs délégués, du Directeur général et de la Secrétaire générale.

3.1.4. Comité de Direction

La direction stratégique, financière et opérationnelle est confiée au Comité de Direction, présidé par le Directeur général. Il est composé de la Secrétaire générale et des directeurs exécutifs.

3.1.5. Collèges et commissions

En raison de son caractère pluridisciplinaire, le Conseil d'Administration organise en son sein deux Collèges composés d'Administrateurs relevant des disciplines concernées et de deux membres non-Administrateurs élus par l'Assemblée générale.



Il s'agit du Collège des droits musicaux et du Collège des droits dramatiques, littéraires, audiovisuels et arts visuels. Les deux Collèges, présidés par le Président du Conseil d'Administration, traitent des sujets opérationnels dans la discipline qui les concerne et formulent des propositions à l'attention du Conseil d'Administration. Trois commissions sont compétentes en matière de classification d'œuvres, à savoir : la Commission

Classification Musique, la Commission Classification textes et œuvres audiovisuelles et la Commission Arrangements sur le domaine public.

Le contrôle des demandes d'affiliation est assuré par la Commission Admissions. La vérification des programmes est assurée par la Commission des Programmes.

3.2. Audit interne

L'audit interne contribue à la réalisation des objectifs de la SABAM par l'évaluation systématique et méthodologique de son fonctionnement, et par la formulation de recommandations en matière de :

1. gestion des risques ;
2. système de contrôle interne ;
3. système de qualité.

La SABAM a confié, jusque fin 2008, la fonction d'audit interne à une entreprise externe, la société PricewaterhouseCoopers (PwC). Le dernier audit interne réalisé par PwC concerne la clôture de la réconciliation des réserves comptables et opérationnelles.

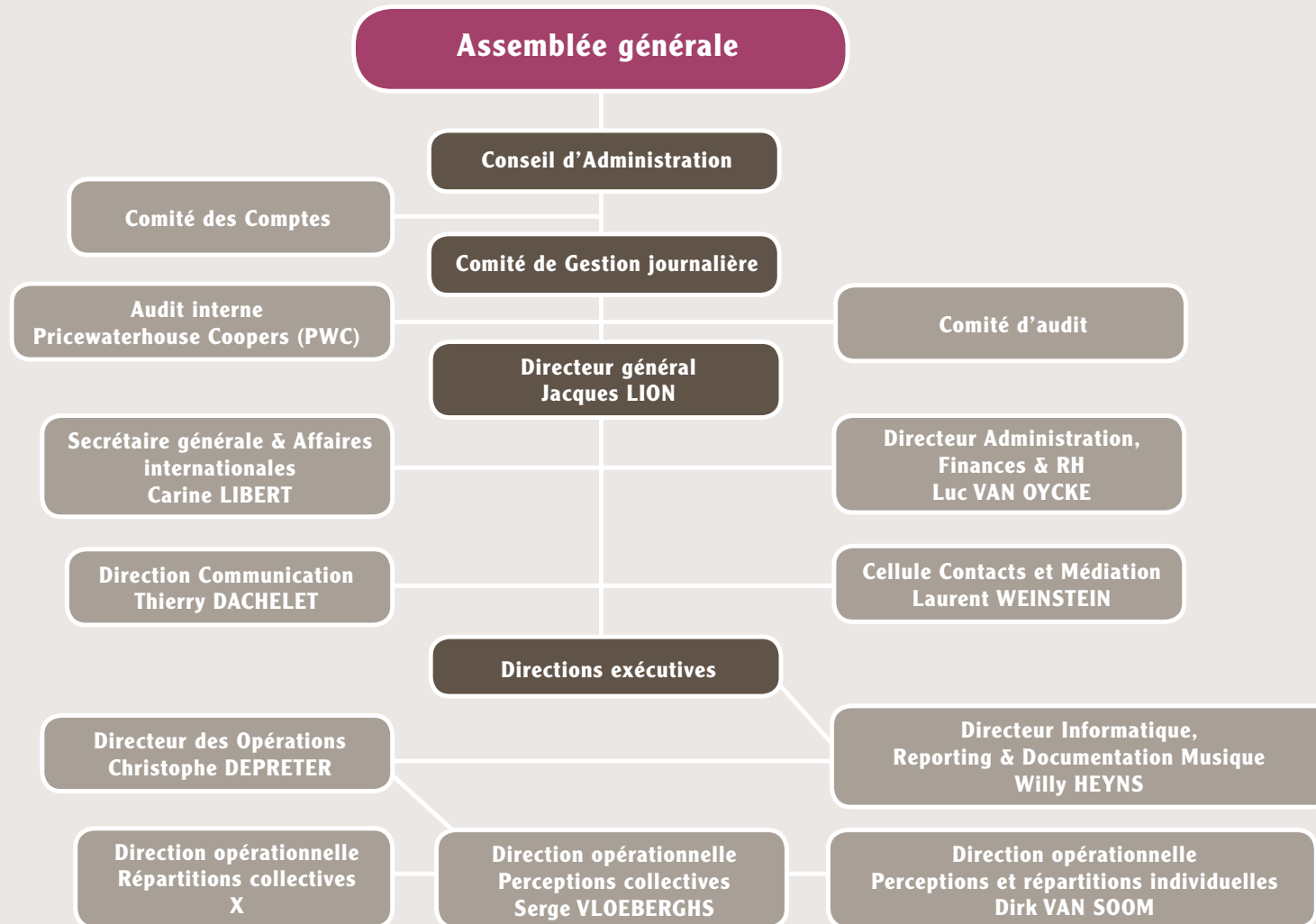
Une cellule interne d'audit sera mise en place dans le cadre de la réforme Allegro.

Structure de gestion



Conclusion

La structure d'entreprise de la SABAM, telle que décrite ci-avant, est reproduite de manière synoptique dans l'organigramme suivant :





Flux financiers

4. Flux financiers¹

1 Avertissement : les montants suivis d'un «*» proviennent des comptes annuels

4

Flux financiers

	2008	2007	Delta 08-07	Delta %
A. DROITS D'AUTEUR	217.940.029	231.036.075	-13.096.046	-5,7%
Perceptions individuelles	120.975.226	133.676.934	-12.701.708	-9,5%
Perceptions collectives	83.877.262	86.020.564	-2.143.302	-2,5%
Sociétés étrangères	13.087.541	11.338.576	1.748.965	15,4%
B. AUTRES RECETTES	2.258.395	2.625.645	-367.250	-14,0%
Revenus financiers fonds social + CES asbl	1.984.016	2.427.906	-443.890	-18,3%
Revenus financiers Culture Sabam asbl	9.043	18.732	-9.689	-51,7%
Autres revenus Culture Sabam asbl	265.336	179.007	86.329	48,2%
C. TRANSFERTS	6.980.547	9.052.230	-2.071.683	-22,9%
1. Fonds social + CES asbl	6.706.168	8.854.491	-2.148.323	-24,3%
2. Culture Sabam asbl	274.379	197.739	76.640	38,8%
D. RECETTES TOTALES NETTES (A+B-C)	213.217.877	224.609.490	-11.391.613	-5,1%
E. CHARGES	50.223.891	38.629.016	11.594.875	30%
Services et biens divers	12.633.942	12.142.483	421.459	4%
Rémunérations, charges soc., pensions	21.428.213	21.268.232	159.981	0,8%
Production immobilisée	-605.970	-445.202	-160.768	36,1%
Amortissements	2.311.117	2.066.584	244.533	11,8%
Réduction de valeur sur créances	378.145	462.068	-83.923	-18,2%
Provisions pour risques et charges	1.659.054	-244.238	1.903.292	779,3%
Autres charges d'exploitation	1.348.137	1.163.293	184.844	15,9%
Charges financières	11.071.253	2.215.796	8.855.457	399,7%
F. DEDUCTION DES CHARGES (-)	24.591.294	15.592.255	8.999.039	57,7%
Charges fonds social + CES asbl	3.364.003	914.369	2.449.634	267,9%
Charges Culture Sabam asbl	659.087	505.354	153.733	30,4%
Autres produits d'exploitation SABAM	3.173.270	4.016.358	-843.088	-21,0%
Produits financiers bruts SABAM	7.849.221	8.625.752	-776.531	-9,0%
Mouvements des réserves	-453.961	697.990	-1.151.951	-165%
Etalement prépension CCT 2007	2.864.733			-
Réduction de valeur latente (dot/reprise)	7.134.941	832.432	6.302.509	757,1%
G. TOTAL FRAIS NETS (E-F)	25.632.597	23.036.761	2.595.836	11,3%
% sur recettes nettes (G/D)	12,02%	10,26%		
H. Solde des droits nets à répartir (D-G)	187.585.280	201.572.729	-13.987.449	-6,9%

Le tableau des flux financiers, prescrit par l'article 38 du règlement général, permet d'établir la ventilation de l'intégralité des montants comptabilisés ainsi que leur répartition par rubrique.

Ce tableau permet de cerner un volet fondamental de la gestion : la part prise par les coûts générés par l'administration pour effectuer les activités de perception et de répartition.

L'année 2008 fait apparaître un pourcentage de frais de 12,02% par rapport à 10,26% en 2007.

En résumé, nous obtenons le résultat net suivant * :

	2008	2007	Différence	%
Recettes nettes (après déduction pour œuvres sociales et culturelles)	213.217.877	224.609.490	-11.391.613	-5,1%
Coûts nets	25.632.597	23.036.761	+2.595.836	+11,3%
Pourcentage de frais réels	12,02%	10,26%		

Les coûts nets augmentent de 11,3% en 2008 après avoir diminué de 3,8% en 2007 mais sont en deçà du budget initial 2008 (25.955.600 €) de 1,25%. Il est utile de rappeler que les bons résultats en 2007 s'expliquaient principalement par la progression des recettes dans pratiquement toutes les rubriques de droits, par la maîtrise des frais généraux, par la comptabilisation d'une reprise sur provision et enfin par l'augmentation exceptionnelle des revenus financiers déduits des charges.

En 2008, l'augmentation des coûts nets est principalement due à la baisse enregistrée au niveau des frais récupérés (autres produits d'exploitation) et des produits financiers déduits des charges brutes ainsi qu'aux mouvements des réserves.

Les recettes nettes (après déduction pour œuvres sociales et culturelles) diminuent de 5,1% à cause principalement de la baisse des perceptions centralisées en droits mécaniques et de la copie privée.

Rappelons que les charges nettes de 25.632.597 € représentent le total des commissions à prélever sur les droits 2008.

Il s'agit en fait du véritable chiffre d'affaires de la SABAM dont les revenus servent à payer l'ensemble des activités de perception et de répartition de la SABAM.

Compte tenu des frais nets de 25.632.597 €, le solde des droits nets réparti en 2008 et à répartir dans le courant des années ultérieures (maximum 3 ans) s'élève à 187.585.280 €, soit une baisse de 6,9% en 2008 contre une hausse de 8,1% en 2007.

4

Répartition des revenus de droits d'auteur

En 2008, la SABAM a effectué des paiements à 9.992 associés dont voici la répartition.

Il est intéressant de constater que plus de 98% reçoivent moins de 50.000 € de droits d'auteur qui est la limite fiscale de taxation des droits à 15% (loi du 16 juillet 2008 applicable au 1er janvier 2008).

Répartition des revenus (tous répertoires confondus) par catégorie et nombre de bénéficiaires

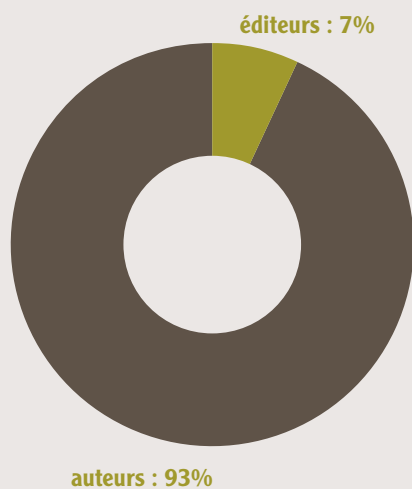
Tranches de revenus de	auteurs	éditeurs	total	pourcentage	pourcentage cumulé
de 200.000 € à plus	8	26	34	0,3%	100,0%
de 100.000 € à 200.000 €	25	22	47	0,5%	99,7%
de 75.000 € à 100.000 €	22	8	30	0,3%	99,2%
de 50.000 € à 75.000 €	35	15	50	0,5%	98,9%
de 40.000 € à 50.000 €	25	7	32	0,3%	98,4%
de 30.000 € à 40.000 €	59	18	77	0,8%	98,1%
de 20.000 € à 30.000 €	108	28	136	1,4%	97,3%
de 15.000 € à 20.000 €	99	20	119	1,2%	95,9%
de 10.000 € à 15.000 €	193	37	230	2,3%	94,7%
de 5.000 € à 10.000 €	461	62	523	5,2%	92,4%
de 3.000 € à 5.000 €	536	56	592	5,9%	87,2%
de 1.000 € à 3.000 €	1.473	131	1.604	16,1%	81,3%
de 0 € à 1.000 €	6.212	306	6.518	65,2%	65,2%
total	9.256	736	9.992	100,0%	100,0%

Flux financiers

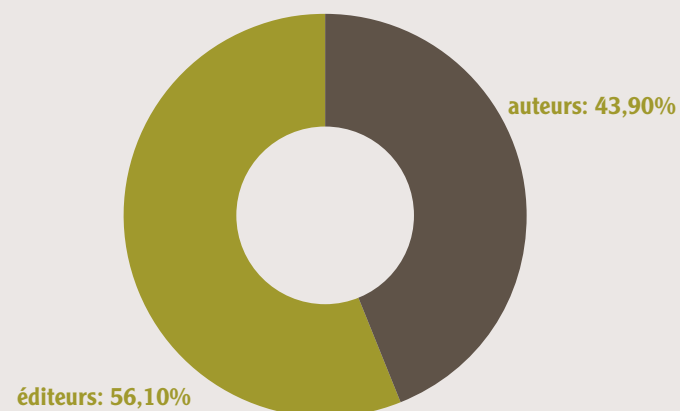
Répartition des revenus par catégorie de bénéficiaires en fonction des montants globaux perçus

	auteurs	éditeurs	total
Montants (€)	29.997.302	38.319.947	68.317.249 *
Pourcentage	43,90%	56,10%	100%

Répartition par tranche de revenus par catégories et nombre de bénéficiaires



Répartition des revenus par catégorie de bénéficiaires en fonction des montants globaux perçus



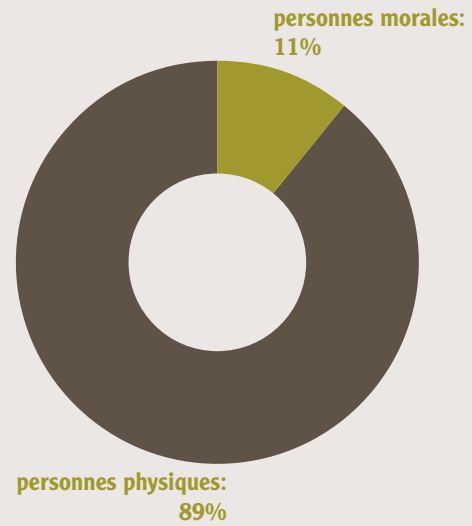
(*)

personnes physiques	20.379.131	29,83%
personnes morales	47.938.118	70,17%
	68.317.249	100,00%

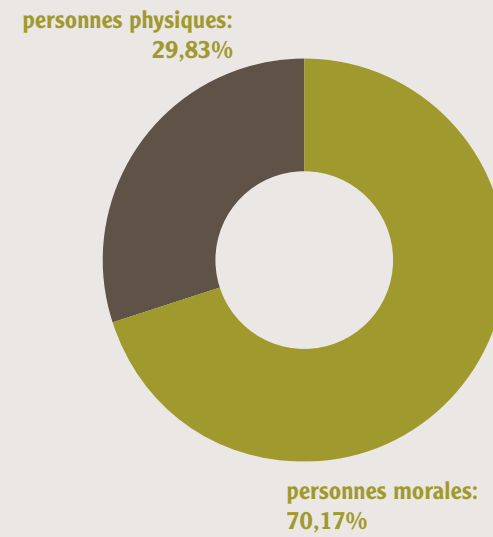
4

Flux financiers

Répartition nombre de personnes physiques et morales (*)



Répartition des revenus personnes physiques et morales (*) en fonction des montants globaux perçus



(*) Auteurs + éditeurs

Top 12 des sociétés de droits étrangères (paiements effectués vers l'étranger) :

Sociétés de droits étrangères	2008
SACEM (France)	8.377.774 €
PRS (Royaume-Uni)	5.291.945 €
ASCAP (Etats-Unis)	3.902.186 €
BMI (Etats-Unis)	3.481.557 €
GEMA (Allemagne)	2.062.414 €
BUMA (Pays-Bas)	1.917.455 €
SIAE (Italie)	964.642 €
LIRA (Pays-Bas)	909.053 €
STEMRA (Pays-Bas)	812.427 €
SOCAN (Canada)	707.646 €
ALCS (Royaume-Uni)	668.630 €
SGAE (Espagne)	581.586 €
Autres sociétés	3.584.057 €
Total	33.261.371 €

(Hors perceptions centralisées droits mécaniques)

Top 12 des sociétés de droits étrangères (paiements reçus de l'étranger) :

Sociétés de droits étrangères	2008
BUMA (Pays-Bas)	2.829.481 €
SACEM (France)	2.291.549 €
SDRM (France)	1.641.409 €
GEMA (Allemagne)	1.324.094 €
STEMRA (Pays-Bas)	914.275 €
PRS (Royaume-Uni)	612.153 €
SIAE (Italie)	427.322 €
MCPS (Royaume-Uni)	286.983 €
SUISA (Suisse)	201.476 €
ZAIKS (Pologne)	153.623 €
JASRAC (Japon)	149.692 €
SGAE (Espagne)	127.397 €
Autres sociétés	2.128.088 €
Total	13.087.541 €

4

Nous pouvons analyser le tableau des flux financiers comme suit :

a. Les recettes

Le chiffre d'affaires en 2008 s'élève à 217.940.029 €, ce qui correspond à une diminution de 5,7% par rapport à 2007. Pour rappel, les droits avaient progressé de 7% en 2007 pour atteindre un montant record de 231.000.000 €.

La baisse constatée en 2008 résulte des faits principaux suivants :

Les perceptions individuelles diminuent de 9,5% (-12,7 millions €) à cause principalement de la baisse du central licensing (droits mécaniques). Remarquons toutefois les belles performances du théâtre (+5,7%), de la musique légère vivante (+9,1%), des cinémas (+6,2%) et des arts visuels (+24,6%).

Après avoir progressé de 13,6% en 2007, **les perceptions collectives** marquent le pas et diminuent de 2,5% en 2008 (-2,1 millions €) pour atteindre 83,9 millions € en 2008 (86 millions € en 2007). La baisse attendue de la copie privée (-64,5%) suite à la comptabilisation de droits arriérés importants en 2007 a été en partie compensée par la musique légère mécanique (+4,9%) et les médias (+5%).

Les œuvres théâtrales, audiovisuelles et les droits d'exécution permettent aux **perceptions provenant des sociétés étrangères** de progresser de plus de 15% contre une baisse de 12% en 2007.

b. Les charges nettes

Les charges

Les charges nettes (25.633.000 €) augmentent de 11,3% après avoir diminué de 4% en 2007 mais sont en deçà du budget initial (25.955.600 €) de 1,25%.

Les services & biens divers progressent de 4% et sont légèrement supérieurs au budget 2008 de 1,5%. Pratiquement toutes les rubriques de frais sont en baisse sauf les honoraires.

Les rémunérations, charges sociales et pensions sont restées stables en 2008 (+0,8%) grâce principalement aux départs en prépension, aux assurances du personnel ainsi qu'aux pensions extralégales et sont en deçà du budget initial de 1,8%.

Les amortissements progressent de pratiquement 12% principalement au niveau des investissements informatiques et du matériel roulant (remplacement des contrats leasing par les acquisitions en fonds propres).

D'autre part, si nous faisons abstraction des revenus financiers déduits des charges, les coûts bruts n'augmenteraient que de 5,75% au lieu de 11,3%*.

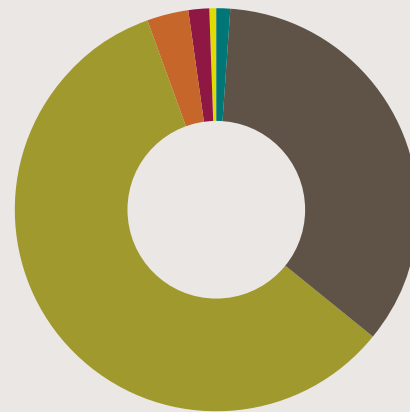
	2008	2007	Différence	%
Charges nettes	25.632.597	23.036.761	+2.595.836	+11,3%
Produits financiers bruts	7.849.221	8.625.752	-776.531	-9%
Charges brutes	33.481.818	31.662.513	1.819.305	+5,75%

Les frais de gestion et leur ventilation en 2008 (hors consolidation du fonds social et culturel) *:

Services & biens divers	12.521.931 €	34,71%
Rémunérations, charges sociales et pensions	21.145.839 €	58,61%
Amortissements, réductions de valeur et provisions et production immobilisée	1.160.087 €	3,22%
Autres charges d'exploitation	690.752 €	1,92%
Charges financières	109.011 €	0,31%
Mouvement des réserves	453.961 €	1,23%
	36.081.581 €	100%
Revenus financiers nets	-7.275.614 €	
Frais récupérés	-3.173.270 €	
Total frais nets	25.632.597 €	

4

Frais de gestion et ventilation en 2008



- services et biens divers: 34,70%
- rémunérations, charges sociales et pensions: 58,61%
- amortissements, réductions de valeur, provisions et production immobilisée: 3,22%
- autres charges d'exploitation: 1,91%
- charges financières: 0,30%
- mouvements des réserves: 1,26%

Flux financiers

Les résultats financiers

Les revenus financiers nets (produits financiers bruts diminués des frais bancaires et moins-values réalisées) s'élèvent à 7.300.000 €, soit une progression de 4,1% par rapport au budget initial 2008 mais une baisse de 10% par rapport à une année 2007 exceptionnelle. Notons également que les produits financiers bruts diminuent de 9% en 2008 après avoir augmenté de 8,5% en 2007.

La crise financière a eu pour effet de diminuer la valeur d'acquisition des actions en portefeuille de 30,82% en 2008.

L'impact des réductions et plus-values latentes sur nos actions et nos obligations a eu pour effet de diminuer la valeur de nos placements totaux de 3,75% contre 1,91% en 2007.

Si nous tenons compte exclusivement des réductions de valeur latentes sur les actions, notre patrimoine financier aurait perdu 5,97% de sa valeur en 2008 contre 4,5% lors de la dernière crise boursière en 2001.

Synthèse

Après une année 2007 qualifiée à juste titre de grand cru sur le plan des flux financiers, nous nous attendons dès lors à une année 2008 difficile, aggravée encore par la crise financière et économique.

La perte cumulée de 20,4 millions € due aux droits mécaniques (-12% ou -13,7 millions €) et à la copie privée (-64,5% ou -6,7 millions €) a pu être ramenée à 13 millions € grâce aux meilleures performances dans les autres rubriques de droits.

Même si nos frais nets sont conformes au budget, ceux-ci doivent diminuer encore de façon substantielle dans les prochaines années si nous voulons maintenir et garantir notre pérennité dans le secteur.

Il faut reconnaître que malgré une année 2007 exceptionnelle, la réflexion sur la réorganisation de l'entreprise débutée durant le dernier trimestre 2007 et conduisant au projet Allegro démontre l'anticipation de la SABAM face aux événements et nouveaux défis avec comme objectif de juguler autant que possible l'érosion du chiffre d'affaires et l'augmentation de nos coûts.





Rapport
des activités

5. Rapport des activités

5.1. Le Secrétariat général

Le Secrétariat général est un service d'appui qui fait directement rapport au Directeur général. Le service juridique, le service admissions, le secrétariat des associés et le service traductions font partie intégrante du Secrétariat général.

Le Secrétariat général assure le suivi des dossiers qui sont soumis au Comité de Gestion journalière et prête son concours dans le cadre d'importants dossiers opérationnels ayant un impact stratégique pour l'entreprise. Ce département suit de près les développements au niveau international et européen, parmi lesquels la négociation et la conclusion de contrats avec des sociétés étrangères. Un aperçu de notre représentation à l'étranger figure sur le site Internet à la rubrique Vos droits à l'étranger.

5.2. Les affaires internationales

Recommandation du 18 octobre 2005 de la Commission européenne

Pour rappel, cette recommandation – qui a déjà été commentée dans nos rapports précédents – prévoit deux modèles possibles de gestion transfrontalière des droits on-line, à savoir un modèle en vertu duquel l'utilisateur de droits choisit auprès de quelle société d'auteurs il sollicite une licence multi-territoriale pour l'utilisation d'un répertoire mondial et un modèle dans lequel le choix de l'ayant droit est fixé à l'avance. La pratique nous a entre-temps appris que les deux modèles sont difficiles à combiner.

Les États membres de l'Union européenne ne sont pas tenus de reprendre une recommandation dans leur droit national. Une évaluation annuelle par la Commission et les États membres est toutefois prévue.

En 2008, le Conseil de la Propriété intellectuelle – qui a pour but d'émettre des avis pour le gouvernement fédéral sur tous les sujets relatifs à la propriété intellectuelle – a créé un groupe de travail ad hoc ayant pour mission de soumettre à un examen critique la recommandation et l'impact de celle-ci dans la pratique. La position de la SABAM a été reprise intégralement dans l'avis du groupe de travail. Pour plus d'informations :

http://economie.fgov.be/intellectual_property/patents/news/advice_author_rights_nl.htm

Cet avis a été communiqué le 26 mai 2008 par le ministre de l'Économie au Commissaire européen en charge du Marché intérieur et des Services, M. McCreevy.

Résolution du Parlement européen

Dans notre précédent rapport, nous avons fait référence à une première résolution du 13 mars 2007 du Parlement européen, dans laquelle celui-ci a formulé son inquiétude quant à une possible atteinte à la diversité culturelle. En effet, il se fait que les nouvelles évolutions du marché, que la recommandation européenne a amorcées, peuvent constituer une menace économique pour les répertoires de plus petite taille.

Le Parlement européen a édicté le 25 septembre 2008 une seconde résolution relative à la gestion collective transfrontalière de droits d'auteur et de droits voisins pour des services musicaux on-line légaux, dans laquelle le Parlement européen insiste auprès de la Commission européenne pour être impliqué effectivement en cette matière en tant que co-législateur.

Entre-temps, le Parlement européen a pris lui-même l'initiative d'organiser une large étude de marché dans laquelle il veut impliquer tous les acteurs – et pas seulement les ténors économiques. La SABAM a déjà été contactée à cet effet et elle prête son concours à cette enquête.

Procédure de plainte engagée par Music Choice Europe et le groupe RTL contre la CISAC et les sociétés européennes

Dans le cadre de cette procédure – dont l'objet et l'historique ont été exposés dans nos rapports précédents – la Commission européenne a adopté le 16 juillet 2008 une décision très détaillée à l'égard des sociétés européennes, à l'exception de la CISAC.

Selon cette décision, les sociétés doivent supprimer de leurs accords de réciprocité les clauses qui constitueraient une entrave au fonctionnement du marché interne. Il s'agit de la clause sur l'affiliation des membres et la représentation exclusive. En ce qui concerne la portée territoriale des contrats, la Commission est d'avis que les sociétés sont habilitées, sur base de raisons objectives, à limiter territorialement leurs contrats ; mais cette limitation territoriale doit être négociée de façon bilatérale plutôt que multilatérale entre toutes les sociétés.

Les sociétés ont reçu un délai de 120 jours pour adapter bilatéralement leurs contrats, ce qui n'était pas réaliste. Pour cette raison, la plupart des sociétés, dont la SABAM, ont demandé un report ; mais le travail doit tout de même être terminé pour le 15 mars 2009.

La CISAC et les sociétés européennes, à l'exception de la SABAM et de la BUMA, ont fait appel contre cette décision. La raison pour laquelle la SABAM n'a pas fait appel réside dans le fait que pareille action ne serait pas conforme à l'attitude qu'elle a adoptée jusqu'ici. Pour la SABAM, chaque société répondant aux exigences objectives posées doit recevoir la possibilité de conclure un contrat paneuropéen pour l'utilisation d'un répertoire mondial.

Accords de Cannes

Dans notre rapport précédent, il était mentionné que Universal Publishing a résilié les accords de Cannes. Tous les éditeurs ont entre-temps suivi cet exemple, en vertu de quoi ces accords expirent le 30 juin 2009, sauf réussite des négociations.

Les négociations sont ardues et concernent notamment une diminution plus poussée des commissions. De surcroît, le système de distribution directe – à savoir la répartition directe des droits aux éditeurs plutôt qu'à la société de gestion étrangère –, qui avait été banni par les anciens accords de Cannes, commence à faire de plus en plus partie des possibilités.

5.3. Rapport d'activités des services d'appui

5.3.1. Le service juridique

Les litiges

En 2007, une procédure de perception centralisée par l'intermédiaire de deux huissiers (un pour la Flandre et un pour la Wallonie) a été instaurée, qui a entraîné des résultats financiers positifs. Ainsi, un montant de 1.362.035 € a été récupéré via huissier en 2008 ; à cela, il faut encore ajouter une somme de 1.239.151 € par voie judiciaire, soit une augmentation de 12% par rapport à 2007.

En ce qui concerne les dossiers relatifs à la préservation des principes du droit d'auteur, nous rappelons la décision du 29 juin 2007, dans laquelle la responsabilité de Scarlet (précédemment Tiscali) a été reconnue et en vertu de laquelle celle-ci a été obligée d'empêcher, via des moyens techniques, que ses clients n'échangent encore des fichiers contenant des œuvres protégées. Scarlet avait interjeté appel de cette décision et avait, en même temps, introduit une procédure en impossibilité, demandant au juge de constater l'impossibilité matérielle et juridique pour Scarlet de fournir les moyens techniques requis, ce qui a été rejeté par jugement du 22 octobre 2008.

Les avis juridiques

Le service juridique fournit des conseils tant aux associés qu'aux services opérationnels de la SABAM. Le service contribue à ce que toutes les activités de perception et de répartition répondent au cadre juridique, aux statuts et au règlement général, et il formule des avis pour l'établissement et la négociation de contrats avec d'importants utilisateurs de notre répertoire.

Le suivi de l'actualité du droit d'auteur

La newsletter hebdomadaire du service juridique, qui comporte un aperçu des développements sur le plan législatif en matière de droit d'auteur et de gestion collective, est distribuée également depuis 2008, vu le grand intérêt, aux membres d'Arthena – le Groupement d'intérêts belge des sociétés de gestion.

Le 29 décembre 2008, une nouvelle exception au droit d'auteur est entrée en vigueur. Désormais, les partitions musicales peuvent être copiées intégralement à des fins d'illustration d'enseignement ou de recherche scientifique. Cette exception ne vaut qu'à condition que la reproduction intervienne sans but lucratif et ne porte pas préjudice à l'exploitation normale de l'œuvre. Dans son rapport, le ministre a précisé que la copie complète du livre de partitions reste soumise à autorisation.

En 2008, le Conseil de la Propriété intellectuelle a examiné le projet de loi concernant le statut et le contrôle des sociétés de gestion. Les sociétés de gestion ont réussi à rédiger une position commune pour l'ensemble du secteur. C'est ce texte qui a servi de base pour les discussions avec le cabinet du ministre et un compromis équilibré pour les deux parties a été atteint. En 2009, le texte sera déposé au Parlement.

5.3.2. Le service des admissions

Ce service assure l'accueil des nouveaux associés (auteurs de toutes les disciplines artistiques et éditeurs) et le traitement administratif de leur affiliation à la SABAM.

Pour rappel, le droit d'auteur n'est soumis à aucune formalité, ce qui signifie concrètement qu'il ne faut pas être affilié à une société d'auteurs et qu'il ne faut effectuer aucune formalité (dépôt, enregistrement ou autre) pour pouvoir jouir d'une protection par le droit d'auteur. Une affiliation à la SABAM a une utilité dès que des œuvres sont exploitées et que des droits sont donc générés.

Pour information, en 2008, 1.371 nouvelles demandes d'affiliation ont été déposées (dont 358 ont été traitées et 1.013 sont toujours en traitement), 1.092 nouveaux associés ont été inscrits dans notre registre et 604 dossiers ont été classés sans suite.

5.3.3. Le secrétariat des associés

Ce service répond à toutes les questions ayant trait à la qualité d'associé et l'exercice des droits sociaux et se charge du traitement des demandes de démissions (pour info, en 2008 il y a eu 111 démissions complètes et 25 démissions partielles).

Une deuxième activité est la gestion de la base de données des associés. Ceci implique le contrôle et l'actualisation, dans la base de données centrale SABAM Information System (SIS), des données qui ont trait à l'affiliation à la SABAM et qui sont

transférées vers la base de données CISAC afin de renseigner toutes les sociétés étrangères sur nos associés et sauvegarder ainsi leurs droits à l'étranger.

Une troisième activité consiste à traiter des demandes d'inscription des associés aux services en ligne, nommés e-SABAM.

Au 31 décembre 2008, le nombre d'utilisateurs s'élevait à 1.547 en ce qui concerne les affiliations en qualité d'auteur et à 99 en ce qui concerne les affiliations en qualité d'éditeur.

Une quatrième et dernière activité est d'ordre plutôt juridique. Il s'agit du traitement de toutes les affaires juridiques qui ont un impact sur l'affiliation à la SABAM (la saisie-exécution ou la saisie conservatoire, les notifications fiscales, les cessions de créance, les faillites d'associés, le suivi des successions et toutes les demandes de renseignements provenant de divers services publics).

Enfin, le service se charge également de la coordination de l'organisation des Assemblées générales et assure une observation correcte des formalités et délais à respecter.

5.3.4. Les traducteurs

Une activité importante de ce service consiste en la traduction des procès-verbaux des organes de décision (Conseil d'Administration, deux Collèges, Comité de Gestion journalière et quelques Commissions), d'une part, et des organes de concertation (Conseil d'entreprise et Comité pour la Prévention et la Protection au Travail), d'autre part. 2008 fut placé sous le signe du projet Allegro. Celui-ci a entraîné un certain nombre de lettres d'information pour le personnel et est allé de pair avec quelques projets HR de grande envergure.

Le magazine trimestriel et les newsletters électroniques intermédiaires de la direction Communication provoquent des pics périodiques. Pour info, la PAB fut rebaptisée en 2008 en Culture SABAM ; ce faisant, outre les rapports habituels, les modifications des statuts et du règlement général ont été traduits.

Pour les services opérationnels, nombre de documents ont été traduits (e.a. concernant la perception dans les écoles, la perception dans les entreprises et la centralisation de la facturation). Pour le département ICT, des communications du Helpdesk ont régulièrement fait l'objet d'une traduction ainsi qu'un certain nombre de procédures.

5.4. La communication

La SABAM a été présente dans la presse tout au long de l'année 2008. C'est le constat établi par un observatoire indépendant des médias. Contrairement à 2007 où la visibilité négative avait été pointée en hausse, 2008 peut être considérée comme une bonne année sur le plan médiatique. Non seulement dans les médias classiques mais aussi sur la toile puisqu'on y enregistre concomitamment une augmentation de la visibilité positive et un recul de la visibilité négative par rapport à 2007. L'équilibre linguistique dans les médias approche à nouveau un rapport idéal en termes de visibilité.

Comme annoncé l'an dernier, le nouveau site internet www.sabam.be a été lancé en mai pour répondre à une demande d'information toujours plus pointue. En plus d'une refonte complète de sa présentation, le nouveau site est devenu plus convivial, rapide et aéré. Il rend également la SABAM plus accessible aux internautes et notamment à ceux qui souhaitent consulter en ligne la base de données des œuvres musicales, littéraires, théâtrales et audiovisuelles du répertoire SABAM !

A côté des six newsletters adressées cette année à 14.681 associés (+6,8%) joignables par voie électronique, le rôle de plaque-tournante de l'information ne doit pas être sous-estimé. Ainsi, 5.419 courriels (+64%) ont été adressés à info@sabam.be. Ils ont fait l'objet d'un dispatching approprié. Par ailleurs, 2.313 articles de presse (-3,5%) jugés pertinents pour le Management ont été diffusés par la direction Communication.

Le département a pris une part active dans la conception d'une nouvelle brochure d'information générale et vulgarisatrice intitulée *Payer la SABAM. Pour qui ? Pourquoi ?* et dans la poursuite de plusieurs rencontres avec les auteurs audiovisuels. Ces cinq rencontres, au départ à caractère informatif, ont également débouché sur le lancement de quatre nouvelles bourses d'aide à la création (création court-métrage; sous-titrage court-métrage; formation à l'audiovisuel et appui à la création radiophonique) et la diffusion d'une première newsletter électronique Synopsis. Le principe de la projection mensuelle à la SABAM de films documentaires de nos auteurs a également été adopté.

Le Café des Auteurs - l'événement indissociable du SABAM Magazine qui a fêté cette année sa 25e édition - a davantage ouvert ses portes à l'audiovisuel, au théâtre et à la littérature. Par ailleurs, on retiendra une présence accrue des auteurs de la SABAM sur le site de Sound and Music Expo à Bruxelles où une vingtaine de sets acoustiques ont été proposés. A ne pas oublier non plus, la participation enthousiaste et redynamisée de la SABAM à deux autres événements d'envergure : les Francofolies de Spa et le Gouden Klapproos.

Ces diverses initiatives ont connu un franc succès de participation tant du côté des auteurs que du grand public.

Pour la sixième année consécutive, la société a mis sur pied le SABAM Award for the Best Humoristic Pressphoto, toujours en collaboration avec les journalistes-photographes membres de l'Association générale des Journalistes Professionnels de Belgique (PPFB-AGJPB). Fidèle à la tradition, les prix ont été décernés par un humoriste belge membre de la SABAM en la personne, cette année, de Bert KRUISMANS. Cette distinction inédite en Belgique a trouvé, une fois encore, un prolongement intéressant à travers une exposition itinérante dans les « Maisons de la Presse » du pays.

Notre partenaire SODEXO a poursuivi son action de valorisation des deux chèques-cadeaux culturels « Accès Culture SABAM » et « CD-DVD SABAM », tant en termes de diffusion, de perspective que de visibilité médiatique. A ce titre, ces deux chèques ont été rebaptisés : Culture Pass SABAM et CD-DVD Pass SABAM. Globalement, la SABAM concrétise ainsi une opération d'intérêt culturel au service de tous les citoyens.

Ces initiatives s'inscrivent toutes dans une judicieuse combinaison de moyens de communication à l'attention des associés, des utilisateurs, du monde politique et des médias. Ceci dans le cadre de la politique d'ouverture et de transparence voulue par le Management.

5.5. Les directions exécutives

5.5.1. La direction des Opérations

La Direction exécutive des Opérations englobe la gestion des perceptions et des répartitions, individuelles et collectives. Cette gestion est assurée par la coordination de trois directions opérationnelles organisées comme suit : les perceptions et répartitions individuelles, les perceptions collectives et les répartitions collectives. Outre ces trois directions opérationnelles, la Direction exécutive est composée de quatre services de soutien.

a. Les Perceptions et Répartitions individuelles

Chiffres de base – Perceptions individuelles* :

	Exercice 2008	Exercice 2007	%
Belgique (détail pages 92 et 93)	120.975.226 €	133.676.934 €	-9,5%
Sociétés étrangères	4.307.388 €	4.249.447 €	+1,37%
Arts de la scène	149.339 €	42.386 €	+252,33%
Arts visuels	193.704 €	180.973 €	+7%
Droits de Reproduction mécanique	3.964.345 €	4.026.088 €	-1,5%

a.1. Droits de Reproduction mécanique*

Exercice 2008	Exercice 2007	%
101.270.319 €	114.984.229 €	-11,9%

Faits marquants

- Chute persistante du marché phonographique ;
- Toujours pas de solution à la piraterie sur internet ;
- Nouveau type de licence permettant aux DJ de reproduire leur propre collection lancé avec succès.

DROITS DE REPRODUCTION PHONOGRAPHIQUE

Marché du disque

Nous avons connu cette année la plus forte baisse (13%) des droits générés par la vente de disques depuis 2002 et le début de la décroissance du marché en raison des téléchargements illégaux excessifs.

Depuis 2002, ces droits ont chuté de 40%, de 21,8 millions à 13,2 millions €.

Il s'agit ici des droits provenant à la fois des licences « œuvre par œuvre » (productions occasionnelles) et de l'industrie du disque.

Les résultats sont un peu meilleurs que chez nos voisins et nous constatons que les artistes locaux se débrouillent assez bien (25 des 100 albums les plus vendus sont des albums d'artistes belges).

Musique d'ambiance : 1.427.852 € (-20,9%)

Le marché de la musique d'ambiance en matière de fichiers musicaux digitaux sur PC semble arriver à saturation, du moins dans sa forme actuelle. 2008 montre un mouvement de concentration du marché. Notre baisse de chiffre d'affaires, malgré un marché qui se maintient, est due à des droits mis en attente, en raison de discussions avec des fournisseurs de musique d'ambiance étrangers présents sur le territoire belge.

D'autre part, pour rappel, la SABAM et la SIMIM ont lancé un « contrat DJ » au 1er janvier 2007. Après un démarrage assez lent et grâce à une campagne d'information sous la forme de mailing, la SABAM a octroyé 600 licences en 2008.

DROITS DE REPRODUCTION VIDEOGRAPHIQUE : 1.825.244 € (+8,3%)

La seule rubrique des droits de reproduction mécanique en progression !

Le nombre de demandes traitées est resté stable mais la part d'utilisation de musique « library » a quelque peu augmenté, au détriment du répertoire commercial. C'est le cas de manière très nette dans la production de spots radio et TV, et est sans doute la conséquence de la réduction généralisée des budgets. Ce type de musique est aussi quasi systématiquement utilisé dans les films d'entreprise.

La croissance de la rubrique est due aux droits de synchronisation encaissés pour la reproduction sur DVD de la série télévisée Sara, ainsi qu'à la duplication en home video. Les séries télévisées sur DVD ont toujours beaucoup de succès.

DROITS DE REPRODUCTION MECANIQUE EN PROVENANCE DE L'ETRANGER / SOCIETES ETRANGERES :

3.964.345 € (-1,5%)

Cette rubrique représente les recettes liées aux droits de reproduction mécanique pour l'utilisation d'œuvres de membres de la SABAM à l'étranger. Ces droits sont perçus par les sociétés étrangères en vertu d'accords de réciprocité et reversés ensuite à la SABAM.

Il faut savoir que cette rubrique présente un décalage d'au moins un an par rapport à nos perceptions nationales (ou CL).

Les droits en provenance de l'étranger sont en régression, reflet du déclin du marché phonographique partout en Europe et dans le reste du monde. La chute des chiffres est toutefois moindre que celle affichée par les différents marchés. Les droits reçus en 2008 de la SDRM, de la GEMA et de la SIAE étaient supérieurs à ceux de 2007.

Nous continuons à souligner l'impact positif de notre procédure de suivi systématique de l'utilisation du répertoire belge à l'étranger (« copyright research »).

REPARTITION DES DROITS DE REPRODUCTION MECANIQUE

Droits phonographiques belges (« Phono Belgique »)

	2008	2007
Montant réparti en juin (exploitation 2 ^e sem. de l'année précédente)	6.950.052 €	6.391.085 €
Montant réparti en décembre (exploitation 1 ^{er} sem.)	5.272.093 €	6.490.902 €
TOTAL	12.222.145 €	12.881.987 €

Il a été réparti 5,1% de moins en 2008 par rapport à 2007. La diminution est moindre que celle enregistrée par le marché du disque. Des efforts ont été fournis en matière de résolution de suspens.

DVD

Les droits de reproduction mécanique relatifs aux DVD musicaux ont fait l'objet de répartitions séparées :

	2008	2007
Montant réparti en juin (exploitation 2 ^e sem. de l'année précédente)	463.743 €	356.595 €
Montant réparti en décembre (exploitation 1 ^{er} sem.)	361.902 €	399.457 €
TOTAL	825.645 €	756.052 €

En 2008, il a été réparti 9,2% de plus qu'en 2007, le support DVD étant, jusqu'à récemment, le support qui se maintenait le mieux sur le marché.

On-line

Les droits perçus en 2007, ainsi que les éventuels arriérés, pour tout ce qui concerne les utilisations en ligne (téléchargements, sonneries de téléphones portables y compris ringback tones, on-demand streaming, podcasting, sonorisation de sites) ont été répartis sous une seule répartition dénommée « online », à raison de :

	2008	2007
Montant réparti en juillet (expl. online 1 ^{er} sem. de l'année précédente)	216.840 €	
Montant réparti en novembre (expl. online 2 ^{ème} sem. de l'année précédente)	327.935 €	382.857 €
TOTAL	544.775 €	901.137 €

Il a été réparti 39,6% de moins que l'année précédente. Cette différence tient au fait que les données de « I-Tunes » nous sont parvenues trop tard pour en répartir les droits en 2008.

Droits phonographiques étrangers

	2008	2007
Montant réparti en avril	4.368.321 €	1.756.103 €
Montant réparti en novembre	2.123.419 €	2.086.296 €
TOTAL	6.491.740 €	3.842.399 €

Il a été réparti 68,56% de plus en 2008 par rapport à 2007.

Cette progression étonnante est due à la répartition de mai 2008. Celle-ci avait pour la première fois lieu dans notre nouveau système informatique. D'une part, en vue d'assurer un déroulement optimal de la migration des données vers notre nouvelle plate-forme de répartition, certains montants rentrés en 2007 n'ont pu être mis à disposition et répartis qu'en 2008. D'autre part, grâce à une identification des œuvres plus performante et à un meilleur traitement automatisé des données reçues, de nombreux droits mis auparavant en suspens ont pu être libérés.

Dans le cadre de l'article 45 du règlement général, 443.780 € ont été répartis en décembre 2008.

a.2. Arts de la scène

Théâtre et Danse : 3.357.662 € (+9,06%)*

En €	2008	2007	Différence	%
Belgique	2.856.810	2.735.788	+121.022	+4,42%
Étranger	351.513	300.548	+50.965	+16,96%
Sociétés étrangères	149.339	42.386	+106.953	+252,33%
TOTAL	3.357.662	3.078.722	+278.940	+9,06%

Le marché belge des droits de représentation est plutôt stable. Les petites fluctuations à la hausse ou à la baisse sont liées à des méga-productions telles que par exemple Daens De Musical fin 2008. À l'étranger, à noter surtout l'augmentation des perceptions Théâtre directes en France. Ce bon résultat est imputable à l'utilisation multiple de musique de scène spécialement composée dans des productions de compagnies francophones et à l'attention accrue portée au théâtre flamand lors du Festival d'Avignon. Les perceptions aux Pays-Bas continuent de s'effriter. Le grand succès de La Framboise Frivole notamment explique la croissance explosive des droits que nous avons reçus des sociétés étrangères.

Cinémas : 1.637.198 € (+6,2%)

Le marché des exploitants de salles de cinéma maintient sa position en 2008. Le léger recul de 2007 est même récupéré en grande partie. Le film Loft a grandement contribué aux chiffres réalisés et, avec plus d'un million de spectateurs, a battu toute une série d'anciens records.

Concerts de musique légère : 11.219.571 € (+9,1%)

Le montant de 11.219.571 € est composé des montants perçus auprès des grands et petits organisateurs de concerts et de spectacles pour un montant total de 9.740.843 € d'une part, et des droits liés à l'organisation des concerts dits 'qualifiés' pour un montant de 1.478.728 € d'autre part.

Il est important de souligner que la hausse en général (de plus de 9%) s'explique par le fait que tant les chiffres de fréquentation des grands concerts et spectacles que les prix d'entrée sont en forte augmentation par rapport à l'année passée.

Concerts de musique sérieuse : 1.361.907 € (-4,0%)

La fluctuation est fortuite et n'est pour le reste pas étayée par des données relatives à une moindre utilisation du répertoire. La baisse en 2008 est du même ordre que l'augmentation de 2007 et peut être expliquée par un glissement de recettes d'un exercice à l'autre.

a.3. Arts graphiques et visuels

Faits marquants

- Implémentation de la nouvelle loi sur le droit de suite élargissant ce droit d'auteur à tous les professionnels du marché de l'art ;
- Mise en ligne du site www.coppix.be et campagne d'information (presse et écoles) sur l'utilisation d'images sur Internet ;

- Exposition Cobra à Bruxelles ;
- Signature d'un contrat de réciprocité avec la société anglaise DACS.

DROITS DE REPRODUCTION : 537.815 € (+31,9%)

Les résultats des perceptions effectuées en Belgique au cours de l'année 2008 ont connu une augmentation importante (+31,9%).

Cette augmentation est due, entre autres, au règlement d'un dossier de merchandising et à l'exposition Cobra. Nous constatons également que le marché des livres d'art n'a pas trop souffert de la crise économique.

Le montant total des perceptions effectuées à l'étranger par les sociétés étrangères pour l'utilisation du répertoire de la SABAM est également en hausse (+8,96%).

DROIT DE SUITE : 586.516 € (+18,5%)

Les résultats des perceptions effectuées en Belgique au cours de l'année 2008 ont connu une belle progression (+18,5%). L'entrée en vigueur, depuis le 1^{er} novembre 2007, de la nouvelle loi sur le droit de suite, a apporté des changements importants.

Le changement du seuil d'application du droit de suite qui est passé de 1.250 € à 2.000 €, a diminué fortement le nombre d'œuvres concernées. Toutefois, l'élargissement du champ d'action aux galeries, marchands d'art et intermédiaires a compensé cette baisse.

Ainsi, les perceptions auprès des salles de ventes aux enchères ont connu une légère hausse de +2,80% par rapport à 2007.

Les perceptions auprès des autres professionnels du marché de l'art ont représenté 15,7% du montant total perçu en 2008.

Les droits de suite en provenance de l'étranger transmis par les sociétés étrangères ont connu en 2008 une hausse spectaculaire (+108,10%).

Cette hausse est due surtout à la transposition de la directive européenne sur le droit de suite dans les pays de l'Union européenne et plus particulièrement dans des pays voisins comme le Royaume-Uni et les Pays-Bas où le droit de suite n'existait pas.

RÉPARTITIONS

Les montants suivants ont été distribués en 2008, par rubrique (les montants relatifs aux années 2007 et 2006 sont donnés à titre comparatif) :

Droits	2008	2007	2006
Droits de reproduction	629.647 €	577.598 €	439.839 €
Droits de suite	611.015 €	421.409 €	468.181 €
Droits de diffusion (télévision)	124.233 €	126.184 €	132.618 €
Droits de câble	136.459 €	135.488 €	126.934 €
Droits de reprographie (étranger)	113.378 €	113.112 €	380.022 €
Droits de copie privée	58.023 €	46.848 €	0 €

a.4. Littérature

DROITS DE REPRODUCTION ET DROITS D'ÉDITION : 35.558 € (+13,8%)

Les résultats des perceptions effectuées en Belgique au cours de l'année 2008 sont en hausse de 13,8% par rapport à l'année 2007.

Les droits de reproduction et les droits d'édition varient d'une année à l'autre et ceci en fonction des résultats des ventes réalisées par les éditeurs et des livres publiés par les auteurs, ainsi que de l'utilisation des textes de notre répertoire.

RÉPARTITIONS

En 2008, les montants suivants ont été distribués (les montants relatifs aux années 2007 et 2006 sont donnés à titre comparatif):

Droits	2008	2007	2006
Droits d'édition	28.815 €	18.002 €	45.815 €
Droits de reproduction	13.129 €	10.227 €	17.976 €

a.5. B.O.S.S.*

Description de la perception	Exercice 2008	Exercice 2007	%
Mise à disposition en ligne d'œuvres appartenant au répertoire musical, littéraire, audiovisuel et des arts visuels.	920 746 €	1.347.424 €	-31,7%

Faits marquants

- la fragmentation du répertoire complique la perception ;
- l'effondrement du marché des sonneries d'appels téléphoniques ;
- pas encore d'impact du succès des sites 2.0.

Commentaires

Les montants susmentionnés comprennent exclusivement les licences on-line qui sont accordées via les services B.O.S.S. Dans ce contexte, il faut faire remarquer expressément que d'autres services également perçoivent des droits en ce qui concerne l'exploitation du répertoire SABAM sur l'Internet (ainsi par exemple, les formes d'exploitation en ligne de certains opérateurs médiatiques, interactives ou non, sont globalisées avec les autres activités hors ligne). Les chiffres sous cette rubrique ne restituent par conséquent qu'une partie de la perception totale que la SABAM réalise chaque année pour les formes d'exploitation on-line.

B.O.S.S. enregistre une baisse de plus de 30% par rapport à 2007. Ceci est essentiellement dû au fait que :

- le résultat pour 2007 était exceptionnellement élevé, notamment en raison de la récupération de droits arriérés sur les ventes d'iTunes Belgique pour 2004 jusque mi-2007 ;
- en 2008, pour iTunes, seule la perception pour le second trimestre de 2007 a été récupérée.

Un fait important à mettre en évidence est qu'iTunes représente 80% du marché belge du téléchargement, mais que la fragmentation du répertoire représenté par la SABAM pour l'utilisation on-line d'œuvres complique les négociations avec iTunes et les autres acteurs importants sur le marché.

Dans un deuxième temps, il faut noter ici que :

- la vente de sonneries d'appels téléphoniques s'effondre ;

- le succès des sites 2.0 (YouTube, Netlog, Facebook, etc.) ne se traduit pas encore par une hausse de la perception car les sites locaux ont encore une faible part de marché et les négociations avec les sites internationaux n'ont pas encore d'impact positif sur la perception.

b. La Cellule de Contrôle

b.1. La mission de contrôle

Les droits récupérés par la cellule de contrôle durant l'année 2008 s'élèvent à 197.273 €, soit une augmentation de 52,5% par rapport aux droits récupérés en 2007. Les droits précités ont été récupérés dans le cadre d'audits de firmes de disques, de fournisseurs de musique d'ambiance ou de fournisseurs de sonneries téléphoniques. Ce sont huit audits qui ont ainsi été réalisés au cours de l'année 2008.

S'ajoutent à cela, les audits des filiales d'Universal, dans le cadre du contrat européen de centralisation. Au cours de l'année 2008, huit filiales ont été auditées par la cellule de contrôle et six en collaboration avec notre partenaire KPMG. Le chiffre d'affaires induit se retrouvera dans le chiffre d'affaires des droits perçus en 2009.

b.2. La mission de lutte contre la piraterie

La lutte contre la piraterie fait également partie des prérogatives de la cellule de contrôle.

Chaque week-end, des contrôles ont été opérés dans des établissements partout en Belgique. De nombreux DJ ont également fait l'objet d'un contrôle de la légalité des supports sonores qu'ils utilisent, ceci avec le soutien de nos filiales.

En ce qui concerne la piraterie en ligne, la cellule de contrôle a contribué au retrait de milliers de fichiers musicaux illicites grâce à l'envoi de notifications d'infraction, tant en Belgique qu'à l'étranger.

b.3. Les exécutions publiques

11.842 contrôles inopinés au sein de magasins ou d'établissements HORECA ont été réalisés en 2008. Dans 9,3% des cas, notre répertoire était utilisé sans autorisation. Dans la majorité des cas, la situation a été régularisée, grâce à la signature de contrats.

2.247 événements (concerts, soirées, spectacles, etc.) ont également été recensés par la cellule de contrôle et renseignés aux départements compétents. Cela a permis de générer des droits supplémentaires tout en mesurant notre taux de couverture.

c. Les Perceptions collectives

Les perceptions collectives recouvrent les perceptions effectuées auprès des différents opérateurs médiatiques (organismes de radio et télédiffusion, sociétés de câble, opérateurs télécoms et satellite, ainsi que certains acteurs de multimédia en ligne), les perceptions sous la rubrique musique légère mécanique effectuées par le réseau des agences, les perceptions provenant de la copie privée (via AUVIBEL), de la reprographie (via REPROBEL) et du droit de prêt public (via AUVIBEL et REPROBEL).

	Exercice 2008*	Exercice 2007	%
Belgique (détail pages 92 et 93)	83.877.262 €	86.020.564 €	- 2,5%
Sociétés étrangères	8.780.154 €	7.089.129 €	+ 23,86%
Droits d'exécution (film + musique)	6.699.621 €	5.216.310 €	+ 28,4%
Câble – droits d'exécution	1.640.400 €	1.558.190 €	+ 5,3%
Autres (audiovisuel + réseaux)	440.133 €	314.629 €	+ 39,89%

Ces montants sont ventilés ci-dessous.

C.1. Réseau agences

	Exercice 2008*	Exercice 2007	%
	40.298.451 €	38.423.246 €	+4,9%

Faits marquants

- En 2008, les tarifs indexés ont été graduellement majorés, de 123,09 à 129,72 soit +5,39% ;
- Une augmentation nette de 2,45% du nombre de contrats en dépit d'une année record pour le nombre de faillites ;
- Après concertation avec les cabinets ministériels communautaires et les différents réseaux scolaires, la SABAM prévoit à partir de septembre 2008 la possibilité pour les écoles de conclure des contrats de multi-exploitation ;

Rapport des activités

- Les organisateurs de divers événements organisent presque 4% d'événements en moins qu'en 2007 ;
- La réorganisation du réseau s'est poursuivie avec la reprise des activités de perception de l'agence de la région de Louvain et environs. A partir du 1^{er} janvier 2009, l'administration concernant les provinces du Brabant wallon et de Namur est directement centralisée au siège social et le réseau compte 8 agences et 3 filiales.

Commentaires

Cette augmentation est essentiellement imputable au fait que tous les contrats ont été indexés afin de s'aligner sur le taux d'inflation (4% de façon progressive).

Le point négatif est le fort taux de faillite qui caractérise l'année 2008. 8.512 entreprises ont mis la clé sous le paillason, c'est-à-dire au-delà de 10% de plus qu'en 2007 (soit 1 entreprise sur 102) et, pour 2009, l'on s'attend à un plus grand nombre encore de victimes de la récession. Presque tous les secteurs ont connu l'année dernière des faillites, mais l'horeca, les transports, le commerce de gros et de détail ainsi que la construction sont les secteurs ayant souffert le plus durement. (source : FET, 2 janvier 2009).

Le nombre d'écoles reste cependant stable, de sorte que nous pourrions déjà cueillir les premiers fruits du nouveau 'contrat écoles', qui est entré en vigueur pour la première fois le 1er septembre 2008.

L'organisation de fêtes et de soirées a continué à baisser dans le courant de l'année 2008. Par rapport à 2007, l'on a noté en 2008 environ 7,6% de fêtes et de soirées en moins.

Que nous apportera l'année 2009 ?

L'année 2009 a débuté par une indexation à la baisse de nos tarifs, ce qui n'aura bien entendu pas de conséquence favorable sur le chiffre de perception de 2009.

Un point plus positif, c'est que les discussions sectorielles avec la FEB en ce qui concerne l'utilisation de musique dans les entreprises seront enfin achevées. Les tarifs découlant de ces discussions pourront alors, en cas d'utilisation du répertoire, être appliqués aux entreprises en fonction des différentes formes d'exploitation utilisées.

En 2009, quelques nouveaux projets seront également mis sur les rails, les principaux d'entre eux étant : la facturation préalable, un changement de la politique de sanction, le principe d'une facture minimum et une modification de la politique de rappel en cas de paiement tardif.

C.2. Média

Exercice 2008 *	Exercice 2007	%
37.210.741 €	35.507.059 €	+5,0%

Faits marquants

- En Wallonie, le paysage des radios commerciales est redessiné pour les 9 prochaines années. Le nouveau tour de reconnaissance a été achevé et les fréquences radio ont été distribuées.
- La crise économique frappe durement les organismes qui vivent des revenus publicitaires.
- Belgacom TV connaît un succès croissant. Ce distributeur s'affirme définitivement comme une alternative au câble.
- Avec TV Vlaanderen, le téléspectateur flamand peut déjà opter pour un distributeur satellite ; ce sera aussi possible en Wallonie à partir de 2009.
- Le téléspectateur adhère massivement à la VOD (vidéo à la demande).

Commentaires

Presque toutes les rubriques média progressent par rapport à 2007. L'augmentation la plus forte est toutefois imputable à :

- l'indexation de nos contrats avec les organismes publics ainsi qu'avec la plupart des autres utilisateurs ;
- la facturation du solde de 2007 aux organismes commerciaux ;
- la transition de la télévision analogique à la télévision numérique (offre de base et abonnements à des bouquets numériques) avec en outre la mise sur le marché de la télévision-satellite (TV Vlaanderen) et la croissance du nombre d'abonnés Belgacom.

Radios commerciales : 2.228.823 € (-10,3%)

Le nouveau plan-fréquence en Wallonie touche quelques valeurs sûres ; l'on enregistre ainsi la disparition de Mint et Radio Ciel du paysage radiophonique.

Diffuseurs nationaux privés : 8.110.342 € (+10,2%)

L'année 2007 fut pour les plus grands diffuseurs commerciaux une année de saine croissance des revenus publicitaires. L'augmentation des droits d'auteur en 2008 en est ici dès lors la conséquence directe étant donné que l'exploitation annuelle des diffuseurs se traduit seulement l'année d'après dans le calcul des droits.

Télévisions régionales et à public cible : 743.337 € (-45,9%)

Chez certains diffuseurs, les négociations relatives à un nouveau contrat n'étaient toujours pas achevées à la fin de 2008, ce qui cause quelque retard dans la clôture définitive de certaines périodes d'exploitation. Le résultat de ces négociations ne pourra être connu qu'à la lecture des chiffres de 2009.

Diffuseurs payants : 2.113.831 € (+10,7%)

Le succès des diffuseurs de films auprès du grand public ne se dément pas.

Retransmission par câble ou satellite : 9.292.989 € (+15,80%)

Ce montant est exceptionnellement élevé en raison de la perception auprès de TV Vlaanderen, qui concerne toutefois les années 2006, 2007 et 2008. Un second facteur – et le plus important – expliquant l'augmentation de cette rubrique, est le succès croissant de Belgacom TV et l'augmentation du parc d'abonnés de Telenet.

On-line + diffuseur satellite : 132.354 € (+33,7%)

Figurent dans cette rubrique les exploitations on-line webradio, simulcast et webTV, qui contribuent ensemble de manière non-négligeable à l'augmentation de cette rubrique.

Les circonstances qui pourraient avoir une influence sur le développement futur de la société après la clôture de l'exercice comptable.

La crise mondiale a bien entendu de lourdes conséquences pour les chiffres d'affaires qui sont réalisés par les acteurs médiatiques.

Un recul des revenus est déjà annoncé à partir du quatrième trimestre 2008.

Ceci vaut bien entendu pour les acteurs qui tirent leurs revenus directement du marché publicitaire : les organismes de télé- et radiodiffusion commerciaux.

Même les distributeurs, qui réalisent leur chiffre d'affaires via des abonnements, sont vulnérables.

En dépit de la crise, quelques nouvelles initiatives sont tout de même annoncées pour 2009. Ainsi sont connus, au moment de la publication du présent rapport annuel, notamment le lancement de quelques nouvelles chaînes thématiques, à savoir “Gunk TV” (Telenet) avec une programmation mettant l’accent sur les “jeux” et la musique, et “Acht” (Concentra). Euro 1080 envisage de son côté, avec «EXQI», le lancement d’ici la fin de l’année 2009 d’une nouvelle chaîne généraliste EXQI qui viendra renforcer les chaînes à public cible déjà existantes EXQI Culture et EXQI Sport.

Enfin, nous voyons la confirmation de la tendance selon laquelle les acteurs médiatiques deviennent de plus en plus transmédias. Les utilisateurs peuvent écouter et visionner leurs produits via différents canaux et de plus en plus souvent à l’endroit et au moment qui leur convient le mieux.

C.3. Reprographie

Exercice 2008*	Exercice 2007	%
1.985.560 €	1.687.563 €	+17,7%

Faits marquants

Nonobstant le fait que la loi prévoyant un nouveau règlement de reprographie, en vertu de laquelle le règlement existant de photocopie est étendu à la reproduction d’œuvres protégées de supports numériques vers le papier (impressions), date déjà du 22 mai 2005, son application dans la pratique reste lettre morte étant donné l’absence de promulgation par le gouvernement fédéral de l’arrêté royal nécessaire. Ceci a pour conséquence que cela fait déjà des années que l’on ne paie pas de rémunérations non seulement pour l’impression d’œuvres protégées, mais pas non plus pour les imprimantes au moyen desquelles ces œuvres sont copiées. D’ailleurs, il faut aussi un second arrêté pour intégrer les imprimantes à la liste d’appareils au moyen desquels des œuvres protégées peuvent être reproduites. La conséquence en est que les auteurs et les éditeurs de ces œuvres sont privés d’importants revenus.

Commentaires

Les droits de reprographie qui sont perçus depuis 1998 jusqu’à aujourd’hui par la société de gestion collective REPROBEL couvrent donc exclusivement les copies d’œuvres - d’auteurs et d’éditeurs - pouvant être faites à certaines conditions, œuvres qui sont fixées sur un support graphique ou assimilé. Les droits perçus sont mis chaque année par REPROBEL à la disposition du Collège d’auteurs et du Collège d’éditeurs, dont la SABAM fait partie, pour répartition.

Cette rubrique concerne la part que la SABAM a revendiquée dans les deux collèges.

Pour rappel, les montants sont mis à disposition par REPROBEL en fonction de l'année au cours de laquelle ils ont été perçus, mais aussi en fonction de l'année d'utilisation à laquelle ils ont trait (à savoir l'année au cours de laquelle les copies ont été faites).

Collège d'auteurs

À l'instar des années précédentes, la quasi-totalité du montant des droits de reprographie que la SABAM a perçue en 2008 auprès de REPROBEL revient aux auteurs des différents genres d'œuvres entrant en ligne de compte pour une rémunération de reprographie. 95% des revenus proviennent du budget disponible qui a été réparti par le Collège d'auteurs.

La part de la SABAM dans la répartition provisoire des droits de 2008 a augmenté de 33% par rapport à 2007. Cette augmentation est totalement imputable à une perception plus rapide et plus efficace des droits par REPROBEL. Tout indique que REPROBEL aura atteint en 2008 son plus haut chiffre d'affaires depuis sa création en 1998.

Collège d'éditeurs

La part de la SABAM dans les budgets à répartir du Collège d'éditeurs reste faible car le répertoire d'éditeur de la SABAM dans le secteur de la copie papier est limité. En outre, REPROBEL perçoit peu de droits pour la copie fragmentaire de partitions. Les partitions sont généralement copiées partiellement ou intégralement, et l'autorisation de l'éditeur – qui perçoit lui-même les droits de reproduction – reste requise. Mais si cela dépend du ministre qui a le droit d'auteur dans ses compétences, les partitions 'à feuilles mobiles' dans l'enseignement pourront être copiées librement aux dépens de l'éditeur et du marchand de musique, qui subiront de ce fait de lourdes pertes.

Les sociétés de gestion concernées n'ont pas encore trouvé d'accord définitif sur l'interprétation des données de la nouvelle étude de marché qui a été achevée en 2007 et dont les résultats seront utilisés pour la répartition des droits à partir de l'année 2006. C'est pourquoi le Collège d'éditeurs a réparti, parmi les droits de reprographie qui ont été perçus par REPROBEL, la partie qui concerne les copies faites au cours de la période 1998-2005 et a également déjà libéré une avance de 70% des droits qui concernent les années d'utilisation après 2005. Au total, la SABAM a perçu ± 97.850 €.

C.4. Copie privée

Exercice 2008*	Exercice 2007	%
3.692.037 €	10.402.696 €	-64,5%

Faits marquants

- Les négociations tarifaires avec l'industrie sont dans l'impasse. Par défaut de décision ministérielle, les lecteurs Mp3, i-pods, disques durs, cartes mémoire, décodeurs et graveurs CD/DVD ne sont toujours pas sujets à une rémunération de copie privée équitable.
- Entre-temps, en l'absence d'un règlement légal pour les appareils et supports de copie susmentionnés, les perceptions d'AUVIBEL restent grandement dépendantes du marché des CD et DVD vierges. Les perceptions d'AUVIBEL ont baissé de ce fait d'environ 30% par rapport à 2007.
- Au sein des deux Collèges d'auteurs, le mouvement de récupération des années précédentes est bientôt terminé.

Commentaires

La présente rubrique concerne la part de la SABAM dans les montants alloués par AUVIBEL pour la copie à usage privé au sein des différents Collèges dans lesquels siège la SABAM. Il s'agit plus spécialement du Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur un support sonore et du Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur un support audiovisuel.

Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur un support sonore (2.526.505 €)

Le montant mentionné en 2008 concerne la quote-part du répertoire SABAM (auteurs et éditeurs) dans les rémunérations ayant été attribuées par AUVIBEL au Collège pour l'ensemble de l'année 2007. Avec l'attribution des droits pour 2007, un terme est mis au mouvement de rattrapage des années précédentes et les droits relatifs aux prochaines années seront désormais répartis sur un rythme de croisière annuel.

Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur un support audiovisuel (1.165.531 €)

Au sein de ce collège, les rémunérations de copie privée relatives aux années 2005 et 2006 ont été attribuées définitivement. En ce qui concerne l'année 2007, il faut encore attendre l'approbation du règlement de répartition par le ministre. Dès que les droits de 2007 seront attribuables, il pourra être mis un terme définitif au mouvement de récupération qui a été engagé il y a déjà quelques années.

C.5. Droit de prêt public

Exercice 2008*

630.473 €

Faits marquants

- Le Collège d'auteurs et le Collège d'éditeurs de REPROBEL ainsi que les Collèges d'auteurs d'AUVIBEL développent des barèmes de répartition sur base desquels les sociétés de gestion concernées de chaque collège parviennent à un accord sur la répartition des rémunérations de droit de prêt qui ont été payées par les trois Communautés pour les années 2004 et 2005.
- Les Communautés flamande et germanophone versent les rémunérations de droit de prêt relatives à l'année 2006. La Communauté française paie seulement la partie du montant dû qu'elle est déjà parvenue à récupérer auprès des bibliothèques publiques qui relèvent de sa compétence, et le solde reste dû.
- REPROBEL renouvelle l'accord avec la Communauté germanophone pour les années 2007 à 2009. La Communauté flamande également est disposée à prolonger l'accord pour une période de trois ans.
- Étant donné que la Communauté française renonce à poursuivre la centralisation des paiements, REPROBEL est obligée d'aller percevoir les rémunérations de 2007 auprès de chaque bibliothèque publique individuelle.

Commentaires

Les tarifs actuels très bas – 1 € par adulte par an et 0,50 € par enfant par an – et les exemptions qui ont été stipulées par l'arrêté royal du 25 avril 2004 ont pour conséquence dans la pratique que les montants que les Communautés paient sont beaucoup trop faibles pour permettre aux différentes sociétés de gestion membres d'AUVIBEL et/ou de REPROBEL de rémunérer convenablement les ayants droit des œuvres empruntées.

Perceptions via REPROBEL

Sur les rémunérations de droit de prêt disponibles pour répartition de 2004 et 2005 au sein du Collège d'auteurs de REPROBEL, la SABAM perçoit au total 497.125 €, dont la majeure partie provient des bibliothèques publiques flamandes pour le prêt d'ouvrages littéraires. Les montants qui reviennent aux autres genres d'œuvres sont toutefois si faibles qu'une répartition ultérieure aux auteurs ayants droit individuels s'assimile à une mission impossible.

Perceptions via AUVIBEL

Au sein du Collège d'auteurs de supports sonores, la SABAM reçoit au total 103.673 € des rémunérations de droit de prêt à répartir des années 2004 et 2005, et au sein du Collège d'auteurs d'œuvres audiovisuelles, elle reçoit au total 28.409 €.

d. Les Répartitions collectives

Une des tâches fondamentales de ce département est la collecte et le traitement des programmes qui lui parviennent via différents canaux : chaînes de télévision, stations radio, agences et filiales de la SABAM, ayants droit, DJ, chefs d'orchestre, etc. Ces activités liées aux programmes sont regroupées au sein du département « Répartitions collectives-OPS », lequel se subdivise en plusieurs cellules spécifiques.

L'autre tâche du département « Répartitions collectives » est de répondre aux besoins et questions des membres, activité assurée par le service aux Membres et le service Audiovisuel Opérations.

Service aux Membres

Véritable front-office des répartitions collectives, le service aux Membres sert d'interface directe entre les membres de la SABAM et les services opérationnels qui assurent ces répartitions.

Le service aux Membres a traité plus de 3.000 dossiers en 2008. Les signalisations d'exécutions musicales à la radio ou à la télévision et de concerts en Belgique et à l'étranger se taillent ici la part du lion, mais les demandes d'informations sur les données de répartition faisaient également partie de l'ensemble des tâches.

Le département continue ainsi d'œuvrer en permanence à un service encore meilleur et plus rapide au profit des membres.

Le département Audiovisuel Opérations

Cette année également, le département Audiovisuel Opérations a tout mis en œuvre pour améliorer le service à l'égard de ses associés.

Les account managers du front-office ont ainsi fourni une nouvelle fois un service de haute qualité aux ayants droit membres de la SABAM.

Pour ce faire, ces deux personnes ont également collaboré étroitement avec les deux départements du back-office (domestique et international). Des contacts plus étroits et plus directs avec les membres ont en tout cas conduit à un traitement plus efficace des informations.

La cellule « audiovisuel international » a récolté les fruits de sa collaboration internationale. Elle a ainsi pu utiliser, pour la première fois, la base de données faïtière pour l'échange de cue-sheets, c'est-à-dire Cis Net AVI. Les productions audiovisuelles dont la SABAM ne possède pas encore la documentation peuvent maintenant faire l'objet d'une demande auprès des sociétés étrangères et être traitées en un quart de tour.

La cellule « audiovisuel domestique » traite, quant à elle, la documentation des œuvres du catalogue audiovisuel des membres, en ce compris les fictions, reportages, sketches, clips et spots publicitaires.

En 2008, la cellule a mis sur pied la consultation on-line des œuvres audiovisuelles. Les auteurs audiovisuels ont ainsi désormais la possibilité de consulter leurs œuvres directement via le site Internet de la SABAM.

Au total, le back-office a traité quelque 25.098 cue-sheets, soit une hausse de 6,5 % par rapport à 2007. En outre, quelque 1.843 sous-titres ont également été documentés ainsi que 5.052 déclarations audiovisuelles, principalement pour la réalisation et le scénario.

CELLULE QUALITÉ, CONTRÔLE ET PROJET

La mise sur pied d'un système de gestion de la qualité (SGQ) a été initiée pour les Répartitions collectives. Le SGQ est organisé en fonction des normes ISO. Concrètement, ceci signifie qu'une politique de qualité est élaborée en prenant comme point de départ la mission et la vision de la SABAM. Le SGQ a pour but de veiller à ce que nos répartitions répondent à toutes les exigences légales et internes à la Société. En dressant un aperçu des processus (principaux) et en déterminant les responsabilités, des accords clairs et précis sont pris afin d'éviter des écarts.

La Cellule Contrôle et Qualité a également collaboré activement en 2007 au développement du nouveau système pour la répartition des droits collectifs qui sont perçus en Belgique. Le nouveau système (SIS-Coll-Bel) doit bien entendu être performant mais il doit également être très souple afin de permettre de répartir plus rapidement et de façon plus efficace les droits perçus. Non seulement des sources de perception existantes peuvent être réglées via ce système mais également des perceptions provenant de nouvelles technologies ou applications. En tant que Cellule de Contrôle et de Qualité, nous veillons à ce que les contrôles de qualité requis soient intégrés dans chaque étape du processus de répartition. Nous tendons également vers une traçabilité totale du système, en fonction de laquelle nous pouvons définir pour chaque exploitation la source exacte de la perception.

d.1. Droits d'exécution Belgique

Belgique 2007	Membres SABAM	Sociétés étrangères	Total B2007	
Droits de l'année + reliquats	32.924.927 €	19.899.167 €	52.824.094 €	90,4%
Droits arriérés	3.090.535 €	2.507.022 €	5.597.557 €	9,6%
TOTAL	36.015.462 €	22.406.189 €	58.421.651 €	100,0%
	61,6%	38,4%	100,0%	

La répartition des droits belges est financièrement la plus importante des répartitions collectives. Elle est scindée en deux étapes: une avance payée le 11 juin 2008 suivie d'un décompte définitif effectué le 15 octobre dernier. Ces deux paiements concernent les droits de musique, de musique de film et audiovisuels relatifs aux exécutions 2007 et antérieures. Les montants totaux répartis s'élèvent cette année à 58.421.651 €. De ce montant, 62% a bénéficié directement à nos membres, tandis que 38% a été réparti aux sociétés étrangères pour l'exécution des œuvres de leurs membres sur le territoire belge. Cette proportion est pratiquement identique à celle des deux précédents décomptes.

Evolution	2005	2006	2007
Droits de l'année + reliquats	46.191.883 €	54.246.437 €	52.824.094 €
Droits arriérés	6.474.084 €	5.437.383 €	5.597.557 €
TOTAL	52.665.967 €	59.683.820 €	58.421.651 €
		+ 13%	-2%

DROITS D'EXÉCUTION MUSIQUE

Musique - Belgique 2007	Membres SABAM	Sociétés étrangères	Total B2007	
Droits de l'année + reliquats	22.217.844 €	14.400.062 €	36.617.906 €	90,4%
Droits arriérés	1.985.284 €	1.896.301 €	3.881.585 €	9,6%
TOTAL	24.203.128 €	16.296.363 €	40.499.491 €	
	59,8%	40,2%		

DROITS D'EXÉCUTION MUSIQUE

Musique	2005	2006	2007
Droits de l'année + reliquats	32.159.671 €	36.976.078 €	36.617.906 €
Droits arriérés	3.279.196 €	3.569.203 €	3.881.585 €
TOTAL	35.438.867 €	40.572.281 € +14%	40.499.491 € -0,2%

Le montant total des droits réparti à la musique est légèrement inférieur au chiffre de l'année précédente.

PRODUCTION AUDIOVISUELLE – MUSIQUE

Musique de film - belgique 2007	Membres SABAM	Sociétés étrangères	Total B2007	
Droits de l'année + reliquats	4.429.623 €	4.742.084 €	9.171.707 €	89,6%
Droits arriérés	468.930 €	590.754 €	1.059.684 €	10,4%
TOTAL	4.898.553 € 47,9%	5.332.838 € 52,1%	10.231.391 €	

Les droits répartis à la musique de film représentent un montant de 10.231.391 €, soit 17,5% du décompte Belgique 2007. Un peu plus de la moitié de ce montant a été réparti aux sociétés étrangères, comme c'était le cas l'année dernière.

PRODUCTION AUDIOVISUELLE MUSIQUE – EVOLUTION

Musique et film	2005	2006	2007
Droits de 2006 + reliquats	10.222.618 €	11.243.864 €	9.171.707 €
Droits arriérés	2.839.043 €	1.557.271 €	1.059.684 €
TOTAL	13.061.661 €	12.801.135 € -2%	10.231.391 € -20%

Le montant réparti pour la musique de film est en diminution de 20% par rapport à l'année dernière. Cette baisse a trois explications. La cause principale réside dans la chute du pourcentage des productions répartissables (10%). Sur les 10% restants, une part de 5% est la conséquence d'une baisse des perceptions et l'autre part de 5% est due à l'influence du nouveau règlement.

PRODUCTION AUDIOVISUELLE – TEXTE & IMAGE

Audiovisuel - Belgique 2007	Membres SABAM	Sociétés étrangères	Total B2007	
Droits de l'année + reliquats	6.277.459 €	757.022 €	7.034.481 €	91,5%
Droits arriérés	636.321 €	19.967 €	656.288 €	8,5%
TOTAL	6.913.780 €	776.989 €	7.690.769 €	
	89,9%	10,1%		

PRODUCTION AUDIOVISUELLE TEXTE & IMAGE - EVOLUTION

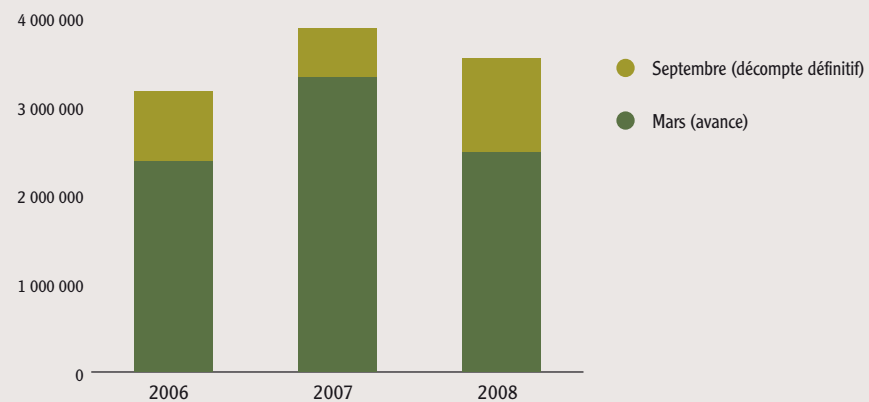
Audiovisuel: T & I 2007	2005	2006	2007
Droits de 2006 + reliquats	4.984.389 €	6.026.495 €	7.034.481 €
Droits arriérés	391.938 €	283.909 €	656.287 €
TOTAL	5.376.327 €	6.310.404 €	7.690.769 €
		17%	22%

d.2. Droits d'exécution en provenance de l'étranger

Durant l'exercice 2008, un montant total de 4.890.190 € a été distribué lors des deux répartitions des 19 mars et 19 septembre 2008, soit une progression de 3,5% par rapport à l'exercice 2007.

DROITS D'EXÉCUTION MUSIQUE EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

Musique



Comme c'est le cas chaque année, une très grande partie des droits proviennent du continent européen, soit 92% des droits pour cet exercice.

PRODUCTION AUDIOVISUELLE – MUSIQUE

Musique de film

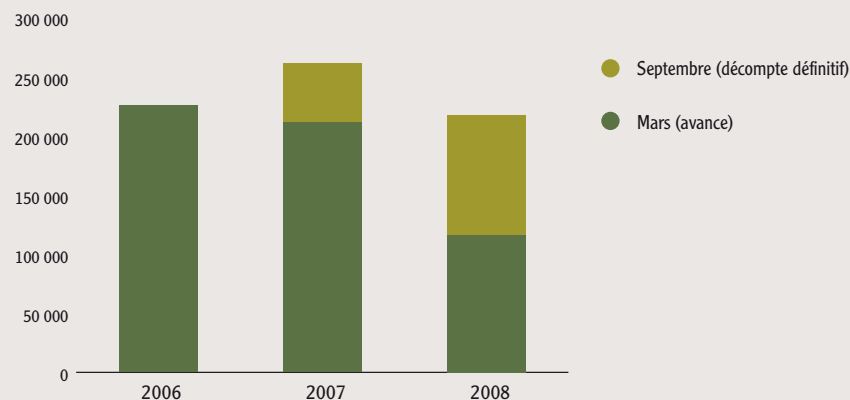


N.B. : les droits BUMA/STEMRA sont à chaque fois déjà compris dans les montants totaux de 2006, 2007 et 2008 mentionnés dans le graphique

Les droits répartis en musique de film subissent une forte augmentation de 96% par rapport à l'année précédente. Une grande partie de cette hausse est due à la mise à disposition des droits BUMA/STEMRA qui n'avaient pas été reçus l'année passée et qui ont à présent pu être répartis.

PRODUCTION AUDIOVISUELLE – TEXTE ET IMAGE

Texte & Image



Après une forte augmentation l'année dernière, les montants répartis en Texte et Image subissent une diminution de 17% par rapport à l'année dernière, revenant au niveau des montants répartis en 2006.

REPROGRAPHIE

Les droits répartis dans le cadre de la répartition de reprographie de l'exercice 2008 s'élèvent à 1.137.372 €.

Cependant, le montant total réparti pour cette répartition « Reprographie Auteurs 2006 » est en hausse de 7% par rapport à l'année dernière.

COPIE PRIVÉE

La répartition copie privée qui a eu lieu fin 2008 nous a permis de répartir un montant total de presque 11.000.000 € à la suite du mouvement de rattrapage des dernières années (de 2004 à 2007). Par rapport à l'exercice précédent, cela représente une augmentation de 2.250%.

5.5.2. La Direction exécutive Informatique, Reporting & Documentation Musique

a. Informatique (ICT)

Comme annoncé l'année passée, nous nous trouvons actuellement dans la dernière phase du processus de modernisation de nos applications informatiques.

Les deux applications majeures de répartition dans le domaine des perceptions individuelles et des perceptions collectives sont en pleine phase de développement et de test. Les deux systèmes doivent être opérationnels en 2009 en ce qui concerne la partie traitement des programmes et en 2010 en ce qui concerne les répartitions. À ce moment-là, le logiciel pour l'informatique mainframe sera désactivé, ce qui impliquera une économie importante (300.000 €).



De plus, les projets suivants ont été réalisés :

- Un calculateur de tarifs pour les perceptions occasionnelles et la gestion de la centralisation de contrats pour le domaine agences.
- L'intégration entre l'application opérationnelle pour les agences (SISAG) et le logiciel financier (EXACT).
- La poursuite de l'automatisation du processus de documentation d'œuvres musicales ayant été déclarées via CWR (Common Works Registration).
- L'implémentation de la norme ISWC (International Standard Musical Work Code) de sorte que nous soyons en conformité avec les règles imposées par la CISAC.
- La mise à disposition du public, via notre site Internet, d'un accès à notre base de données de documentation.

En outre, nous continuons bien entendu à investir dans notre infrastructure ICT en consolidant les plus petits systèmes, en fusionnant le hardware pour le mainframe et nos systèmes ouverts, et en centralisant notre gestion de stockage. Tout ceci conduit à de nouvelles réductions de coûts, une augmentation de la disponibilité des applications et à une diminution de la consommation d'énergie.

b. Documentation Musique et Littérature

Dans le cadre du projet Allegro, une analyse a été réalisée en 2008 concernant la façon dont fonctionne le service Documentation. Les résultats intéressants de cette analyse seront utilisés afin d'optimiser les procédures de travail, de sorte qu'il devienne possible à l'avenir de traiter les données de façon plus rentable et efficace.

Afin d'atteindre cet objectif, l'on a œuvré en 2008 à l'automatisation de quelques modules pour les déclarations électroniques, devant faciliter la réalisation des déclarations mêmes et automatiser le traitement des données reçues.

Pour la déclaration électronique du répertoire domestic, les membres peuvent faire appel à l'application OWR (on line work registration) via e-SABAM. Les déclarations via OWR ont augmenté de 36% en 2008 par rapport à 2007, une tendance positive que la SABAM veut prolonger, notamment en continuant à étendre OWR, qui doit faire en sorte que le module soit plus convivial à l'avenir.

Pour la déclaration du répertoire international, il est de plus en plus souvent fait appel au module CWR, un format CISAC pour la déclaration électronique qui a été implémenté avec succès par la SABAM depuis 2004.

Le module CWR est déjà utilisé aujourd'hui par la majorité des éditeurs, ce qui résulte en une augmentation des déclarations électroniques pour les contrats de sous-édition de 42% par rapport à 2007.

Le traitement des déclarations CWR se fait depuis 2008 à l'aide de deux nouveaux modules, développés par le service Documentation : ACM (Agreements Check Module) et WCM (Works Check Module), qui permettent de reprendre plus rapidement les données dans la banque de données. Grâce à ces modules, l'on a pu identifier électroniquement 10% d'œuvres de plus qu'en 2007.

La SABAM compte sur la collaboration de tous ses membres pour déclarer à temps, et de préférence par voie électronique, leurs nouvelles œuvres ou œuvres adaptées. Par ailleurs, la collaboration avec les sociétés étrangères dans le monde entier est très importante afin de pouvoir garantir la qualité de la base de données (voir infra).

La banque de données en ligne qui était disponible pour les membres depuis 2007, a été complétée en mai 2008 d'une application pour le grand public, lequel a reçu accès via le site Internet de la SABAM aux œuvres que la SABAM représente. Jusqu'à présent, 26.000 recherches ont déjà été effectuées dans le répertoire on-line.

Bases de données internationales

L'échange d'informations entre sociétés étrangères devient sans cesse plus important. Cet échange s'opère au moyen de CIS-Net, un réseau en ligne sur lequel des sociétés étrangères du monde entier mettent leurs œuvres à disposition.

Ce réseau CIS-Net est sans cesse étendu et de nouveaux modules sont également ajoutés afin d'échanger davantage d'informations de façon automatisée.

Fin 2008, 51 sociétés d'auteurs avaient déjà mis leurs œuvres en ligne et 87 sociétés avaient accès au réseau. Fin 2008, il y avait de cette façon plus de 33 millions d'œuvres disponibles, pouvant être appelées par 3.700 utilisateurs enregistrés.

Nouveauté en 2008 : le module Agreements and Territorial Information, dans lequel les données relatives aux contrats d'édition et à la bonne répartition des droits pour les différents territoires peuvent être consultées.

Quatre sociétés ont déjà placé ces données en ligne. Outre la SABAM, il s'agit de la GEMA, la SACEM et la SOCAN.

Dans CIS-Net, le code ISO ISWC occupe une place de plus en plus importante. ISWC est le code unique pour œuvres musicales, qui est utilisé par les sociétés d'auteurs afin d'identifier des œuvres musicales et de gérer ainsi correctement les données de copyright. À l'avenir, la CISAC veut veiller à ce qu'ISWC soit également répandu parmi les grands acteurs qui sont actifs dans le monde de la musique, afin que les perceptions et paiements des droits d'auteur puissent également se faire de manière plus efficace.

	Nombre		Evolution
	2008	2007	en %
Répertoire national	66 599	68 960	-3,42%
Œuvres littéraires et paroles de chansons	6 990	7 550	-7,42%
Œuvres musicales (manuscrit)	28 043	27 527	1,87%
Œuvres musicales (édition)	12 753	16 531	-22,85%
Œuvres musicales (sous-édition)	18 813	17 352	8,42%
Dépôt	620	661	-6,20%
Déclaration OWR (*)	4 811	3 528	36,37%
*Œuvres musicales (manuscrit), œuvres littéraires et paroles de chanson			
Répertoire international	680 856	488 772	39,30%
Via voie électronique	666 834	470 560	41,71%
Autres	14 022	18 212	-23,01%
TOTAL	747 455	557 732	34,02%
CIS-Net powered by FastTrack			
Contribution de la SABAM dans CIS-Net	1 723 625	1 710 842	0,75%
Nombre total d'œuvres dans CIS-Net	33 733 205	30 799 997	9,52%



Activités culturelles –
fonds culturel

6. Activités culturelles – fonds culturel

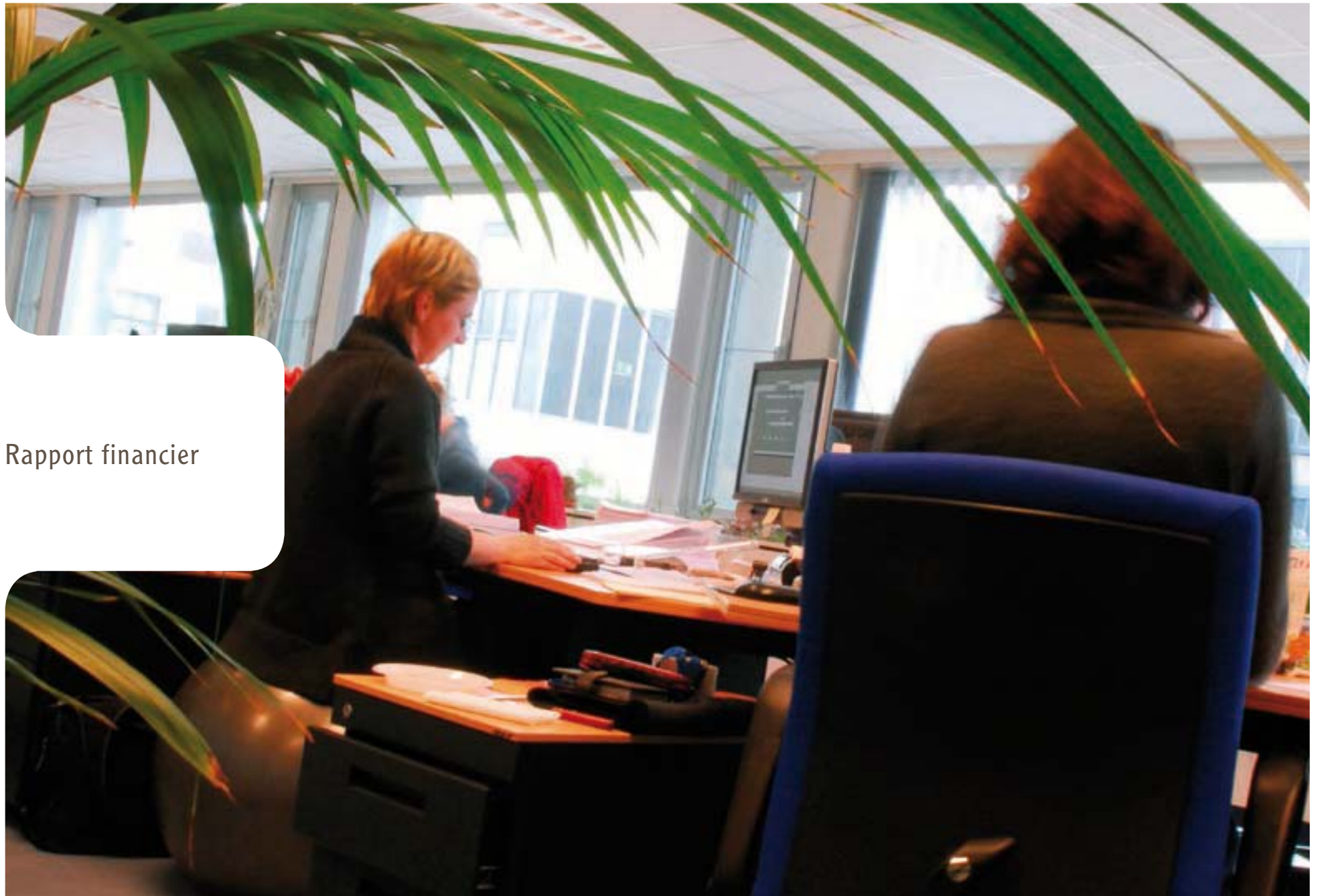
Les principales activités soutenues en 2008 sont :

DISCIPLINES		LIEUX	DATES
Arts Visuels	Expo-Concours Scailmont 2008	Manage	2008
	Beeld voor een monument - realisation standbeeld Julien Schoenaerts	Anvers	2008
Audiovisuel	Festival international du film de Flandres	Gand	octobre
	Festival Media 10/10	Namur	novembre
	Festival international du film indépendant	Bruxelles	novembre
	BIFFF	Bruxelles	avril
	Festival international du film d'amour	Mons	février
	Het Grote Ongeduld	Bruxelles	novembre
	Filmer à tout prix	Bruxelles	novembre
	Festival du Cinéma méditerranéen	Bruxelles	novembre
	Anima - Festival du dessin animé et du film d'animation	Bruxelles	février
	Dochouse Brussel	Bruxelles	2008
	Festival International des Ecoles de Cinéma - FIDEC	Huy	octobre
	Théâtr'Actif - Big Bang	Charleroi	2008
	Internationaal Kortfilmfestival Leuven	Louvain	décembre
	Radioconferentie n.a.v. 10 jaar radio-opleiding aan het RITS	Bruxelles	mars
	RITS Alumni Award	Bruxelles	2008
Filmer à tout prix	Bruxelles	2008	

Activités culturelles – fonds culturel

DISCIPLINES		LIEUX	DATES
Divers	Gouden Klaproos	Anvers	octobre
Littérature	Fais-moi un conte	Philippeville	décembre
	Journal des Poètes	Bruxelles	2008
Musique	Jazz Hoeilaart	Hoeilaart	septembre
	Da Capo	Bruxelles	décembre
	Festival Emergence	Berchem-ste-Agathe	2008
	Mars en chansons	Charleroi	mars
	Jazz à Liège	Liège	juin
	Verdur Rock	Namur	juin
	Les Nuits de l'Entrepôt	Arlon	mai
	Popkomm	Berlin	octobre
	Fêtes de la musique	Wallonie et Bruxelles	juin
	Caravan Pass	Wallonie et Bruxelles	juillet
	CD Nuits Botaniques	Bruxelles	2008
	Gaume Jazz Festival	Tintigny	août
	Sound & Music Expo	Bruxelles	octobre
	Wally Gat Rock	Gembloux	septembre
	MIDEM CANNES	Cannes	janvier
	Festival Chansons sur la braise	Bruxelles	octobre
	Django d'or	Dinant	juillet
	Rallye chantons français	Bruxelles	septembre
	Musique à la française	Bruxelles	mars
	Concert Electro-Belge	Bruxelles	juillet
	Harmoliège	Liège	octobre
	Sturm und Klang	Bruxelles	octobre
	Maison du Jazz en Hainaut	Hainaut	novembre
	Enfantilum	Charleroi	janvier
	Micro Bleu	Charleroi	janvier
	Festival de la Chanson wallonne	Liège	novembre
	Magazine JazzAround		2008
	Open Stage		août

DISCIPLINES		LIEUX	DATES
	PacRock	Pont-à-Celles	mai
	Belgo-Festival Waterloo	Waterloo	septembre
	Ensemble Quartz	Bruxelles	mars
	Ars Musica	Bruxelles	2008
	Biennale de la chanson française	Bruxelles	septembre
	Francofolies	Spa	juillet
	Nationaal Harpconcours		2008
	Advertenties Goe Vollek en Jazz Mozaïek	Publicité	2008
	Hulde aan Will Ferdy 80 jaar	Anvers	2008
	Beiaardwedstrijd Koningin Fabiola	Malines	2008
	Nekka Nacht/Houden Van...	Anvers	avril
	De Kleine Avonden		2008
	Concours-circuit	Bruxelles	décembre
	Sfinksfestivalgids	Boechout	juillet
	Poppunt Play & Produce	Gand	novembre
	Dranouter Folkfestival	Dranouter	août
	Brussels Summer Festival	Bruxelles	août
	Eregalerij Radio 2	Ostende	novembre
	Europees Muziekfestival voor de jeugd	Sint-Niklaas	2008
	De Mia's (Music Industry Awards)	Lint	février
	Radio 2 De lage Landen Schrijf er maar een	Belgique	2008
	Song City	Zottegem	juin
	Vlamo-wedstrijden		2008
	USA Antwerp Jazz Club	Anvers	novembre
Théâtre	Le petit Toone illustré	Bruxelles	2008
	Prix De Ghelderode	Bruxelles	septembre
	FNCD	Bruxelles	2008
	Grand Prix du Roi Albert	Liège	juin
	Rudy Geldhofjaar (2009)	Flandre	2008
	Dramaastricht	Maastricht	2008
	Seizoensmagazine Kaaitheater		2008



Rapport financier

7. Rapport financier

7.1.	Comptes annuels SABAM	p.72
7.2.	Compte de résultats SABAM	p.74
7.3.	Culture SABAM asbl	p.76
7.4.	Culture SABAM asbl	p.77
7.5.	Fonds social – ces de la SABAM asbl	p.78
7.6.	Commentaires sur les comptes annuels	p.83
7.7.	Le compte de résultats	p.91
7.8.	Les résultats financiers	p.99

7

7.1. Comptes annuels SABAM

Bilan SABAM (en €)

Actif au 31 décembre		2008	2007	Différence	%
ACTIFS IMMOBILISÉS		10 101 199	8 940 170	1 161 029	13,0%
I.	Frais d'établissement	0	0	0	0,0%
II.	Immobilisations incorporelles	2 884 750	1 843 777	1 040 973	56,5%
III.	Immobilisations corporelles	7 075 071	7 067 422	7 649	0,1%
	A. Terrains & constructions	3 604 877	3 678 006	-73 129	-2,0%
	B. Installations, machines et outillage	1 480 163	1 559 441	-79 278	-5,1%
	C. Mobilier et matériel roulant	1 990 030	1 829 975	160 055	8,7%
IV.	Immobilisations financières	141 379	28 971	112 408	388,0%
	A. Entreprises liées	112 400		112 400	---
	B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6 729	6 729	0	0,0%
	C2. Créances et cautionnements en numéraire	22 250	22 242	8	0,0%
ACTIFS CIRCULANTS		239 179 821	268 703 228	-29 523 407	-11,0%
VII.	Créances à un an au plus	26 210 026	44 710 471	-18 500 445	-41,4%
	A. Créances commerciales	22 691 598	42 859 551	-20 167 953	-47,1%
	B. Autres créances	3 518 428	1 850 920	1 667 508	90,1%
VIII.	Placements de trésorerie	179 589 237	173 966 481	5 622 756	3,2%
	B. Autres placements	179 589 237	173 966 481	5 622 756	3,2%
IX.	Valeurs disponibles	29 453 363	45 875 139	-16 421 776	-35,8%
X.	Comptes de régularisation	3 927 196	4 151 137	-223 941	-5,4%
TOTAL DE L'ACTIF		249 281 021	277 643 398	-28 362 377	-10,2%

Bilan SABAM (en €)

Passif au 31 décembre		2008	2007	Différence	%
CAPITAUX PROPRES		3 049 731	2 556 158	493 573	19,3%
I.	Capital	1 294 247	1 254 635	39 612	3,2%
IV.	Réserves	1 755 485	1 301 523	453 962	34,9%
	A. Réserve légale	129 425	125 463	3 962	3,2%
	D. Réserves disponibles	1 626 060	1 176 060	450 000	38,3%
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		10 901 373	9 242 319	1 659 054	18,0%
VII.	A. Provisions pour risques et charges	10 901 373	9 242 319	1 659 054	18,0%
	1. Pensions & obligat. similaires	9 774 775	8 095 889	1 678 886	20,7%
	4. Autres risques et charges	1 126 598	1 146 430	-19 832	-1,7%
DETTES		235 329 917	265 844 921	-30 515 004	-11,5%
VIII.	Dettes à plus d'un an	57 091 592	54 538 251	2 553 341	4,7%
	D. Autres dettes	57 091 592	54 538 251	2 553 341	4,7%
IX.	Dettes à un an au plus	177 689 134	210 615 684	-32 926 550	-15,6%
	B1. Dettes financières		0	0	0,0%
	C. Dettes commerciales	5 090 422	3 388 162	1 702 260	50,2%
	1- Fournisseurs	5 090 422	3 388 162	1 702 260	50,2%
	E. Dettes fiscales, salariales et sociales	4 025 780	2 273 442	1 752 338	77,1%
	1- Impôts	1 913 871	219 996	1 693 875	770,0%
	2- Rémunérations et lois sociales	2 111 909	2 053 446	58 463	2,8%
	F. Autres dettes	168 572 931	204 954 080	-36 381 149	-17,8%
X.	Comptes de régularisation	549 191	690 986	-141 795	-20,5%
TOTAL DU PASSIF		249 281 021	277 643 398	-28 362 377	-10,2%

7.2. Compte de résultats SABAM

Rapport financier

Exercice clôturé au 31 décembre		2008	2007	Différence	%
2. COMPTE DE RESULTATS SABAM (€)					
I.	Ventes et prestations	221 984 605	235 676 642	-13 692 037	-5,81%
	A. Chiffre d'affaires	217 940 029	231 036 075	-13 096 046	-5,67%
	C. Production immobilisée	605 970	445 202	160 768	36,11%
	D. Autres produits d'exploitation	3 438 606	4 195 365	-756 759	-18,04%
II.	Coût des ventes et prestations	-39 758 608	-36 858 422	-2 900 186	7,87%
	B. Services et biens divers	12 633 942	12 142 483	491 459	4,05%
	C. Rémunérations, charges sociales et pensions	21 428 213	21 268 232	159 981	0,75%
	D. Amortissements	2 311 117	2 066 584	244 533	11,83%
	E. Réductions de valeur sur créances commerciales	378 145	462 068	-83 923	-18,16%
	F. Provisions pour risques et charges	1 659 054	-244 238	1 903 292	779,28%
	G. Autres charges d'exploitation	1 348 137	1 163 293	184 844	15,89%
III.	Résultat d'exploitation	182 225 997	198 818 220	-16 592 223	-8,35%
IV.	Produits financiers	9 842 280	11 072 389	-1 230 109	-11,11%
	B. Produits des actifs circulants	8 480 782	10 045 582	-1 564 800	-15,58%
	C. Autres produits financiers	1 361 498	1 026 807	334 691	32,60%
V.	Charges financières	-11 071 252	-2 215 796	-8 855 456	399,65%
VI.	Résultat courant avant impôts	180 997 024	207 674 813	-26 677 789	-12,85%
IX.	Résultat de l'exercice avant impôts	180 997 024	207 674 813	-26 677 789	-12,85%
X.	Impôts sur le résultat	0	0	0	0,00%
XI.	Résultat de l'exercice	180 997 024	207 674 813	-26 677 789	-12,85%
XIII.	Résultat de l'exercice à affecter	180 997 024	207 674 813	-26 677 789	-12,85%

RESULTAT A AFFECTER (€)				
Résultat à affecter	180 997 024	207 674 813	-26 677 789	-12,85%
B. Prélèvement sur les capitaux propres				
2) Sur les réserves		705 555	-705 555	-100,00%
C. Affectations aux capitaux propres				
2) à la réserve légale	-3 961	-7 564	3 603	47,63%
3) aux autres réserves	-450 000		-450 000	-100,00%
F. Droits bruts à répartir				
3) Autres allocataires	180 543 063	208 372 804	-27 829 741	-13,36%

Tableau des flux financiers				
Droits bruts à répartir	180 543 063	208 372 804	-27 829 741	-13,36%
Affectation au Fonds social et culturel	-6 980 547	-9 052 230	2 071 683	-22,89%
Charges Fonds social et culturel	4 023 090	1 419 723	2 603 367	183,37%
Reprise de réductions de valeur latentes	7 134 941	832 432	6 302 509	757,12%
Reprise prépension CCT 2007	2 864 733		2 864 733	---
Solde droits nets à répartir	187 585 280	201 572 729	-13 987 449	-6,94%

7.3. Culture SABAM asbl

Bilan Culture SABAM asbl (en €)

ACTIF AU 31 DECEMBRE		2008	2007	Différence	%
ACTIFS IMMOBILISES		0	0	0	0,0%
ACTIFS CIRCULANTS		393 007	916 126	-523 120	-57,1%
VII.	Créances à un an au plus	96 167	23 380	72 787	311,3%
	Clients	432	0	432	---
	Facture à établir	67 048	0	67 048	---
	Créances fiscales	28 687	23 380	5 307	22,7%
VIII.	Placements de trésorerie	150 000	787 000	-637 000	-80,9%
	Comptes à terme	150 000	787 000	-637 000	-80,9%
IX.	Valeurs disponibles	51 311	1 683	49 628	2948,8%
X.	Comptes de régularisation	95 528	104 063	-8 535	-8,2%
TOTAL DE L'ACTIF		393 007	916 126	-523 120	-57,1%

Bilan Culture SABAM asbl (en €)

PASSIF AU 31 DECEMBRE		2008	2007	Différence	%
DETTES		393 007	916 126	-523 120	-57,1%
VIII.	Dettes à plus d'un an	291 081	675 788	-384 707	-56,9%
	Fonds de promotion francophone	154 597	320 164	-165 567	-51,7%
	Fonds de promotion néerlandophone	136 484	355 624	-219 140	-61,6%
IX.	Dettes à un an au plus	64 530	205 483	-140 953	-68,6%
	C. Dettes commerciales	44 111	163 253	-119 142	-73,0%
	F. Autres dettes	20 420	42 230	-21 810	-51,6%
X.	Comptes de régularisation	37 395	34 855	2 540	7,3%
TOTAL DU PASSIF		393 007	916 126	-523 120	-57,1%

7.4. Culture SABAM asbl

Exercice clôturé au 31 décembre		2008	2007	Différence	%
2. COMPTE DE RESULTATS CULTURE SABAM asbl (€)					
I.	Ventes et prestations	265 336	179 006	86 330	48,2%
	A. Chiffre d'affaires	0	0	0	0,0%
	D. Autres produits d'exploitation	265 336	179 006	86 330	48,2%
II.	Coût des ventes et prestations	-657 385	-501 611	-155 774	31,1%
	Frais généraux d'administration	34 018	25 937	8 081	31,2%
	Amortissements			0	
	Autres charges d'exploitation	1 446	1 100	346	31,5%
	Dépenses pour la promotion	621 921	474 574	147 347	31,0%
	Budget 85% (musique légère, jazz, musique sérieuse)	508 872	384 989	123 884	32,2%
	Francophone	236 671	190 502	46 169	24,2%
	Néerlandophone	272 202	194 487	77 715	40,0%
	Budget 15% (autres disciplines)	113 049	89 585	23 464	26,2%
	Francophone	47 504	53 483	-5 979	-11,2%
	Néerlandophone	65 545	36 102	29 443	81,6%
III.	Résultat d'exploitation	-392 049	-322 605	-69 444	21,5%
IV.	Produits financiers	9 043	18 732	-9 689	-51,7%
V.	Charges financières	-285	-804	519	-64,5%
IX.	Résultat de l'exercice avant impôts	-383 291	-304 677	-78 614	25,8%
X.	Impôts sur le résultat	-1 417	-2 938	1 521	-51,8%
XI.	Résultat de l'exercice	-384 708	-307 615	-77 093	25,1%
XIII.	Résultat de l'exercice à affecter	-384 708	-307 615	-77 093	25,1%
RESULTAT A AFFECTER (€)					
A	Résultat à affecter	-384 708	-307 615	-77 093	25,1%
B	Prélèvements sur fonds de promotion				
	Francophone	-165 568	-160 506	-5 062	3,2%
	Néerlandophone	-219 140	-147 109	-72 030,64	49,0%

7.5. Fonds social – CES de la SABAM asbl

Situation du fonds social au 31/12/2007 :

CES de la SABAM asbl :		355 043	
Fonds social :		53 480 181	
			53 835 224

1) CES asbl 2008 (Mandat de la SABAM)

Compte de résultats : perte			-350 043
Recettes			
Retenues article 49 des statuts	4 722 069		
Autres revenus	83		
Produits financiers	41 950	4 764 102	
Dépenses			
Services sociaux (versements ancien règlement)	-3 509 512		
Services sociaux (versements nouveau règlement)	-1 485 858		
Frais généraux	-112 012		
Frais financiers	-437		
Précompte mobilier	-6 326	-5 114 145	

2) Fonds social de la SABAM

Résultat			3 292 792
Recettes			
Produits financiers			
Intérêts et dividendes	1 724 548		
Plus-values réalisées	259 468		
Consolidation CES - produits financiers	-41 950	1 942 066	

Dépenses			
Frais financiers			
Réduction de valeur latente - reprise 2007	989 648		
Réduction de valeur actuarielle	75 512		
Moins-values réalisées sur obligations	-238 619		
Frais bancaires	-42 428		
Précompte mobilier	-55 305		
Consolidation CES - précompte mobilier	6 326		
Consolidation CES - frais financiers	437	735 571	2 677 637
Supplément retenues article 49			615 155
Situation du fonds social au 31/12/2008			56 777 973
		CES	5 000
		FONDS SOCIAL	56 772 973

En résumé, ceci signifie que les droits d'auteur différés actés au 31/12/2008 ont augmenté de 2.942.749 € (3.292.792 - 350.043) en 2008, soit +5,47%.

Lors de la réunion du 14 mai 1974, le Conseil d'Administration de la SABAM avait décidé de donner les fonds à des fins sociales et culturelles en gestion à l'asbl CES et de garder l'intégralité de la propriété au sein de la SABAM.

Ceci fut une nouvelle fois confirmé dans la convention que la SABAM et la CES ont signée le 23 juin 1998.

En 2008, les droits d'auteur différés et les autres avantages sociaux prévus par le règlement du Fonds social et culturel de la SABAM étaient encore versés par la CES.

La CES reçoit de la SABAM uniquement les moyens qui sont nécessaires pour la mise en œuvre des obligations sociales.

C'est la raison pour laquelle les fonds en gestion de la CES au 31 décembre 2008 sont restés limités à 5.000 €.

Résultats – CES DE LA SABAM asbl

En 2008, le nombre de bénéficiaires de droits d'auteur différés a fortement diminué par rapport à 2007.

Ceci est dans une grande partie imputable au fait qu'en 2007, un groupe de 653 personnes qui étaient âgées de plus de 60 ans au 1^{er} janvier 2007, a reçu une première réserve de droits d'auteur différés selon le nouveau règlement.

Ces personnes n'avaient autrefois pas droit à un versement selon l'ancien règlement de la CES de la SABAM.

La plupart d'entre elles ont reçu en 2007 trop peu de droits d'auteur de la SABAM pour pouvoir revendiquer en 2008 une deuxième réserve d'au moins 250 €.

En 2008, 287 bénéficiaires ont reçu des droits d'auteur différés selon les dispositions du nouveau règlement alors qu'en 2007, le nombre total de bénéficiaires s'élevait à 788. Il s'agit ici d'associés ordinaires, de collaborateurs de sociétés d'édition, d'héritiers d'associés ordinaires qui sont décédés prématurément et de candidats bénéficiaires qui ont perdu leur qualité d'associé de la SABAM.

Au total, un montant de 1.485.258 € a été versé aux bénéficiaires du nouveau règlement, y compris les parts bénéficiaires et les compensations, alors qu'en 2007, le montant total des versements s'élevait à 1.464.058 €.

Ceci signifie également que le versement moyen par bénéficiaire en 2008 a fortement augmenté en comparaison avec l'année de début 2007 (5.165 € en 2008 contre 1.858 € en 2007).

À partir du 1^{er} janvier 2009, les droits d'auteur différés du nouveau règlement seront payés par le Fonds social de la SABAM et plus par la CES de la SABAM asbl. Cette dernière s'occupera encore exclusivement des versements de l'ancien règlement de 2002.

Le nombre total de bénéficiaires qui tombe encore sous l'application de l'ancien règlement de la CES de la SABAM, a continué à diminuer en 2008, de 944 à 919 (605 associés ordinaires et 314 époux survivants).

Les dépenses de la poursuite de l'application partielle de l'ancien règlement s'élevaient à 3.509.512 € en 2008, alors qu'elles s'élevaient encore en 2007 à 3.634.749 €.

Résultats – FONDS SOCIAL DE LA SABAM

Les produits financiers ont baissé de 2.372.866 € en 2007 à 1.942.066 € en 2008, soit une régression de 18%.

Cette tendance à la baisse est surtout imputable au recul des dividendes et des plus-values réalisées sur les actions.

Les dividendes ont baissé de 369.295 € en 2007 à 52.749 € en 2008, soit un repli de 86%.

Les plus-values réalisées sur les actions ont connu un recul de 444.392 € en 2007 à 259.468 € en 2008, soit une baisse de 42%.

Grâce à l'augmentation des titres d'intérêt et des intérêts bancaires en 2008, la perte des produits financiers a pu être limitée. En raison d'un important recul des diminutions de valeur sur les valeurs latentes et actuarielles du portefeuille de 2007, les résultats ont encore augmenté de 735.571 €, en vertu de quoi le résultat final positif de la gestion financière s'élève à 2.677.637 €.

De surcroît, tout comme les années précédentes, les déductions à des fins sociales selon l'article 49 des statuts de la SABAM étaient largement suffisantes pour financer les dépenses sociales de la CES de la SABAM et du Fonds social de la SABAM, en vertu de quoi un excédent de 615.155 € a été ajouté au résultat du Fonds social.

Le résultat total de 2008 du Fonds social s'élève à 3.292.792 €.

FONDS SOCIAL DE LA SABAM – encore à répartir

Les moyens dont dispose le Fonds social au 31/12/2008 sont de 56.777.973 €, montant qui peut être ventilé comme suit :

Comptes individuels nouveau règlement - droits d'auteur différés	18 594 051
Parts bénéficiaires inscrites dans les comptes individuels nouveau règlement	1 656 033
Réserves ancien règlement	36 527 889
	56 777 973

Bilan CES de la SABAM asbl (en €)

ACTIF AU 31 DECEMBRE		2008	2007	Différence	%
	Actifs circulants	5 000	355 043	-350 043	-98,59%
VIII.	Placements de trésorerie	0	303 000	-303 000	-100,00%
IX.	Valeurs disponibles	5 000	51 535	-46 535	-90,30%
X.	Comptes de régularisation	0	508	-508	-100,00%
	Total actif	5 000	355 043	-350 043	-98,59%

Rapport financier

Bilan CES de la SABAM asbl (en €)

PASSIF AU 31 DECEMBRE		2008	2007	Différence	%
	DETTES	5 000	355 043	-350 043	-98,59%
VIII.	Dettes à plus d'un an	5 000	355 043	-350 043	-98,59%
	D. Autres dettes	5 000	355 043	-350 043	-98,59%
	TOTAL PASSIF	5 000	355 043	-350 043	-98,59%

Exercice clôturé au 31 décembre		2008	2007	Différence	%
2. COMPTE DE RÉSULTATS CES de la SABAM asbl (€)					
I.	Produits et charges d'exploitation (*)	-273.301	399.069	-672.370	-168,48%
	A. Produits d'exploitation	83	0	83	
	G. Autres charges d'exploitation	112.012	162.750	-50.738	-31,18%
	Résultat d'exploitation	-385.230	236.319	-621.549	-263,01%
II.	Produits financiers	41.950	55.040	-13.090	-23,78%
	Charges financières	-6.764	-9.142	2.378	-26,01%
	Résultat courant	-350.043	282.217	-632.261	-224,03%
	Résultat de l'exercice	-350.043	282.217	-632.261	-224,03%
	(*) Prélèvements Article 49 des statuts	4.722.069	6.426.585		
	Services sociaux (versements)	-4.995.370	-6.027.516		
		-273.301	399.069		

7.6. Commentaires sur les comptes annuels

7.6.1. Bilan

a. L'actif

a.1. Les actifs immobilisés (+13%)

Les **immobilisations incorporelles** présentent une augmentation de 56,5%. Ces immobilisations concernent des logiciels à usage interne développés par et pour l'entreprise. Conformément à la législation comptable et à nos règles d'évaluation, les frais pour ces logiciels sont portés au compte des immobilisations amortissables à partir de 1996.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, les frais payés aux sociétés de consultance informatique dans le cadre de projets de développement de logiciels pour usage interne sont aussi incorporés à cette rubrique comme c'est également le cas pour les progiciels.

Les **immobilisations corporelles** sont restées stables par rapport à 2007 (+0,1%).

Notons que la charge d'amortissement liée à l'immeuble, à savoir le bâtiment, les rénovations et les installations, s'élève à un total de 374.331 €.

Les **immobilisations financières** ont augmenté à la suite de la participation de la SABAM dans Solem (Société pour l'Octroi de Licences Européennes de Musique). Etant donné que la SABAM n'a pas la volonté de conserver le contrôle de la société Solem, la SABAM n'est pas soumise aux dispositions relatives aux comptes consolidés. En effet, la SABAM est à la recherche de partenaires désireux de prendre part au projet Solem.

a.2. Les actifs circulants (-11,0%)

Les **créances à un an au plus** (- 41,4%) : la diminution des créances comptabilisées au 31 décembre 2008 est attribuable aux droits mécaniques (central licensing et producteurs) ainsi qu'au Fonds social où plus aucune créance n'est comptabilisée pour l'asbl CES de la SABAM.

Notons qu'une nouvelle créance a été comptabilisée à charge de l'administration fiscale (Recette des contributions) à la suite d'un litige concernant la déduction fiscale d'une provision.

LES PLACEMENTS DE TRESORERIE

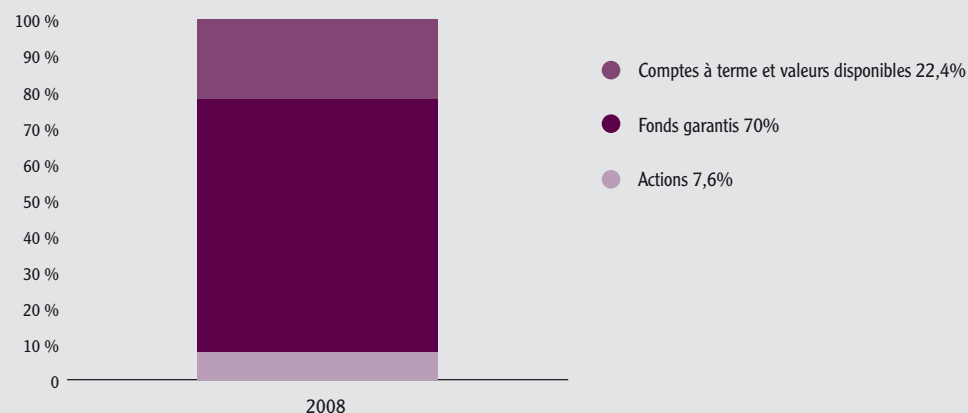
(€)	1	2	3	4
	au 31/12/08	au 31/12/07	(1)-(2)	(3)/(2)
1) Situation des placements de trésorerie				
Comptes à terme SABAM	16 861 627	7 702 927	9 158 700	118,90%
Comptes à terme Fonds social	418 500	300 000	118 500	39,50%
Comptes à terme CULTURE SABAM	150 000	787 000	-637 000	-80,94%
Actions SABAM	20 249 374	18 179 872	2 069 502	11,38%
Actions Fonds social	8 905 626	7 931 469	974 157	12,28%
Fonds garantis SABAM	105 650 478	101 580 666	4 069 812	4,01%
Fonds garantis Fonds social	40 605 125	40 609 949	-4 824	-0,01%
Sous-total	192 840 730	177 091 883	15 748 847	8,89%
Réductions de valeur latente cumulées				
SABAM	-9 270 694	-2 135 754	-7 134 940	334,07%
Fonds social	-3 980 798	-989 648	-2 991 150	302,24%
Total bilan	179 589 238	173 966 481	5 622 757	3,23%
2) Valeurs disponibles				
SABAM	29 397 052	45 414 331	-16 017 279	-35,27%
CES	4 999	459 125	-454 126	-98,91%
CULTURE SABAM	51 311	1 683	49 628	2948,78%
Total bilan	29 453 362	45 875 139	-16 421 777	-35,80%
Total général	209 042 600	219 841 620	-10 799 020	-4,91%

La gestion des placements en 2008

Les fonds garantis (obligations) et les actions acquis par la SABAM pour son propre compte et pour le compte de son Fonds social ont été confiés en gestion discrétionnaire auprès de trois institutions financières dans le cadre d'une gestion qui se veut défensive et sous le contrôle et l'impulsion de la direction financière. Les autres placements sont gérés en direct par cette dernière.

L'importance des valeurs disponibles est due à l'intégration dans cette rubrique de comptes courants appelés « business accounts » apportant de meilleurs rendements comparables aux comptes à terme mais offrant une plus grande flexibilité. La diminution des placements financiers de 4,91% est directement liée à la baisse de notre chiffre d'affaires en 2008 de 5,7% ainsi qu'à l'augmentation des réductions de valeur latentes sur les actions.

Répartition des avoirs au 31 décembre 2008 (valeur bilantaire) :



En 2008, la crise financière a eu pour effet de diminuer la valeur de marché des actions de la SABAM de 31,6% et de 20,06% pour le Fonds social. La réduction de valeur cumulée est de 30,82% en 2008.

L'impact des réductions et plus-values latentes¹ sur nos actions et nos obligations a eu pour effet de diminuer la valeur de nos placements totaux de 3,75% contre 1,91% en 2007.

1 Plus-values latentes sur obligations au 31/12/2008: 4.927.000 €

Si nous tenons compte exclusivement des réductions de valeur latentes sur les actions, notre patrimoine financier aurait perdu 5,97% de sa valeur en 2008 contre 1,41% en 2007 et 4,5% lors de la dernière crise boursière en 2001.

Enfin, précisons que la SABAM doit effectivement comptabiliser ses réductions de valeurs latentes sur les actions à la fin de l'année, même si nous ne vendons pas les titres. Les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine. Ces réductions de valeur ne sont toutefois pas déductibles. Elles n'ont donc pas d'impact sur le plan fiscal. Sur base de ce principe, les réductions de valeur latentes n'ont donc aucun impact sur la structure de nos coûts et sont depuis 1999 extournées.

Climat général des placements

Jamais un thème unique n'a eu une telle influence sur les développements économiques et le climat des placements comme ce fut le cas en 2008 avec la crise du crédit. L'année 2008 fut la pire année boursière de tous les temps en Belgique et la deuxième plus mauvaise année boursière pour le S&P500 américain.

La crise financière a paralysé le reste de l'économie.

Les indicateurs d'activité et la confiance ont plongé dans les abysses et le chômage s'est rapidement accru.

Au second semestre 2008, l'économie mondiale est entrée dans une récession qui, en intensité, est comparable à la crise de 1973-74 ou à celle de 1980-81.

D'une fièvre inflationniste à la crainte d'une déflation

Les obligations : de grandes variations de taux

La crise du crédit n'est pas restée sans conséquences pour les rendements d'obligations commerciales.

Nous avons d'abord enregistré de fortes augmentations de taux et ensuite des baisses de taux tout aussi fortes dans les cours. En mars 2008, le taux d'obligation EUR avait atteint 3,7% avant de rebondir dans les trois mois qui ont suivi de presque un point entier de pourcentage. A la fin de l'exercice comptable, les taux à dix ans américain et allemand s'élevaient respectivement à 2,1% et 2,9%.

Les actions : une ambiance permanente de crise

Les marchés d'actions ont réagi de façon agitée aux épisodes de la crise financière qui se sont succédé à un rythme effréné. Cette agitation a pesé particulièrement lourd sur les marchés des actions au cours de la période comprise entre le 15 septembre (faillite de la banque Lehman Brothers) et le 23 novembre 2008 (plus bas cyclique pour le S&P500). En définitive, cet index 2008 faisant autorité a clôturé sur une perte de 38,5%.

Dans ce contexte des bourses, nous avons depuis septembre une position sous-évaluée en actions. LA SABAM n'a souscrit de manière directe aucun produit toxique.

Perspectives

Depuis septembre 2008, il est apparu clairement que la crise financière avait également contaminé l'économie réelle. Entre-temps, les germes de la reprise économique ont été semés : la série agressive de baisses de taux, la stimulation du pouvoir d'achat par le ralentissement brutal de l'inflation, les paquets de mesures de stimulation budgétaire qui sont développés dans le monde entier, etc.

A condition que revienne rapidement une stabilité financière, ce qui est très incertain, un redressement complet de l'économie face à la crise ne serait pas visible avant deux à trois ans, ce qui aura un impact certain sur la valorisation de notre portefeuille d'actions. Le même scénario s'était présenté en 2001 où notre portefeuille d'actions avait mis trois ans pour retrouver des couleurs dont nous avons pu profiter durant les années 2004 à 2007.

Bien sûr, durant la période 2001-2003, il n'était pas question d'une crise économique et financière de la même ampleur que celle que nous connaissons aujourd'hui.

Néanmoins, ce seront les marchés d'actions qui sortiront en tout premier lieu du gouffre et qui annonceront une relance économique. Cela se produit souvent de manière inattendue, à un moment où les indicateurs économiques sont fortement dans le rouge.

b. Le passif

Les capitaux propres

Capital (+3,2%)

Réserves (+34,9%) : une dotation aux réserves disponibles a été actée pour un montant de 450.000 € et cela conformément à l'article 47 des statuts.

Provisions (+18%) : +1.659.054 €

Cette hausse s'explique principalement par la comptabilisation d'une provision complémentaire dans le cadre du plan de prépension en vigueur depuis le 1er janvier 2007.

Les dettes

Les dettes à plus d'un an représentent les fonds donnés en gestion au Fonds social de la SABAM et à Culture SABAM, et augmentent de 4,7%.

Les dettes à un an au plus s'élevaient à 177.689.134 € fin décembre 2008 pour 210.615.684 € fin décembre 2007, soit une diminution de 32.926.550 € (-15,6%).

Pour expliquer cette évolution, les éléments suivants doivent être mis en exergue :

1. une augmentation des dettes commerciales de 1.702.260 € ;
2. une augmentation des dettes relatives aux impôts suite à un litige fiscal avec la recette des contributions ;
3. la baisse se situe toutefois dans les autres dettes : de 204.954.080 € en 2007 à 168.572.931 € en 2008, soit un recul de 36.381.149 €. Cette diminution s'explique comme suit :

a) les droits encore à payer au 31/12/2008 pour la période 2005-2008 diminuent de 21.535.164 €, c'est-à-dire :

***DROITS 2008**

- Le solde des droits relatifs à la reprographie et à la copie privée encore à payer a diminué de 3.449.710 €, suite au paiement des arriérés (voir bilan 2007).
- Le solde des droits de reproduction mécanique centralisée encore à payer a également diminué de 11.071.905 € en 2008.

***DROITS D'AUTEUR 2005 – 2008**

- Le solde des droits d'auteur encore à répartir de ces années a également diminué d'un montant de 6.976.726 €.

b) REDUCTION DE VALEUR LATENTE -11.115.739 €

Comme expliqué ci-avant (voir rubrique placements de trésorerie) les réductions de valeur latentes sur actions doivent être comptabilisées à la fin de l'année même si nous ne vendons pas les titres. Ces réductions de valeur ne sont pas déductibles et n'ont donc pas d'impact sur le plan fiscal.

c) ÉTALEMENT PRÉPENSION -2.864.733 €

Les engagements et obligations dans le cadre du plan de prépension en vigueur depuis le 1er janvier 2007 sont comptabilisés au passif du bilan sous la rubrique provisions. Dans un souci d'équité envers les membres, nous préconisons de prendre en charge annuellement les coûts réels payés pour les prépensionnés et d'éviter ainsi de pénaliser un exercice comptable qui se verrait imputer sur un exercice toutes les charges futures de ce plan de prépension.

Droits en attente de répartition au 31/12/2008

Rubrique	2005 à 2007	2008	Total général
Copie privée EAR		2.097.920 €	2.097.920 €
Reprographie EAR		22.839 €	22.839 €
Droit de prêt EAR		488.981 €	488.981 €
Copie privée EAE		524.781 €	524.781 €
DRM centralisés		14.719.336 €	14.719.336 €
Droits mécaniques avances 2009		3.469.869 €	3.469.869 €
Droits mécaniques industrie	7.928.232 €	5.776.819 €	13.705.050 €
Droits mécaniques étranger	2.007.913 €	1.137.116 €	3.145.029 €
Droits d'util. com. DRM EAR	88.572 €	156.442 €	245.014 €
Droits d'util. com. DRM EAE	361.524 €	269.196 €	630.720 €
BELGIQUE EX FILM AV	18.353.569 €	378.945 €	18.732.514 €
Étranger EX FILM AV	859.391 €	4.434.168 €	5.293.558 €
Copie privée	4.608.902 €	3.069.977 €	7.678.879 €
Reprographie et provision reprographie	361.140 €	1.952.867 €	2.314.007 €
Droit de prêt		132.083 €	132.083 €
Arts de la Scène	581.242 €	478.541 €	1.059.783 €
Arts graphiques et visuels	373.900 €	474.871 €	848.771 €
Littérature	733 €	1.721 €	2.454 €
Droits - article 45 Reliquats		7.505.251 €	7.505.251 €
Mise à disposition non encore attribuée	4.907.428 €	59.862.654 €	64.770.081 €

Rapport financier

DROITS D'AUTEUR EAE	2.370.356 €	9.359.122 €	11.729.478 €
Commissions encore à récupérer	-809.423 €	-479.331 €	-1.288.753 €
TOTAL	41.993.480 €	115.834.167 €	157.827.647 €
Réserve de droits attribuables	14.599.144 €		14.599.144 €
Total général	56.592.624 €	115.834.167 €	172.426.791 €
Droits en attente de paiement			
Litiges, saisies fiscales, etc.			-3.853.859 €
TOTAL AUTRES DETTES PASSIF (RUBRIQUE IX F)		168.572.932 €	

EAR : encore à répartir

EAE : encore à encaisser

Réserve de droits attribuables : 14.599.144 €

Au 31 décembre 2008, le solde total restant à payer s'élève à 14.599.144 € et représente le cumul de tous les droits qui bien qu'attribués n'ont pas été payés soit pour des raisons juridiques, soit pour des raisons de documentation ou de modification de réglementation (voir rapports KPMG – article 69 de la loi du 30/06/1994).

Année de réserves	Exercice 2008
1995	120.469 €
1996	1.808.995 €
1997	1.274.651 €
1998	820.027 €
1999	1.717.620 €
2000	1.346.951 €
2001	1.677.436 €
2002	1.265.863 €
2003	1.785.631 €
2004	2.342.496 €
2005	131.277 €
2006	307.728 €
Sous-total	14.599.144 €

Droits en attente de paiement : -3.853.859.40 €

Ce montant se retrouve comptabilisé sous la rubrique « F. Autres dettes - 1) Divers » au passif du bilan et est constitué des droits attribués mais en attente de paiement (litiges, saisies fiscales, etc.) et des prélèvements sur droits approuvés par les assemblées générales déduction faite des réductions de valeur latentes et de la reprise pour provision prépension.

7.7. Le compte de résultats

a. Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires en 2008 s'élève à 218.000.000 €, ce qui correspond à une diminution de 5,7% par rapport à 2007. Pour rappel, les droits avaient progressé de 7% en 2007 pour atteindre un montant record de 231.000.000 €.

La baisse constatée en 2008 résulte des faits principaux suivants :

a.1. Les perceptions individuelles : 121.000.000 € (soit -9,5% ou -12.702.000 €)

Cette diminution est principalement due au central licensing (droits mécaniques). Remarquons toutefois les belles performances du théâtre (+5,7%), de la musique légère vivante (+9,1%), des cinémas (+6,2%) et des arts visuels (+24,6%).

a.2. Les perceptions collectives : 83.900.000 € (soit -2,5% ou -2.143.000 €)

Après avoir progressé de 13,6% en 2007, les perceptions collectives marquent le pas et diminuent de 2,5% en 2008 (-2,1 millions €) pour atteindre 83,9 millions € en 2008 (86 millions € en 2007). La baisse attendue de la copie privée (-64,5%) suite à la comptabilisation de droits arriérés importants en 2007 a été en partie compensée par la musique légère mécanique (+4,9%) et les médias (+5%).

a.3. Les sociétés étrangères : 13.100.000 € (soit +15,4% ou + 1.749.000 €)

Les œuvres théâtrales, audiovisuelles et les droits d'exécution permettent aux perceptions provenant des sociétés étrangères de progresser de plus de 15% contre une baisse de 12% en 2007.

Rapport financier

(en €)	(1) 31/12/08	(2) 31/12/07	(3) 31/12/06	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
A. DROITS D'AUTEUR	217.940.029	231.036.074	215.966.993	-13.096.045	-5,7%
I. PERCEPTIONS INDIVIDUELLES	120.975.226	133.676.934	127.495.506	-12.701.708	-9,5%
Théâtre et danse (Belgique)	2.856.810	2.735.788	2.569.633	121.022	4,42%
Théâtre et danse (Etranger)	351.513	300.548	262.430	50.965	16,96%
Total arts de la scène	3.208.324	3.036.336	2.832.063	171.988	5,66%
Musique sérieuse	1.361.907	1.417.943	1.374.260	-56.036	-4,0%
Musique légère vivante	11.219.571	10.286.090	10.489.829	933.481	9,1%
Cinémas	1.637.198	1.541.910	1.709.875	95.288	6,2%
Droit de reproduction	537.815	407.633	339.527	130.182	31,9%
Droit de suite	586.516	494.783	494.253	91.733	18,5%
Total arts visuels	1.124.331	902.416	833.780	221.915	24,6%
BOSS	920.746	1.347.424	929.848	-426.678	-31,7%
Littérature	35.558	31.241	53.526	4.317	13,8%
Perceptions occasionnelles	1.801.263	2.063.057	2.200.483	-261.794	-12,7%
Perceptions contractuelles	2.854.499	3.285.145	3.705.642	-430.646	-13,1%
Central Licensing - marché belge	8.590.880	9.851.513	10.666.009	-1.260.633	-12,8%
Central Licensing - autres territoires	84.766.956	96.291.241	88.767.661	-11.524.285	-12,0%
Musique d'ambiance	1.427.852	1.805.181	1.895.672	-377.329	-20,9%
Illustration musicale	1.825.244	1.685.019	1.824.886	140.225	8,3%
Divers	3.624	3.073	1.760	551	17,9%
Total droit de reproduction mécanique	101.270.319	114.984.229	109.062.113	-13.713.910	-11,9%
Cellule de contrôle	197.273	129.345	210.212	67.928	52,5%

II. PERCEPTIONS COLLECTIVES	83.877.262	86.020.564	75.640.922	-2.143.302	-2,5%
Musique légère mécanique (EX)	34.328.867	32.686.784	31.325.302	1.642.083	5,0%
Droits d'utilisation	5.969.584	5.736.462	5.544.826	233.122	4,1%
Total musique légère mécanique	40.298.451	38.423.246	36.870.128	1.875.205	4,9%
Diffuseurs publics	13.649.833	13.183.308	13.038.025	466.525	3,5%
Radios commerciales	2.228.823	2.486.074	2.268.158	-257.251	-10,3%
Diffuseurs nationaux privés	8.110.342	7.362.622	7.725.853	747.720	10,2%
Télévisions régionales et à public cible	743.337	1.374.613	1.328.471	-631.276	-45,9%
Diffuseurs payants	2.113.831	1.909.266	2.159.912	204.565	10,7%
Câble ou satellite	9.292.989	8.026.581	7.282.306	1.266.408	15,8%
Câble - programmes TV étrangers	984.550	1.051.139	1.084.801	-66.589	-6,3%
Câble - programmes radiophoniques étrangers	14.682	14.483	13.909	199	1,4%
En ligne + satellite	132.354	98.973	58.123	33.381	33,7%
Total Media	37.270.741	35.507.059	34.959.558	1.763.682	5,0%
Reprographie	1.985.560	1.687.563	1.304.055	297.997	17,7%
Copie privée	3.692.037	10.402.696	2.507.181	-6.710.659	-64,5%
Droit de prêt public	630.473			630.473	
III. SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES	13.087.541	11.338.576	12.830.565	1.748.965	15,4%
Oeuvres théâtrales – Arts de la scène	149.339	42.386	38.147	106.953	252,33%
Oeuvres audiovisuelles	305.523	131.900	698.639	173.623	131,6%
Câble - droits d'exécution	1.640.400	1.558.190	1.540.677	82.210	5,3%
Câble - audiovisuel		0	517.836	0	-
Arts visuels	193.704	180.973	159.053	12.731	7,0%
Autres réseaux	134.610	182.729	84.067	-48.119	-26,3%
Droit de prêt		0	50	0	-
Droits de reproduction mécanique	3.964.345	4.026.088	4.690.307	-61.743	-1,5%
Droits d'exécution (Film + musique)	6.699.621	5.216.310	5.101.789	1.483.311	28,4%
BOSS	0	0	0	0	-

b. Les autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation représentent la participation des associés et de tiers aux frais administratifs, la récupération des frais auprès des tiers (avocats, huissiers, assurances, personnel, etc.), les frais de rappel et les frais récupérés auprès des sociétés apparentées.

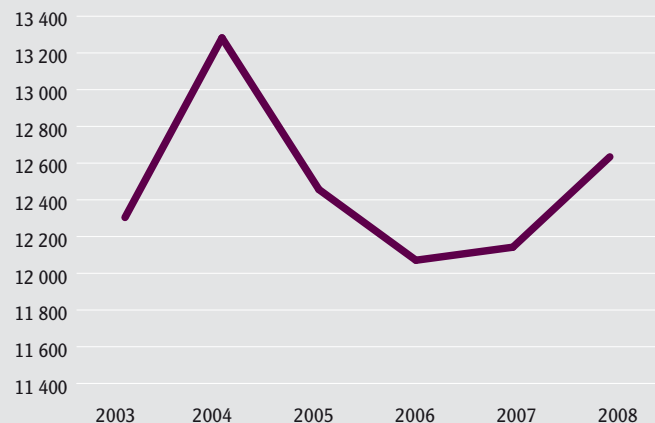
En ce qui concerne la contribution annuelle, celle-ci a rapporté 346.468 € en 2008.

En ce qui concerne les exercices 2000 à 2008, un montant de 3.570.598 € demeure cependant toujours dû. Dans un souci de prudence et en accord avec le commissaire-réviseur d'entreprise, une réduction de valeur est comptabilisée. De ce fait, la créance réelle a été réduite à un montant de 458.252 € au 31 décembre 2008.

c. Les services et biens divers

La part des services et biens divers dans les frais d'exploitation généraux pour le dernier exercice s'élève à 31,78% contre 32,94% lors de l'exercice précédent. Ceci signifie qu'un euro sur trois des frais d'exploitation totaux a été utilisé pour l'équipement matériel et la gestion de la SABAM. En montants réels, les frais augmentent de 491.000 € (+4%) alors que l'année précédente, les frais avaient légèrement progressé de 71.000 € (+0,6%). Néanmoins, les frais restent toujours inférieurs au niveau de 2004.

Evolution services et biens divers (en milliers d'€)



Nous subdivisons la rubrique services et biens divers pour obtenir les sous-rubriques suivantes :

a. Frais de location et d'entretien : -12,3% (-209.000 €)

Nous constatons la principale baisse de frais pour la location et l'entretien de logiciels, pour lesquels les contrats existants ont été revus de manière drastique. Le recul des frais d'entretien et de leasing du parc automobile ont également déterminé favorablement ce bon résultat.

b. Fournitures à l'entreprise : -2,7% (-25.000 €)

Pour ces frais également, l'on a examiné attentivement en 2008 où des économies pouvaient être réalisées sans mettre en danger la qualité du service. L'on a été plus économe dans les achats de fournitures de bureau et d'imprimés, et l'on a continué à rogner sur les abonnements de littérature spécialisée. Les frais de télécommunication de la SABAM sont restés stables avec même une baisse de l'utilisation des GSM. Enfin, les prix pétroliers élevés ont fait grimper les frais de chauffage.

c. Rétributions de tiers : -6,3% (-312.000 €)

Les commissions pour les agences ont baissé de plus de 200.000 €, en partie grâce à la reprise en mars 2008 de l'agence de Leuven. Sont également à remarquer les diminutions dans des rubriques telles que les frais de transport et de restaurant étranger suite à la diminution des réunions internationales.

d. Honoraires et indemnités : +63,8% (+1.295.000 €)

La forte hausse à la rubrique honoraires est due à la réorganisation des processus de travail dans le cadre du projet Allegro et ce, en collaboration avec des consultants spécialisés en cette matière. En outre, en 2008, l'on a fait davantage appel à des consultants ICT et à des avocats.

e. Annonces, publicité et communication : -21,8% (-173.000 €)

Baisse ponctuelle due au fait que les coûts en 2007 étaient exceptionnellement élevés : l'organisation d'une soirée artistique belge en 2007 à l'occasion du sommet de la CISAC à Bruxelles et la facturation arriérée en 2007 d'autres projets.

f. Société : -2,1% (-33.000 €)

Moins de dépenses pour la formation du personnel et pour les affiliations. Les éméritats ont augmenté alors que l'on enregistre une baisse des coûts pour les rémunérations des administrateurs, des commissions et des groupes de travail. Notons également la suppression de l'indexation de janvier 2009 des jetons de présence et des éméritats applicable au 1er février 2009.

d. Les rémunérations, charges sociales et pensions

Les rémunérations, charges sociales et pensions représentent 53,9% des charges d'exploitation (rubrique II. du compte de résultats – coût des ventes et des prestations) et augmentent de 0,76% en 2008 mais sont en deçà du budget initial de 1,8%.

Les rémunérations et charges sociales représentent 87% du total de cette rubrique.

L'effectif du personnel a présenté, ces dernières années, l'évolution suivante :

	Unités	Équivalents temps plein	Équivalents temps plein (hors filiales)
1998	315	281,9	
1999	303	266,8	
2000	301	264,8	
2001	309	275,1	
2002	284	257,4	
2003	295	268,3	
2004	314	286,6	275,6
2005	359	320,4	291,4
2006	358	316,5	283,5
2007	352	312,6	276,6
2008	346	303,5	267,1

En 2008, 23 recrutements ont été effectués pour 28 départs. Notamment en raison du succès continu du crédit-temps et des congés thématiques (congé parental, congé pour assistance médicale et pour soins palliatifs), 55 modifications de régime de travail ont été réalisées.

L'effectif du personnel a diminué en net de 9,1 équivalents temps plein (ou 9,5 si nous ne comptons pas le personnel des filiales).

La forte baisse de la rubrique "Pensions de retraite et de survie" doit être imputée au paiement en 2007 de capitaux de pension à d'anciens cadres pensionnés. En 2008, le coût de cette rubrique est revenu au niveau de 2006.

e. Les amortissements

Les charges d'amortissement s'élèvent à 2.311.117 €, soit une augmentation de 12% par rapport aux amortissements de 2007. Les immobilisations incorporelles, les investissements informatiques et en matériel roulant en sont la cause.

f. Les réductions de valeur

Conformément aux règles comptables en la matière, une réduction de valeur de 80% est comptabilisée en accord avec le réviseur d'entreprises KPMG sur la créance de la cotisation annuelle des membres.

g. Les provisions pour risques et charges

Une provision complémentaire de 1.865.000 € a été comptabilisée dans le cadre du plan de prépension en vigueur depuis le 1er janvier 2007.

h. Les autres charges d'exploitation

L'augmentation de 16% est attribuable aux charges consolidées de l'asbl Culture SABAM qui sont extournées lors de la détermination des coûts nets de la SABAM.

Rapport financier

Montants exprimés en milliers €	1	2	3	4	5	6	7
Rubriques	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	(1)-(2)	(6)/(2)
Services et biens divers	12.634 €	12.142 €	12.071 €	12.456 €	13.282 €	492 €	4,1%
Frais de location et d'entretien	1.486 €	1.695 €	1.620 €	1.544 €	1.337 €	-209 €	-12,3%
Fournitures à l'entreprise	916 €	941 €	893 €	915 €	828 €	-25 €	-2,7%
Eau, électricité et chauffage	175 €	162 €	170 €	154 €	155 €	13 €	8,0%
Expédition et télécommunication	395 €	407 €	363 €	358 €	301 €	-12 €	-2,9%
Fournitures, abonnements et programmation	346 €	372 €	360 €	403 €	372 €	-26 €	-7,0%
Rétributions de tiers	4.651 €	4.963 €	5.012 €	5.829 €	6.995 €	-312 €	-6,3%
Agences	4.436 €	4.697 €	4.720 €	5.491 €	6.605 €	-261 €	-5,6%
Assurances	90 €	91 €	93 €	76 €	69 €	-1 €	-1,1%
Frais extérieurs	125 €	175 €	199 €	262 €	321 €	-50 €	-28,6%
Honoraires et indemnités	3.326 €	2.031 €	2.035 €	1.757 €	1.879 €	1.295 €	63,8%
Avocats et huissiers siège	606 €	610 €	402 €	415 €	706 €	-4 €	-0,7%
Avocats et huissiers perception	855 €	704 €	737 €	643 €	682 €	151 €	21,4%
Autres honoraires et indemnités	1.865 €	717 €	896 €	699 €	491 €	1.148 €	160,1%
Annonces, publicité et communication	622 €	795 €	596 €	771 €	681 €	-173 €	-21,8%
Société	1.521 €	1.554 €	1.503 €	1.611 €	1.523 €	-33 €	-2,1%
Charges consolidées	112 €	163 €	412 €	29 €	39 €	-51 €	-31,3%
Rémunérations, charges sociales et pensions	21.429 €	21.268 €	20.398 €	18.937 €	16.432 €	161 €	0,8%
Rémunérations	14.467 €	14.139 €	13.725 €	12.766 €	11.310 €	328 €	2,3%
Charges sociales	4.080 €	3.990 €	3.944 €	3.611 €	3.223 €	90 €	2,3%
Primes pension extralégale	979 €	940 €	1.065 €	834 €	760 €	39 €	4,1%
Autres frais de personnel	1.358 €	1.184 €	1.101 €	879 €	777 €	174 €	14,7%
Pension de retraite et de survie	460 €	1.098 €	451 €	447 €	423 €	-638 €	-58,1%
Provision pour pécule de vacances	85 €	-83 €	112 €	400 €	-61 €	168 €	-202,4%
Charges d'amortissements	2.311 €	2.067 €	2.136 €	2.057 €	2.391 €	244 €	11,8%
Frais de restructuration	0 €	0 €	0 €	0 €	83 €	0 €	0,0%
Logiciels (développement interne)	510 €	445 €	448 €	353 €	534 €	65 €	14,6%
Logiciels (développement externe)	788 €	616 €	602 €	577 €	476 €	172 €	27,9%
Bâtiment	73 €	73 €	73 €	73 €	73 €	0 €	0,0%
Installations	83 €	112 €	71 €	84 €	103 €	-29 €	-25,9%
Rénovation	218 €	224 €	203 €	177 €	158 €	-6 €	-2,7%
Mobilier et matériel de bureau	132 €	154 €	164 €	165 €	153 €	-22 €	-14,3%
Matériel informatique	312 €	274 €	398 €	483 €	698 €	38 €	13,9%
Matériel roulant	195 €	169 €	177 €	145 €	113 €	26 €	15,4%
Réductions de valeur	378 €	462 €	417 €	408 €	442 €	-84 €	-18,2%
Provisions pour risques et charges	1.659 €	-244 €	-337 €	6.747 €	-153 €	-1.903 €	779,3%
Autres charges d'exploitation	1.348 €	1.163 €	1.235 €	1.171 €	1052	185 €	15,9%
CHARGES D'EXPLOITATION TOTALES	39.759 €	36.858 €	35.920 €	41.776 €	33.446 €	3.901 €	10,9%

7.8. Les résultats financiers

LES RÉSULTATS FINANCIERS

	1	2	3	4
Produits financiers	31/12/08	31/12/07	(1)-(2)	(3)/(2)
SABAM				
Intérêts bancaires	2 523 492	3 130 295	-606 803	-19,38%
Intérêts fonds garantis	4 108 422	3 592 540	515 882	14,36%
Plus-value fonds garantis	76 638	306 645	-230 007	-75,01%
Plus-value actions	415 533	712 740	-297 207	-41,70%
Autres produits financiers	725 135	883 531	-158 396	-17,93%
Total SABAM	7 849 220	8 625 751	-776 531	-9,00%
Fonds social + CES asbl				
Intérêts bancaires	90 521	58 923	31 598	53,63%
Intérêts fonds garantis	1 581 279	1 555 296	25 983	1,67%
Plus-value fonds garantis	39 655	0	39 655	-
Plus-value actions	219 813	444 392	-224 579	-50,54%
Autres produits financiers	52 749	369 295	-316 546	-85,72%
Total Fonds social + CES asbl	1 984 017	2 427 906	-443 889	-18,28%
CULTURE SABAM asbl				
Intérêts bancaires	9 043	18 732	-9 689	-51,72%
Total CULTURE SABAM asbl	9 043	18 732	-9 689	-51,72%
Total général	9 842 280	11 072 389	-1 230 109	-11,11%

Les marchés financiers en 2008 : spirale boursière sur fond de récession économique

Une année à inscrire dans les livres d'histoire, mais malheureusement, pas au chapitre des exploits. Après avoir progressé de 5,24% en 2007, les produits financiers consolidés (SABAM + Fonds social et culturel) ont diminué de 11,11% en 2008 pour atteindre un montant total de 9.842.280 €. Si nous nous limitons à l'analyse des produits financiers de la SABAM (hors consolidation), nous réduisons la diminution à 9%.

Notons également que les résultats financiers nets de la SABAM (produits financiers moins les charges financières) ont diminué de 10% en 2008 pour atteindre 7.300.000 € alors que ceux-ci avaient progressé de 13% en 2007 et de 14% en 2006. Ce recul avait été prévu car nos résultats financiers nets 2008 sont de 4% supérieurs au budget initial 2008.

Les rendements des portefeuilles

Dans le contexte des bourses qui font grise mine, nous avons depuis septembre une position sous-évaluée en actions (7,6% des placements globaux). Les actions dans le portefeuille ont atteint un rendement négatif et diminué de valeur de 31% par rapport à 2007.

Hormis les valeurs financières, ce furent surtout les secteurs cycliques (matériaux de base, biens de consommation, etc.) qui ont subi les pertes les plus lourdes. Le portefeuille de la SABAM (obligations + actions) n'a jamais été investi dans des dettes structurées de type CDO (Collateralised Debt Obligations), une stratégie qui s'est avérée judicieuse.

Le contexte économique et financier a permis aux obligations d'Etat de profiter de la fuite vers la qualité suite aux reculs importants des actions.

Le taux de référence à 10 ans belge s'est d'abord tendu de 49 pdb (point de base) entre le 1er janvier et fin juin 2008 pour afficher 4,95% avant de se détendre de manière continue et terminer l'année à 3,77%. Cette évolution s'est traduite par une performance de 9,22% pour l'indice JPM Belgique tandis que l'indice MSCI Europe avait quant à lui reculé de 44,85%. Ainsi, en 2008, des emprunts d'Etat (ou les liquidités « sans risque ») étaient sans aucun doute le meilleur des placements. Stimulées par les baisses de taux au second semestre 2008, les obligations dans nos portefeuilles ont toutefois atteint un rendement d'environ +9%. De même, les obligations à court terme (+6%) et les liquidités (avec un rendement d'environ 4,4%) ont aussi atteint un résultat honorable.

Grâce à ces rendements positifs sur la partie à taux fixe du portefeuille, à la position sous-évaluée en actions et au fait d'avoir évité des placements toxiques, les portefeuilles SABAM et du Fonds social ont pu conclure l'annus horribilis 2008 sur les rendements suivants que nous détaillons par institution financière:

Rendements portefeuilles (obligations + actions ensemble) sur l'ensemble de l'année 2008

	SABAM	FONDS SOCIAL
BANQUE A	1,72%	1,73%
BANQUE B	0,46%	0,60%
BANQUE C	-1,72%	-1,6%

D'après le Pension Investment Performance Survey de Mercer, le rendement financier dégagé par les actifs des fonds de pension belges a été de moins 25,2% pour l'année 2008.

Cette enquête est fondée sur l'analyse de 89 fonds qui représentent environ 60% des fonds actifs en Belgique. La portion investie en actions s'est réduite de 8,65% tandis que la part investie en obligations a augmenté de 10,13%. Dans une perspective à long terme, le rendement annuel moyen est décevant: sur des périodes d'observation de 10 et 15 ans, il est d'à peine 1% et de 4% respectivement.

Perspectives pour 2009

Dans le contexte volatil actuel, il est tout à fait futile d'établir des prévisions à court terme. Sur le long terme en revanche, la valorisation a toujours été l'élément moteur. Compte tenu des incertitudes actuelles liées aux autres mauvaises nouvelles qui se profilent au sein du secteur financier, de la profondeur de la récession économique et du risque de déflation, ces opportunités n'émergeront pas dans l'immédiat. Une chose est sûre cependant : elles finiront par le faire.

Nous avons méticuleusement analysé les portefeuilles pour s'assurer qu'ils ne comportaient pas de mauvais risques, mais uniquement des risques « sains ». Il n'y a pas d'instrument toxique dans nos portefeuilles. De cette manière, lorsque les marchés se normaliseront, le portefeuille profitera de la tendance.

Le moment est donc peu propice pour réduire le risque. Il n'y a aucun risque de sous-financement et, pour ces raisons, il est plus judicieux de maintenir notre exposition à des risques sains.

Aujourd'hui, des opportunités exceptionnelles existent sur le marché des actions, le marché des obligations d'entreprise ou encore de l'immobilier coté. En revanche, plombés par des rendements insuffisants, les emprunts d'Etat ne sont pas attractifs. Pour justifier les rendements actuels, une dépression économique durable est nécessaire, mais elle est fort peu probable. Nous avons augmenté les positions en obligations d'entreprise et nous continuons à réduire les participations dans les emprunts d'Etat.

Nous envisageons actuellement d'investir dans des obligations à rendement élevé. Les écarts de taux sur ces titres sont désormais tellement élevés que pour perdre de l'argent, le taux de défaillance de ces prochaines années devra être nettement supérieur à celui observé pendant la dépression de 1929-1933 ! Le Budget 2009 présenté au Comité des Comptes de la SABAM a bien évidemment été établi en tenant compte de la crise économique et financière actuelle.

Annexes aux comptes annuels consolidés de l'exercice au 31 décembre 2008

1. Règles d'évaluation

1. Immobilisations incorporelles

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des immobilisations incorporelles, c'est-à-dire :

- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition

Libellé	Méthode Linéaire	Taux d'amortissement
Logiciel	X	20 % - 33 % l'an
Recherche et développement Logiciels	X	33 % l'an

Pour ce qui concerne la rubrique « recherche et développement logiciels », il s'agit des logiciels développés pour usage interne par l'entreprise.

Conformément à la législation comptable, les frais pour logiciels développés pour usage interne par l'entreprise sont portés au compte des immobilisations à partir de 1996.

Le développement de logiciels implique l'acquisition de connaissances techniques et peut donc être comptabilisé comme tel. Les frais imputés sur les immobilisations s'élevaient pour 2008 à 605.970 € en frais de rémunération et doivent être amortis conformément au plan d'amortissement établi par le Conseil d'Administration, ce qui nous permet donc de réduire l'impact des charges salariales.

Les frais de rémunération pris en considération concernent le service développement du département informatique. Cette procédure légale permet de réduire l'impact des frais directs durant les années d'amortissement (3 ans).

2. Immobilisations corporelles

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des immobilisations corporelles, c'est-à-dire :

- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi :

Libellé	Méthode Linéaire	Base non-réévaluée	Taux d'amortissement	
			Minimum	Maximum
Mobilier	X	X	10 %	20 %
Matériel informatique	X	X	20 %	33 %
Aménagement et installations	X	X	10 %	10 %
Immeuble	X	X	1 %	1 %
Matériel roulant	X	X	20 %	25 %
Location – financement	X	X	20 %	20 %

A partir de 2003, la première année d'amortissement est comptabilisée prorata temporis.

3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à la valeur du marché lorsque celle-ci est inférieure.

4. Créances à plus d'un an

Les créances non représentées par des titres à revenus fixes sont exprimées à l'actif à leur valeur nominale.

5. Créances à un an au plus

Les créances (créances commerciales et autres créances non représentées par des titres à revenus fixes) sont évaluées à leur valeur nominale.

La créance est reprise dans un groupe distinct, c'est-à-dire «créances douteuses» (soit à la valeur nominale totale) s'il existe une incertitude partielle ou totale quant au paiement.

Si un risque de perte probable sur les créances existe, une réduction de valeur sur créances douteuses est actée.

Si la réalisation s'effectue par la clôture définitive de la faillite du débiteur, nous obtenons principalement une perte qui pourrait déjà avoir été complètement provisionnée. Dans les cas précités, le résultat obtenu sera porté sous la rubrique «Autres charges d'exploitation - Moins-values sur réalisation de créances commerciales».

Les débiteurs divers sont évalués à leur valeur nominale.

La prise en résultat (compte de résultats) de créances (producteurs avec contrats BIEM et du central licensing) s'effectue mensuellement après le paiement des avances.

La prise en résultat (compte de résultats) des perceptions effectuées par les agences s'effectue à la fin du mois durant lequel les perceptions ont eu lieu et cela sur la base des décomptes mensuels remis par les agences.

La prise en résultat (compte de résultats) de certaines créances établies à charges des radio-télédiffuseurs et des théâtres s'effectue au moment de la connaissance de base des données nécessaires au calcul et ceci, conformément aux accords conclus.

6. Placements de trésorerie

Les actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Toutefois, une réduction de valeur est actée (parmi les charges financières) lorsque la valeur de marché, à la date de clôture, est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les valeurs à terme sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les titres à revenus fixes de la SABAM SCRL Société civile sont évalués sur la base de leur valeur actuarielle, c'est-à-dire que lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat, compte tenu de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement nominal, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis pour la durée des titres restant à courir.

Il s'agit d'un élément du rendement de ces titres.

Cette différence est, selon le cas, ajoutée à ou déduite de la valeur d'acquisition des titres. La prise en résultats de cette différence se fait sur une base actualisée, en partant du rendement actuariel à l'achat.

Les différences constatées au 31 décembre 2008 ont été déduites et/ou ajoutées à la valeur d'acquisition des titres, c'est-à-dire :

- SABAM : Réduction de valeur actuarielle portefeuille – dotation/reprise -245.543 €

- Fonds social (SABAM) : Réduction de valeur actuarielle portefeuille – dotation/reprise -75.512 €
Les réductions de valeur latentes sur le portefeuille obligataire ainsi que sur les actions sont comptabilisées sous la rubrique des charges financières.

7. Valeurs disponibles

Le principe de la valeur d'acquisition est applicable, c'est-à-dire la valeur nominale des fonds ou valeurs disponibles.

8. Comptes de régularisation

Ce poste comporte les charges à reporter, c'est-à-dire la partie des charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

Fin 2008, les frais à répartir en 2009 s'élèvent à 526.573 €.

Ce poste comporte également le prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais sont à rattacher à un exercice écoulé.

Il s'agit ici des intérêts courus non échus de la SABAM ainsi que du Fonds social.

Les produits acquis de la SABAM s'élèvent à 2.553.030 € et à 754.945 € pour le Fonds social.

9. Capital

Le capital est exprimé en euro. La valeur correspond aux parts sociales libérées.

10. Réserves

Les réserves sont constituées statutairement.

En 2008, une dotation aux réserves de 453.961 € a été effectuée.

11. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées en vue de faire face à des charges dans la mesure où elles répondent aux limites et aux conditions fixées par la loi.

- Les charges sont déductibles au titre de charges d'exploitation à partir du moment où elles sont normalement payées ou supportées.
- Les charges doivent grever normalement les résultats de l'exercice comptable.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir.

Il est tenu compte de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours

de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs.

Elles ne peuvent être maintenues ou constituées dans la mesure où elles excèdent une appréciation actuelle des risques et charges en considération desquelles elles ont été constituées.

En cas de litige, la procédure suivante est appliquée :

1. En ce qui concerne les montants non encore répartis, ceux-ci font l'objet d'un prélèvement afin de constituer une provision de droits nécessaire à couvrir le litige. Ces droits réservés sont comptabilisés en dettes au passif du bilan.
2. En ce qui concerne les montants déjà répartis, une provision pour risques et charges est constituée en fonction des risques réels générés par le litige.

Pour l'exercice 2008, les provisions se subdivisent comme suit :

Pensions et obligations similaires (prépension)	974.639 €
Pensions extra-légales administrateurs	5.935.403 €
Prépension CCT	2.864.733 €
Litiges	1.126.598 €
Total	10.901.373 €

12. Les dettes à plus d'un an

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

13. Dettes à un an au plus

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. La valeur nominale ne comprend aucun intérêt. Les dettes qui sont payées à des termes périodiques ne comprennent aucun intérêt.

14. Résultats financiers

Les résultats financiers provenant des placements effectués à terme et du portefeuille sont comptabilisés à leur échéance. Le montant des intérêts courus mais non échus est provisionné par l'intermédiaire du compte de régularisation de l'actif «produits acquis».

15. Obligations


15.1. Obligations de la SABAM vis-à-vis du personnel

La SABAM a des obligations en matière de pensions extralégales vis-à-vis des membres de personnel. Celles-ci varient selon qu'il s'agit d'un employé ou d'un cadre, et également en fonction de la date d'entrée en service. En ce qui concerne ce dernier point, toutes les obligations en matière de pensions extralégales vis-à-vis des membres du personnel (employés et cadres) sont financées en externe par le biais d'une assurance-groupe.

15.2. Obligations de la SABAM vis-à-vis des administrateurs

L'article 25 des statuts accorde un éméritat annuel aux anciens administrateurs qui ont exercé leur mandat au moins huit ans et qui ont atteint l'âge de 60 ans.

A partir du 1er janvier 2005, une provision annuelle est maintenue au bilan pour faire face à ces obligations.



Annexes aux comptes
annuels consolidés de
l'exercice au
31 décembre 2008

8. Annexes aux comptes annuels consolidés de l'exercice au 31 décembre 2008

1. Règles d'évaluation

1. Immobilisations incorporelles

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des immobilisations incorporelles, c'est-à-dire :
- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition

Libellé	Méthode Linéaire	Taux d'amortissement
Logiciel	X	20 % - 33 % l'an
Recherche et développement Logiciels	X	33 % l'an

Pour ce qui concerne la rubrique « recherche et développement logiciels », il s'agit des logiciels développés pour usage interne par l'entreprise.

Conformément à la législation comptable, les frais pour logiciels développés pour usage interne par l'entreprise sont portés au compte des immobilisations à partir de 1996.

Le développement de logiciels implique l'acquisition de connaissances techniques et peut donc être comptabilisé comme tel. Les frais imputés sur les immobilisations s'élevaient pour 2008 à 605.970 € en frais de rémunération et doivent être amortis conformément au plan d'amortissement établi par le Conseil d'Administration, ce qui nous permet donc de réduire l'impact des charges salariales.

Les frais de rémunération pris en considération concernent le service développement du département informatique.

Cette procédure légale permet de réduire l'impact des frais directs durant les années d'amortissement (3 ans).



2. Immobilisations corporelles

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des immobilisations corporelles, c'est-à-dire :

- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi :

Libellé	Méthode Linéaire	Base non-réévaluée	Taux d'amortissement	
			Minimum	Maximum
Mobilier	X	X	10 %	20 %
Matériel informatique	X	X	20 %	33 %
Aménagement et installations	X	X	10 %	10 %
Immeuble	X	X	1 %	1 %
Matériel roulant	X	X	20 %	25 %
Location – financement	X	X	20 %	20 %

A partir de 2003, la première année d'amortissement est comptabilisée prorata temporis.

3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à la valeur du marché lorsque celle-ci est inférieure.

4. Créances à plus d'un an

Les créances non représentées par des titres à revenus fixes sont exprimées à l'actif à leur valeur nominale.

5. Créances à un an au plus

Les créances (créances commerciales et autres créances non représentées par des titres à revenus fixes) sont évaluées à leur valeur nominale.

La créance est reprise dans un groupe distinct, c'est-à-dire «créances douteuses» (soit à la valeur nominale totale) s'il existe une incertitude partielle ou totale quant au paiement.

Si un risque de perte probable sur les créances existe, une réduction de valeur sur créances douteuses est actée.

Si la réalisation s'effectue par la clôture définitive de la faillite du débiteur, nous obtenons principalement une perte qui pourrait déjà avoir été complètement provisionnée. Dans les cas précités, le résultat obtenu sera porté sous la rubrique «Autres charges d'exploitation - Moins-values sur réalisation de créances commerciales».

Les débiteurs divers sont évalués à leur valeur nominale.

La prise en résultat (compte de résultats) de créances (producteurs avec contrats BIEM et du central licensing) s'effectue mensuellement après le paiement des avances.

La prise en résultat (compte de résultats) des perceptions effectuées par les agences s'effectue à la fin du mois durant lequel les perceptions ont eu lieu et cela sur la base des décomptes mensuels remis par les agences.

La prise en résultat (compte de résultats) de certaines créances établies à charges des radio-télédiffuseurs et des théâtres s'effectue au moment de la connaissance de base des données nécessaires au calcul et ceci, conformément aux accords conclus.

6. Placements de trésorerie

Les actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Toutefois, une réduction de valeur est actée (parmi les charges financières) lorsque la valeur de marché, à la date de clôture, est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les valeurs à terme sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les titres à revenus fixes de la SABAM SCRL Société civile sont évalués sur la base de leur valeur actuarielle, c'est-à-dire que lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat, compte tenu de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement nominal, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis pour la durée des titres restant à courir.

Il s'agit d'un élément du rendement de ces titres.

Cette différence est, selon le cas, ajoutée à ou déduite de la valeur d'acquisition des titres. La prise en résultats de cette différence se fait sur une base actualisée, en partant du rendement actuariel à l'achat.

Les différences constatées au 31 décembre 2008 ont été déduites et/ou ajoutées à la valeur d'acquisition des titres, c'est-à-dire :

- SABAM : Réduction de valeur actuarielle portefeuille – dotation/reprise -245.543 €
- Fonds social (SABAM) : Réduction de valeur actuarielle portefeuille – dotation/reprise -75.512 €

Les réductions de valeur latentes sur le portefeuille obligataire ainsi que sur les actions sont comptabilisées sous la rubrique des charges financières.

7. Valeurs disponibles

Le principe de la valeur d'acquisition est applicable, c'est-à-dire la valeur nominale des fonds ou valeurs disponibles.



8. Comptes de régularisation

Ce poste comporte les charges à reporter, c'est-à-dire la partie des charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

Fin 2008, les frais à répartir en 2009 s'élèvent à 526.573 €.

Ce poste comporte également le prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais sont à rattacher à un exercice écoulé.

Il s'agit ici des intérêts courus non échus de la SABAM ainsi que du Fonds social.

Les produits acquis de la SABAM s'élèvent à 2.553.030 € et à 754.945 € pour le Fonds social.

9. Capital

Le capital est exprimé en euro. La valeur correspond aux parts sociales libérées.

10. Réserves

Les réserves sont constituées statutairement.

En 2008, une dotation aux réserves de 453.961 € a été effectuée.

11. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées en vue de faire face à des charges dans la mesure où elles répondent aux limites et aux conditions fixées par la loi.

- Les charges sont déductibles au titre de charges d'exploitation à partir du moment où elles sont normalement payées ou supportées.
- Les charges doivent grever normalement les résultats de l'exercice comptable.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir.

Il est tenu compte de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs.

Elles ne peuvent être maintenues ou constituées dans la mesure où elles excèdent une appréciation actuelle des risques et charges en considération desquelles elles ont été constituées.

En cas de litige, la procédure suivante est appliquée :

1. En ce qui concerne les montants non encore répartis, ceux-ci font l'objet d'un prélèvement afin de constituer une provision de droits nécessaire à couvrir le litige. Ces droits réservés sont comptabilisés en dettes au passif du bilan.
2. En ce qui concerne les montants déjà répartis, une provision pour risques et charges est constituée en fonction des risques réels générés par le litige.

Pour l'exercice 2008, les provisions se subdivisent comme suit :

Pensions et obligations similaires (prépension)	974.639 €
Pensions extra-légales administrateurs	5.935.403 €
Prépension CCT	2.864.733 €
Litiges	1.126.598 €
Total	10.901.373 €

12. Les dettes à plus d'un an

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

13. Dettes à un an au plus

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. La valeur nominale ne comprend aucun intérêt. Les dettes qui sont payées à des termes périodiques ne comprennent aucun intérêt.

14. Résultats financiers

Les résultats financiers provenant des placements effectués à terme et du portefeuille sont comptabilisés à leur échéance.

Le montant des intérêts courus mais non échus est provisionné par l'intermédiaire du compte de régularisation de l'actif «produits acquis».

15. Obligations

15.1. Obligations de la SABAM vis-à-vis du personnel

La SABAM a des obligations en matière de pensions extralégales vis-à-vis des membres de personnel. Celles-ci varient selon qu'il s'agit d'un employé ou d'un cadre, et également en fonction de la date d'entrée en service. En ce qui concerne ce dernier point, toutes les obligations en matière de pensions extralégales vis-à-vis des membres du personnel (employés et cadres) sont financées en externe par le biais d'une assurance-groupe.

15.2. Obligations de la SABAM vis-à-vis des administrateurs

L'article 25 des statuts accorde un éméritat annuel aux anciens administrateurs qui ont exercé leur mandat au moins huit ans et qui ont atteint l'âge de 60 ans.

A partir du 1er janvier 2005, une provision annuelle est maintenue au bilan pour faire face à ces obligations.

2. Etat des immobilisations incorporelles (rubrique II de l'actif)

Recherche et développement		€
a) Valeur d'acquisition		
Au 1 ^{er} janvier 2008		9 203 546
Mutations de l'exercice		
-Acquisitions, y compris la production immobilisée		2 339 121
Au 31 décembre 2008		11 542 667
b) Amortissements et réduction de valeur		
Au 1 ^{er} janvier 2008		7 359 769
Mutations de l'exercice		
-Actés		1 298 149
Au 31 décembre 2008		8 657 918
c) Valeur comptable nette au 31 décembre 2008		2 884 750

Annexes aux comptes
annuels consolidés de
l'exercice au
31 décembre 2008

3. Etat des immobilisations corporelles (rubrique III de l'actif)

(Montants exprimés en €)	Terrains et constructions (rubrique IIIA)	Installations, machines et outillage (rubrique IIIB)	Mobilier et matériel roulant (rubrique IIIC)	Location - financement et droits similaires (rubrique IIID)
a) Valeur d'acquisition				
Au 1 ^{er} janvier 2008	8 065 721	3 687 993	9 369 191	
Mutations de l'exercice				
-Acquisitions, y compris la production immobilisée		221 924	814 244	
-Cessions et désaffectations			-93 237	
Au 31 décembre 2008	8 065 721	3 909 916	10 090 198	0
b) Amortissements et réduction de valeur				
Au 1 ^{er} janvier 2008	4 387 715	2 128 551	7 539 217	
Mutations de l'exercice				
-Actés	73 129	301 202	638 638	
-Annulés à la suite de cessions et désaffectations			-77 686,29	
Au 31 décembre 2008	4 460 844	2 429 753	8 100 168	0
c) Valeur comptable nette au 31 décembre 2008	3 604 877	1 480 163	1 990 030	0



4. Etat des immobilisations financières (rubrique IV de l'actif)

Participations :

SOLEM Rue d'Arlon 75-77 1040 Bruxelles	100 parts sociales	112 400
SCRL AUVIBEL Avenue du Port 86c/201a 1000 Bruxelles	1 part sociale	2 479
SCRL REPROBEL Place de Brouckère 12 1000 Bruxelles	7 parts sociales	1 750
SCRL OnlineArt Rue du Prince Royal 87 1050 Bruxelles	5 parts sociales	2 500
	TOTAL	119 129

Annexes aux comptes
annuels consolidés de
l'exercice au
31 décembre 2008

5. Résultats de l'exercice

	2008	2007
5.1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL		
a) Nombre total à la date de clôture	346	351
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	314,6	327,1
c) Nombre effectif d'heures prestées	456 809	475 332
5.2. FRAIS DE PERSONNEL (EN MILLIERS D'€)		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	14 467	14 138
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	4 080	3 990
c) Primes patronales pour assurances extralégales	978	940
d) Autres frais de personnel	1 443	1 102
e) Pensions	460	1 098
5.3. RÉDUCTIONS DE VALEUR (EN MILLIERS D'€)		
a) Sur créances commerciales reprises(-) actées (+)	378	462
5.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (EN MILLIERS D'€)		
Constitutions	2 147	221
Utilisations et reprises	-488	-466
5.5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (EN MILLIERS D'€)		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	417	612
Autres	931	551
5.6. RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES ADMINISTRATEURS (EN MILLIERS D'€)		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats		
a) Aux administrateurs	457	488
b) Aux anciens administrateurs	463	390

Annexes aux comptes
annuels consolidés de
l'exercice au
31 décembre 2008

VI : Placements de trésorerie : autres placements (en milliers d'€)	2008	2007
ACTIONS ET PARTS	15 904	22 986
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	15 904	22 986
TITRES A REVENU FIXE		
dont émis par des établissements de crédit	130 261	129 869
COMPTES À TERME DÉTENUS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	33 424	21 111
avec une durée résiduelle ou de préavis		
a) d'un mois au plus	4 868	2 000
b) de plus d'un mois à un an au plus	10 812	2 540
c) de plus d'un an	17 744	16 571

VII. Comptes de régularisation (en milliers d'€)	2008	2007
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif		
Frais à répartir	527	645
frais à reporter	90	90
Produits acquis	3 308	3 395
Autres	2	22

VIII. État du capital (en milliers d'€)	2008	2007
---	------	------

A. CAPITAL SOCIAL		
1. Capital souscrit		
Au terme de l'exercice précédent	1 255	1 179
Modifications au cours de l'exercice		
Inscriptions de nouveaux associés	39	76
Au terme de l'exercice	1 294	1 255
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Parts ordinaires	1 294	1 255

IX. Provisions pour autres risques et charges (en milliers d'€)	2008	2007
---	------	------

Ventilation de la rubrique 163/5		
Provisions pensions et obligations similaires	9 775	8 096
Provisions pour litiges	1 126	1 146

X. État des dettes (en milliers d'€)	2008	2007
--------------------------------------	------	------

A. VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
TOTAL		
C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
1. Impôts		
b) Dettes fiscales non échues	1 914	220
2. Rémunérations et charges sociales		
b) Autres dettes salariales et sociales	2 112	2 053



Annexes aux comptes
annuels consolidés de
l'exercice au
31 décembre 2008

XIII. Résultats financiers (en milliers d'€)	2008	2007
D. Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées	15 279	5 474
Reprises (-)	-5 474	-4 044
XVI. Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers (en milliers d'€)	2008	2007
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :		
1. à l'entreprise (déductibles)	2 788	2 231
2. par l'entreprise	6 853	6 598
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :		
1. précompte professionnel	4 598	5 024
XVII. Droits et engagements hors bilan		
Compte tenu des réserves disponibles du Fonds social de 56.777.973 € au 31/12/2008, les engagements de l'ancien système et du nouveau système calculés à l'aide d'un taux d'actualisation prudentiel de 2,5% s'élèvent à 66.182.419 € soit une différence de 9.404.446 €. Cette différence devrait être comblée au plus tôt au 31/12/2011.		
XVIII. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (en milliers d'€)	2008	2007
ENTREPRISES LIÉES		
1. Immobilisations financières	100	
Participations	100	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION		
1. Immobilisations financières	13	13
Participations	13	13

Bilan social de la SABAM au 31/12/2008

I. Etat des personnes occupées	Temps plein	Temps partiel	Equivalents temps plein
A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent			
Nombre moyen de travailleurs	235,5	114,5	314,6
Nombre effectif d'heures prestées	353 069	103 740	456 809
Frais de personnel (en 1000 €) (+) (ou -)	14 667	4 600	19 267
Montant des avantages accordés en sus du salaire (x 1000 €)			639
2. A la date de clôture de l'exercice			
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	235	111	311,4
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	223	111	299,4
Contrat à durée déterminée	12	0	12,0
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes	118	12	126,7
Hommes : primaire	1,0	0,0	1,0
Hommes : secondaire	38,0	7,0	43,0
Hommes : supérieur non universitaire	41,0	2,0	42,3
Hommes : universitaire	38,0	3,0	40,4
Femmes	117,0	99,0	184,7
Femmes : primaire	0,0	0,0	0,0
Femmes : secondaire	50,0	75,0	99,0
Femmes : supérieur non universitaire	35,0	8,0	40,9
Femmes : universitaire	32,0	16,0	44,8
d. Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction	12,0	3,0	14,5
Employés	223,0	108,0	296,9
Autres	0,0	0,0	

Annexes aux comptes
annuels consolidés de
l'exercice au
31 décembre 2008

B. PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Personnel intérimaire
Nombre moyen de travailleurs	5,6
Nombre effectif d'heures prestées	10 822
Frais pour l'entreprise (x 1000 €)	167

II. Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice	Temps plein	Temps partiel	Equivalents temps plein
A. ENTRÉES			
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	28	0	28,0
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	11	0	11,0
Contrat à durée déterminée	17	0	17,0
B. SORTIES			
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	24	9	30,4
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	15	9	21,4
Contrat à durée déterminée	9	0	9,0
c. Par motif de fin de contrat			
Pension	0	0	0,0
Prépension	5	2	6,1
Licenciement	4	0	4,0
Autre motif	15	7	20,3

III. Etat concernant l'usage, au cours de l'exercice, des mesures en faveur de l'emploi**Nombre de travailleurs****Selon la fraction des prestations****Montant total****MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI****1. Mesures comportant un avantage financier**

Interruption complète carrière professionnelle

Réduction structurelle cotisations sécurité sociale 364,00 303,02 605 861,40

Embauche de jeunes travailleurs et de travailleurs dans le cadre de la convention de premier emploi 23,00 10,01 8 633,25

Mise au travail de travailleurs âgés 79,00 50,57 61 392,67

2 . Autres mesures

Embauche d'étudiants jobistes 5,00

IV. Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice**Hommes****Femmes**

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés 108 186

Nombre d'heures de formation suivies 2 678 4 024

Coût net pour l'entreprise 151 853 190 421

dont coût brut directement liés aux formations 138 575 174 843

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs 13 278 15 578

Rapport du commissaire

à l'Assemblée Générale des Associés de la Société belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SABAM SCRL – SOC CIV. sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la Société belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SABAM SCRL – SOC CIV pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € ('000) 249.281 et dont le compte de résultats se solde par un résultat de l'exercice positif de € ('000) 180.997.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, en ce compris l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société lié à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité

du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion. A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2008 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Liège, le 12 mai 2009

**KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL civile
Commissaire
représentée par**

**Alexis Palm
Réviseur d'Entreprises**

Rapport spécial du commissaire

sur les droits d'auteur qui ne peuvent être attribués de manière définitive, présenté à l'assemblée générale des associés de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SABAM SCRL – Soc. Civ. du 8 juin 2009

Conformément à l'article 69 de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le résultat de la mission qui nous a été confiée pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec l'interprétation de la loi donnée par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Celle-ci précise que le réviseur aura:

- vérifié qu'une Assemblée Générale s'est effectivement réunie pour fixer les modalités de répartition entre les ayants droit, que cette Assemblée Générale a délibéré à la majorité des deux tiers, qu'à défaut d'une telle majorité, une nouvelle Assemblée Générale convoquée spécialement à cet effet a statué à la majorité simple;
- vérifié que la proposition de répartition entre les ayants droit de la catégorie concernée est conforme aux modalités approuvées, à dater du 1er janvier 2002.

Au 31 décembre 2007, le montant total des droits à répartir s'élevait, respectivement, à € 9.141.591,63 pour l'année 2005 (droits d'exécution) et € 3.172.972,69 pour l'année 2004 (droits de reproduction mécanique).

Les paiements effectués durant l'année 2008 s'élèvent respectivement à € 1.539.249,89 pour les droits d'exécution et € 849.980,19 pour les droits de reproduction mécanique. D'autre part, un montant de € 934.575,59 relatif aux droits de reproduction mécanique a fait l'objet d'un transfert vers le budget 2005 et sera repartit ultérieurement.

En conséquence, au 31 décembre 2008, le solde des droits encore à répartir relatifs aux années 2005 et 2004 qui s'élevaient respectivement à € 7.602.341,74 (droits d'exécution) et € 1.388.416,91 (droits de reproduction mécanique) devrait être transférés au budget 2008 pour répartition aux ayants droits en 2009.

Toutefois, un montant de € 1.485.507,53, bien qu'attribué, n'a pas été mis en répartition soit pour des raisons juridiques, de documentation, de non paiement ou de modification de réglementation approuvé par le Comité de Direction. Dès lors, un

montant total de € 7.505.251,12 (€ 7.602.341,74 + € 1.388.416,91 – € 1.485.507,53) relatif aux droits de 2005 et 2004 a donc été transféré au budget 2008 pour répartition aux ayants droits en 2009.

D'autre part, il est à noter que des droits relatifs à 2001 et 2004, initialement mis en répartition, ont fait l'objet d'une mise en réserve dans le courant de l'année 2008 pour un montant de € 1.292.065,79. Celui-ci devrait être mis en répartition à la réception de la documentation.

En conclusion, sous réserve de la non mise en répartition du montant de € 1.485.507,53 des droits de 2005 et 2004, nous attestons l'affectation du solde de ces droits d'un montant total de € 7.505.251,02 par catégorie de droits conformément à l'article 45 du Règlement Général.

Liège, le 12 mai 2009
KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL civile
Commissaire
représentée par

Alexis Palm
Réviseur d'Entreprises

8

Notes

SABAM Award

for the best humoristic press photo 2007

1^{ste} prijs

“Ikea ou orange bleu”

Didier LEBRUN



2^{de} prijs

“J’en fais quoi de la chaussure ?”

François WALSCHAERTS



3^{de} prijs

“Journalisten hebben hondenjob aan Hertoginnedal”

Jimmy KETS





75-77 rue d'Arlon
1040 Bruxelles
Tél: 02/286 82 11
Fax: 02/230 05 89
website: www.sabam.be